

Rapport Global

CROIX-ROUGE
de Belgique



Evaluation externe finale du programme AMOPAH : Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda.

Avril, 2024

REMERCIEMENTS

Samuel Hall tient à remercier avant tout les personnes qui ont généreusement donné de leur temps et partagé leurs histoires pour cette évaluation. Nous souhaitons également remercier tous les informateurs clés qui ont apporté leurs connaissances, leur expertise et leurs recommandations. Nous remercions également les équipes de la Croix-Rouge de Belgique, la Croix-Rouge Danoise, la Croix-Rouge Luxembourgeoise ainsi que les Sociétés Nationales au Mali, au Niger, au Burkina Faso, au Burundi et au Rwanda, pour leur soutien à la conduite de cette évaluation.

La recherche pour cette évaluation a été dirigée par Marta Welander, Claire Walkey, Edith Arrat, Nina Firas, Delphine Spitaels et Carolina Viana, ainsi que par Ibrahim Nabiou Touré (Mali), Dabiré Bonayi (Burkina Faso), Abdoukarim Maazou (Niger), Jean de Dieu Ndacyayisenga (Rwanda) et Théodore Mbazumutima (Burundi) et leurs équipes d'enquêteurs dans leurs pays respectifs.

1. LEXIQUE

Terme	Définition
Action humanitaire	"L'action humanitaire est celle qui vise, pacifiquement et sans discrimination, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix." (MSF)
Protection	"La protection dans l'action humanitaire consiste essentiellement à protéger les gens contre tout danger. Elle a pour but de garantir le respect des droits humains et de préserver la sécurité, l'intégrité physique et la dignité des personnes touchées par des catastrophes naturelles ou autres situations d'urgence et par un conflit armé ou autres situations de violence." (FICR) Ainsi, "(l)a protection recouvre l'ensemble des initiatives menées par les acteurs humanitaires dans tous les secteurs pour faire en sorte que les droits des personnes touchées et les devoirs incombant aux détenteurs de devoirs en vertu du droit international soient bien compris, respectés, protégés et mis en œuvre sans discrimination." (IASC)
Genre	"Le genre fait référence aux caractéristiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons qui sont socialement construites. Cela inclut les normes, les comportements et les rôles associés au fait d'être une femme, un homme, une fille ou un garçon, ainsi que les relations avec les autres. En tant que construction sociale, le genre varie d'une société à l'autre et peut évoluer dans le temps. (...) Le genre interagit avec le sexe, mais en diffère, ce dernier faisant référence aux différentes caractéristiques biologiques et physiologiques des femmes, des hommes et des personnes intersexuées, telles que les chromosomes, les hormones et les organes reproducteurs." (OMS)
Inclusion	"Dans les programmes d'urgence, l'inclusion consiste à analyser la manière dont les gens sont exclus pour diminuer activement cette exclusion en créant un environnement où les différences sont acceptées et promues comme étant un atout. Fournir des services inclusifs signifie donner à tous un accès équitable aux ressources. Sur le long terme, l'inclusion vise également à faciliter l'accès universel aux possibilités et aux droits en traitant, en réduisant et en mettant un terme à l'exclusion, la stigmatisation et la discrimination." (FICR)

2. LISTE DES ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMoPAH	Alliance du Mouvement CR pour la Protection et l'Action Humanitaire
AR	Atelier de Restitution
CAD	Comité d'Aide au Développement
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CR	Croix-Rouge
CRBF	Croix Rouge du Burkina Faso
CRB	Croix Rouge de Belgique
CRBu	Croix Rouge du Burundi
CRD	Croix Rouge Danoise
CRM	Croix Rouge du Mali
CRN	Croix Rouge du Niger
CRL	Croix Rouge Luxembourgeoise
CRR	Croix Rouge du Rwanda
DAPS	Dignité, Accès, Participation et Sécurité
DREF	Disaster Response Emergency Fund
ECR	Engagement Communautaire et Redevabilité
EQ	Évaluation Question
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
H-D-P	Humanitaire, Développement et Consolidation de la Paix
HI	Humanity & Inclusion
IFRC	International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies
IMC	International Medical Corps
KIIs	Entretiens avec des informateurs clés
MCRCR	Mouvement Croix-Rouge Croissant-Rouge
MICRCR	Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
MINEMA	Ministère chargé de la gestion des urgences

NEAR	Network for Empowered Aid Response
ODD	Objectifs de Développement Durable
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONGs	Organisation Non Gouvernementale
PASSA	Participatory Approach for Safe Shelter Awareness
PGI	Protection, Genre et Inclusion
SMSPS	Services de Santé Mentale et de Soutien Psychosocial
SNH	Société Nationale Hôte
VPI	Violence du Partenaire Intime
FGD	Discussions de Groupe
HCT	Équipe Humanitaire Pays
ONU	Organisation des Nations Unies

3. TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
1. 3	
2. 4	
3. 6	
4. 7	
4.1 Contexte Sahel	7
4.3 Le programme AMoPAH I	8
4.4. Objectifs de l'évaluation finale du Programme AMoPAH I	9
5. MÉTHODOLOGIE	10
5.1 Zones de collecte de données	10
5.2 Échantillon	10
5.3 Limitations de la recherche	12
5.4. Questions d'Évaluation	12
6. NOTE DE SYNTHÈSE	14
7. ANALYSES ET FACTEURS EXPLICATIFS	20
7.1 Pertinence	20
7.2 Efficacité	27
7.3 Efficience	31
7.4 Cohérence	33
7.5 Impact	35
7.6 Durabilité	38
7.7 Protection, Genre et Inclusion (PGI)	40
8. RECOMMANDATIONS AU NIVEAU GLOBAL	45
9. ILLUSTRATION DES BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES	49
BIBLIOGRAPHIE	50
ANNEXE I - Termes de Reference	53
ANNEXE II - Note de Cadrage	70
ANNEXE III - RAPPORTS PAYS	123

4. INTRODUCTION

4.1 Contexte Sahel

La région du Sahel central fait face à des défis complexes, en particulier dus aux conflits en cours qui contribuent à l'instabilité persistante au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Cette région est caractérisée par une situation politique, sécuritaire et économique instable, marquée par des coups d'État répétés, et un conflit armé en expansion.¹ La fréquence des attaques contre les civils entraîne des milliers de familles dans des déplacements forcés et engendre de nombreuses violations des droits humains, notamment en ce qui concerne le droit à la vie, à la propriété, à l'intégrité physique et psychologique, ainsi que le droit à la liberté et à la sécurité.²

En 2022, le nombre de personnes vivant au Sahel et nécessitant une protection a atteint un total de 33,8 millions.³ De plus, les conflits et la violence dans ces trois pays ont provoqué le déplacement interne de 2,5 millions de personnes, tandis que 143,000 autres ont trouvé refuge hors de leur pays d'origine.⁴ Cette crise humanitaire et de protection est exacerbée par la pauvreté extrême, la précarité des services sociaux, la croissance démographique et la fragilité des institutions étatiques, qui impactent les moyens de subsistance fragiles des populations et compromettent leurs capacités à répondre à leurs besoins essentiels.⁵

Les femmes et les filles de la région sont confrontées à l'un des taux les plus élevés au monde de violences basées sur le genre.⁶ Au Niger, par exemple, 76% des femmes et des filles se marient avant d'atteindre l'âge de 18 ans ; le Burkina Faso et le Mali font partie des six pays présentant les taux les plus élevés de mariages d'enfants, précoces et forcés.⁷ La pandémie de Coronavirus-19 (COVID-19) a aggravé cette situation, menant à une augmentation d'au moins 12 % des cas de violence du partenaire intime (VPI).⁸

Le COVID-19 a également ajouté une dimension d'urgence sanitaire à la crise existante, accentuant les défis dans une région déjà confrontée à une pauvreté endémique et à des vulnérabilités chroniques en particulier dans les zones périphériques où se trouvent les populations déplacées internes (PDI).⁹ La pandémie a également eu des répercussions économiques majeures sur la région, affectant principalement les secteurs de travail informels, où opère la grande majorité des personnes déplacées.¹⁰ Dans les trois pays concernés, l'accès au logement demeure un défi majeur pour les PDI et est aggravé par la fréquence des mouvements de population.¹¹

La région a également été confrontée aux effets croissants du changement climatique, liés à la diminution des terres cultivables et à la nature imprévisible des ressources en eau. Les températures au Sahel augmentent à un rythme 1,5 fois plus rapide que la moyenne mondiale, tandis que les précipitations deviennent irrégulières et que les saisons humides se réduisent.¹² Environ 80 % des terres agricoles du Sahel sont dégradées, ce qui intensifie la compétition pour les terres parmi les 50 millions de personnes qui dépendent de l'élevage et de l'agriculture au sens global.¹³ Face à la responsabilité de répondre aux besoins de leur famille, les populations sont souvent poussées à adopter des stratégies d'adaptation préjudiciables, incluant notamment la migration ou l'adhésion à des groupes armés.

4.2 Contexte Grand Lacs

¹ UNHCR, "Sahel situation", 2023, <https://reporting.unhcr.org/operational/situations/sahel-situation>

² UNHCR, "Rapport mensuel de monitoring de protection Mars 2021 -Sahel", 2021", <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/86325>

³ Ibid.

⁴ OCHA, "Burkina Faso, Mali and Western Niger - Humanitarian Snapshot (As of 12 September 2022), 2022, <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-mali-and-western-niger-humanitarian-snapshot-12-september-2022>

⁵ Commission économique pour l'Afrique, "Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement", 2017,

⁶ Protection Cluster, "Les violences basées sur le genre dans le Sahel central - Document de plaidoyer pour la Réunion Ministérielle sur le Sahel Centrale du 20 Octobre 2020", 2020, <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/les-violences-bas-es-sur-le-genre-dans-le-sahel-central-document-de-plaidoyer>

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ ODP, Projet 21 - Rapport analytique Monitoring de Protection Regional - Sahel Central, 2021, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/85474>

¹⁰ Ibid.

¹¹ UNHCR, "Rapport mensuel de monitoring de protection Mars 2021 -Sahel", 2021, <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/86325>

¹² ICRC, "Mali-Niger: Climate change and conflict make an explosive mix in the Sahel", 2029, <https://www.icrc.org/en/document/mali-niger-climate-change-and-conflict-make-explosive-mix-sahel>

¹³ Ibid.

Depuis les années 1960, la région des Grands Lacs est confrontée à une crise sécuritaire complexe et chronique.¹⁴ Les crises humanitaires dans la région sont principalement dues à des conflits violents engendrés par des facteurs géopolitiques et nationaux, et recouvrant une dimension interethnique.¹⁵ Ces crises sont amplifiées par des problèmes de gouvernance, de corruption, de pauvreté généralisée, de développement insuffisant et de prestation limitée de services, ainsi que par un risque élevé de maladies infectieuses.¹⁶ Face à ces défis, les populations touchées par les crises dans les États de la région, notamment le Burundi et le Rwanda, se retrouvent souvent confrontées à de sévères contraintes en matière de moyens de subsistance et sont plongées dans une extrême pauvreté.¹⁷

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la région compte actuellement 4,9 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, ainsi que 12 millions de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières.¹⁸ Les déplacements forcés ainsi que le rapatriement des personnes déplacées ont entraîné une situation de grande précarité pour les populations concernées. Cette précarité se manifeste par un accès limité aux services essentiels tels que l'alimentation, l'eau, le logement, les soins de santé et l'éducation. De plus, elle expose ces populations à des risques accrus en matière de protection, notamment la violence, l'exploitation et les abus.¹⁹

Au Burundi, le retour de 120,000 réfugiés burundais a exercé une pression considérable sur des ressources déjà extrêmement limitées, notamment dans les zones urbaines, soulevant d'importantes préoccupations en matière de droits de l'homme.²⁰ Les multiples chocs survenus, combinés à la fragilité initiale des infrastructures, des services sociaux de base et des mécanismes de résilience, ont conduit 2,3 millions de personnes à avoir besoin d'assistance humanitaire en 2021.²¹ Les catastrophes naturelles telles que les glissements de terrain et les inondations ont causé des décès et détruit des habitations, des récoltes, des infrastructures et des moyens de subsistance, entraînant d'importants déplacements de populations.²² Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a ainsi augmenté d'environ 25 % par rapport à l'année précédente, atteignant 131,000 en août 2020.²³

Au Rwanda, la situation sécuritaire s'est détériorée, augmentant le risque d'un affrontement direct entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda. Les deux pays s'accusent mutuellement de soutenir des groupes armés opérant sur leur territoire respectif.²⁴ De plus, l'éruption du volcan Nyiragongo dans la région de Goma le 22 mai 2021 a contribué à aggraver les déplacements de population.²⁵ Les réfugiés au Rwanda se retrouvent confrontés à de multiples violations de leurs droits, ce qui engendre une série de défis majeurs liés aux conditions de travail ainsi qu'à l'accès au logement, aux soins de santé et à une alimentation saine. Ces aspects sont impactés par la pression exercée sur des ressources limitées, ce qui génère des tensions au sein des communautés.²⁶

4.3 Le programme AMoPAH I

Conformément au mandat du mouvement Croix-Rouge (CR), chaque société nationale CR doit s'engager envers les personnes les plus vulnérables. Les personnes les plus vulnérables sont celles qui subissent le plus intensément

¹⁴ ICG, "Tensions dans la région des Grands-Lacs", 2022, <https://www.crisisgroup.org/africa/great-lakes/democratic-republic-congo/tensions-dans-la-region-des-grands-lacs-turmoil-great-lakes>

¹⁵ ECHO, "Humanitarian Implementation Plan (HIP)", 2024, https://ec.europa.eu/echo/files/funding/hip2024/echo_cod_bud_2024_91000_v1.pdf

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Nations Unies, "The situation in the Great Lakes region - Security Council, 9165th meeting", 2022, <https://webtv.un.org/en/asset/k1v/k1v7pbzjt>

¹⁹ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2021.

²⁰ NRC, "The world's most neglected Displacement Crises -2020", 2021, <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/neglected-displacement-crises-2020/neglected-crises-list-2020.pdf>

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ OCHA, "Burundi: Plan de réponse humanitaire 2021 (mars 2021)", 2021, <https://www.unocha.org/publications/report/burundi/burundi-plan-de-r-ponse-humanitaire-2021-mars-2021-0#:~:text=En%202021%2C%20les%20partenaires%20humanitaires,recevoir%20une%20aide%20d'urgence>.

²⁴ Nations Unies, "Région des Grands Lacs d'Afrique : l'envoyé de l'ONU réclame un soutien international sur fond de montée des hostilités", 2023, <https://news.un.org/fr/story/2023/10/1139752>

²⁵ IOM, "RDC - Tableau de bord - Suivie de mouvements de population, Éruption du volcan Nyiragongo", 2021, <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-tableau-de-bord-suivie-de-mouvements-de-population-ruption-du>

²⁶ WFP, "WFP Rwanda Country Brief", 2023, https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000155780/download/?_ga=2.124429065.2081060598.1708102528-1016325186.1708102527

les crises et chocs, du fait de leur proximité géographique avec les dangers, un accès limité aux services de base et/ou une qualité de vie défavorable, qui les rendent plus susceptibles de voir leurs droits fondamentaux violés.²⁷ Cette vulnérabilité les expose davantage aux répercussions des crises multidimensionnelles auxquelles ces populations sont confrontées. Dans un contexte où les autorités concernées ne parviennent pas à remplir leurs responsabilités visant à assurer la sécurité et la protection des personnes en situation de vulnérabilité, il devient impératif de promouvoir une réponse humanitaire mettant l'accent sur les aspects liés à la protection. C'est dans cette optique que la Croix-Rouge de Belgique (CRB) et ses partenaires - les Sociétés Nationales Hôtes (SNH) - opérant dans les régions du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) ainsi que dans la région des Grands Lacs (Rwanda et Burundi) ont lancé le programme de l'Alliance du Mouvement CR pour la Protection et l'Action Humanitaire (AMoPAH I), avec les objectifs suivants :²⁸



Objectif général : Contribuer au renforcement de la protection des personnes les plus vulnérables touchées par les crises humanitaires à travers une assistance multisectorielle, en mettant l'accent sur la protection et le genre, au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Burundi et au Rwanda.



Objectif spécifique : Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Burundi et du Rwanda protègent efficacement les personnes les plus vulnérables parmi les communautés déplacées et d'accueil, face aux risques et aux conséquences de la crise humanitaire dans les pays ciblés.

Les bénéficiaires directs du programme AMoPAH I varient en fonction des régions ciblées. Dans le Sahel, le programme vise principalement les ménages les plus vulnérables parmi les personnes déplacées, réfugiées et rapatriées.²⁹ Au sein de la région des Grands Lacs, les bénéficiaires comprennent principalement les personnes les plus vulnérables parmi les déplacés internes, les rapatriés, les réfugiés, ainsi que les victimes des désastres naturels.³⁰ Dans les cinq pays concernés, une attention particulière est également accordée aux communautés d'accueil, qui partagent leurs ressources limitées avec les nouveaux arrivants.³¹

Pour répondre aux divers besoins des populations ciblées, la Croix-Rouge adopte une approche de protection, à la fois transversale et spécifique, basée sur les principes de protection Sphere³² et du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICRRCR) (DAPS : dignité, accès, participation et sécurité).³³ Ainsi, le programme AMoPAH I aborde les défis principaux énumérés ci-dessous :³⁴

Violences basées sur le genre	Exploitation et abus	Conséquences psychosociales
Conditions de vie précaires	Tensions intercommunautaires	Difficultés d'accès au logement et aux terres
Difficultés d'accès aux moyens de subsistance	Santé, hygiène, eau et assainissement	Difficultés d'accès à l'emploi
Adaptations préjudiciables, telles que les déplacements forcés, les mariages précoces	Vulnérabilités liées aux changements climatiques	Obstacles à l'éducation des enfants et des jeunes

Le programme vise également à renforcer les capacités des SNH de la Croix-Rouge afin d'assurer une protection efficace des personnes les plus vulnérables touchées par ces crises. Chaque SNH, avec le soutien financier et technique de la CRB, a ainsi mis en œuvre le programme AMoPAH I dans son pays respectif.

²⁷ UNDRR, "Vulnerability", n.d., <https://www.undrr.org/terminology/vulnerability>

²⁸ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2021.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² Sphere, "The Sphere Handbook: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response", 2018, <https://reliefweb.int/report/world/sphere-handbook-humanitarian-charter-and-minimum-standards-humanitarian-response-2018>

³³ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2021.

³⁴ Ibid.

La CRB opère dans les cinq pays d'intervention du programme AMoPAH I, à travers des partenariats solides avec chacune des cinq sociétés nationales de la Croix-Rouge. Dans le cadre de ce programme, la CRB travaille également en étroite collaboration avec la CR Danoise (CRD) et la CR Luxembourgeoise (CRL) afin de bénéficier de leur expertise dans les domaines de l'aide humanitaire et de la protection. Ensemble, la CRB, CRD et CRL s'engagent à renforcer les capacités de protection des SNH locales. La CRD et la CRL accueillent respectivement un centre d'expertise du Mouvement : le centre d'expertise en soutien psychosocial (PSS) pour la CRD et le centre d'expertise en abris pour la CRL qu'ils utilisent dans la mise en oeuvre du programme à travers un soutien technique aux SNH locales.

Les interventions du programme AMoPAH I couvrent un large éventail de thématiques, dont les principales incluent :³⁵

Tableau 1 - Principales thématiques des activités mises en oeuvre dans le cadre du programme AMoPAH

Résultats	Objectifs	Activités
Résultat 1 : Protection spécifique	Prévenir, atténuer et répondre aux risques et aux conséquences en matière de protection des communautés affectées par des crises en cours, imminentes ou à venir.	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion de la protection ● Protection des droits ● Soutien psychosocial ● Référencement
Résultat 2 : Protection transversale	Réduire les vulnérabilités des populations les plus exposées à travers une assistance humanitaire multisectorielle.	<ul style="list-style-type: none"> ● Aide d'urgence ● Soutien à la résilience ● Suivi et évaluation
Résultat 3 : Institutionnalisation de la protection	Intégrer les principes de protection dans les activités de préparation et de réponse aux crises	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévention des risques ● Préparation aux catastrophes ● Réponse aux catastrophes ● Appui aux SNH

Alors que le programme touche à sa fin, la CRB a mandaté Samuel Hall pour réaliser une évaluation finale. Cette évaluation revêt une importance cruciale pour tirer des enseignements de la mise en oeuvre du programme et recueillir des informations essentielles en vue d'ajuster sa stratégie pour les futures interventions. La CRB souhaite ainsi fournir une réponse de protection multisectorielle adéquate aux populations les plus vulnérables dans les régions ciblées.

4.4. Objectifs de l'évaluation finale du Programme AMoPAH I

L'évaluation a deux objectifs principaux :

1. **Garantir les obligations de redevabilité** de la CRB auprès du bailleur de fonds. L'évaluation examinera le programme AMoPAH I et fournira des informations sur les résultats atteints, les défis rencontrés et les leçons apprises.
2. **Élaborer des recommandations concrètes et spécifiques** pour la prochaine étape du programme AMoPAH II, ainsi que pour chacun des partenaires (SNH).

L'évaluation du programme AMoPAH I porte sur l'ensemble de la période de mise en oeuvre, de novembre 2021 à octobre 2023, dans les 5 pays d'intervention. Pour atteindre ces objectifs, l'évaluation a suivi trois axes principaux :

³⁵ Ibid.

- Premièrement, du point de vue de la responsabilité, évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet.
- Deuxièmement, du point de vue de l'apprentissage, comprendre l'évolution du programme, ainsi que ses forces et les barrières auxquelles il a fait face, dans les contextes changeants du Sahel et des Grands Lacs, notamment compte tenu de la pandémie de COVID-19, des changements dans la sphère politique, économique et de l'environnement sécuritaire ainsi que les évolutions climatiques.
- Enfin, du point de vue stratégique, proposer des recommandations à la CRB, à ses partenaires et aux acteurs du secteur humanitaire dans les régions ciblées pour continuer à soutenir les populations vulnérables, en mettant l'accent sur la manière dont la CRB peut s'appuyer sur ses efforts précédents dans le contexte actuel.

5. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans cette évaluation était qualitative et reposait sur des entretiens avec des informateurs clés et des discussions de groupe. L'échantillonnage, dirigé par Samuel Hall en coordination avec la Croix-Rouge de Belgique (CRB) et en collaboration avec les SNH s'est fait à la fois en personne, dans les pays cibles, et à distance, via une approche dirigée et de convenance. En complément, Samuel Hall a effectué une revue des documents clés du programme pour obtenir une compréhension approfondie du contexte et des interventions du programme AMoPAH. L'équipe d'évaluation de Samuel Hall a ainsi recouru à la triangulation des différentes sources de données afin de soutenir les résultats de recherche de terrain.

5.1 Zones de collecte de données

L'évaluation du programme AMoPAH a impliqué la collecte de données dans diverses zones du Sahel et de la région des Grands Lacs. Au Mali, les données ont été récoltées dans les villes de Bamako, Mopti et Gao. Au Niger, la collecte s'est déroulée à Niamey, Tilabery et Maradi. Quant au Burkina Faso, les données ont été recueillies à Ouagadougou, Kaya et Kongoussi.

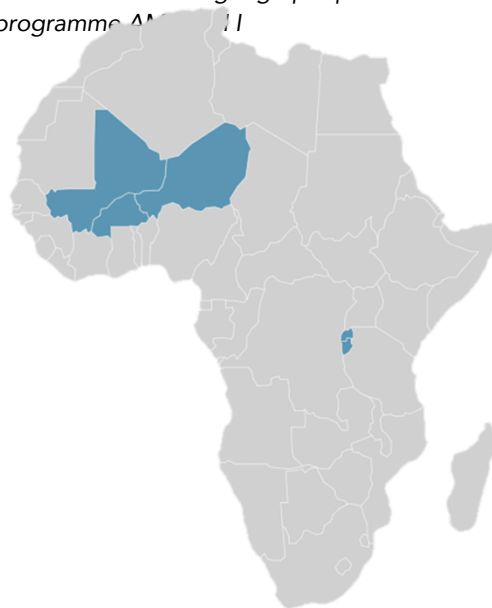
Dans la région des Grands Lacs, au Rwanda, les enquêtes ont été menées à Kigali ainsi que dans les camps de réfugiés de Mahama et de Nyabiheke. Au Burundi, elles ont eu lieu à Bujumbura, Giteranyi et Mishiha.

5.2 Échantillon

Avant le début de la collecte des données, Samuel Hall et la CRB ont convenu d'un échantillonnage pour garantir une représentation adéquate des zones ciblées par le programme AMoPAH. L'échantillon comprenait :

- Une analyse exhaustive des documents partagés par la CRB et les SNH, comprenant les documents internes et externes pertinents: rapports, études, données statistiques, publications académiques et documents officiels.
- 86 entretiens avec des informateurs clés réalisés en personne et en ligne au Mali, Niger, Burkina Faso, Burundi et Rwanda.
- 32 discussions de groupe (FGD) effectuées en présentiel au Mali, Niger, Burkina Faso, Burundi et Rwanda.
- Quatre ateliers de restitution des données ont été organisés au Mali, Niger, Burkina Faso au Rwanda et en ligne, afin de présenter les résultats préliminaires et d'échanger avec les parties prenantes locales. Un autre atelier de restitution des données, réalisé en ligne et dont les résultats seront intégrés à la

Carte 1: Couverture géographique du programme AMoPAH I



version finale de ce rapport, est prévu pour avril 2024, avec la participation de la CRB, la CRL et la CRD.

- A sa clôture, l'évaluation aura touché un total de 343 personnes, témoignant de l'ampleur et de la diversité des perspectives prises en compte dans cette étude.

Tableau 2 - Résumé de l'échantillon d'évaluation

Outils	Femmes	Hommes	Mixte	Total entretiens	Total personnes touchées
Entretiens avec des informateurs clés (KIs)					
Mali	2	14		16	16
Niger	2	12		14	14
Burkina Faso	5	10		15	15
Rwanda	6	12		18	18
Burundi	5	8		13	13
Équipe d'évaluation SH	4	6		10	10
Total (KIs)	24	62		86	86
Groupes de Discussions (FGDs)					
Mali	3	3	1	7	32
Niger	4	2	1	7	42
Burkina Faso	3	3	1	7	42
Rwanda	3	2	1	6	42
Burundi	2	2	1	5	30
Total (FGDs)	15	12	5	32	188
Atelier de Restitution (AR)					
Mali			1	1	16
Niger			1	1	11
Burkina Faso			1	1	15
Burundi					
Rwanda			1	1	12

Outils	Femmes	Hommes	Mixte	Total entretiens	Total personnes touchées
Global			1	1	15*
Total (AR)			5	5	69
Total de toute l'évaluation				123	343

*Anticipé

5.3 Limitations de la recherche

- **Retard au Burundi :** La collecte de données a été retardée au Burundi en raison d'un retard dans la fourniture des coordonnées des participants, ce qui a perturbé le déroulement du calendrier de l'évaluation.
- **Absence d'atelier de restitution de données au Burundi :** En raison de contraintes d'emplois du temps et circonstances imprévues, aucun atelier de restitution des données n'a pu être organisé dans ce pays, limitant ainsi la possibilité de partager et de discuter des résultats de l'évaluation.
- **Manque de documents fournis par la CR :** La disponibilité limitée de documents fournis par les Croix-Rouges locales dans les cinq pays d'intervention a restreint l'accès à des informations complètes et détaillées sur le programme et les activités mises en œuvre.
- **Limitations sécuritaires pour atteindre certaines zones dans la région du Sahel :** Des contraintes sécuritaires ont entravé l'accès à certaines zones de la région du Sahel, ce qui a limité la collecte de données dans ces régions et influencer la représentativité des résultats.

5.4. Questions d'Évaluation

Lors de la phase d'analyse des données, dans l'optique de faciliter la lecture de ce rapport et d'intégrer des données essentielles à la compréhension de la portée du programme, l'équipe de Samuel Hall a revu les questions d'évaluation et proposé quelques adaptations, présentées ci-dessous. Dans le cadre de ce rapport, les questions d'évaluation se focalisent sur l'ensemble des SNH. Avec ces adaptations, Samuel Hall a également supprimé les doublons et recentré certaines questions afin qu'elles soient spécifiques aux SNH. Ces questions s'axent autour des critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) - Pertinence, Efficacité, Efficience, Cohérence, Impact, et Durabilité. Un thème transversal - Protection, Genre et Inclusion (PGI) - a également été exploré par l'équipe ayant mené l'évaluation.

Tableau 3 - Questions d'évaluation

CRITÈRES / QUESTIONS	SOUS-QUESTIONS
PERTINENCE	
EQ1 : Dans quelle mesure l'intervention répond-elle aux problèmes tout en prenant en compte le positionnement et les capacités des SNH? ³⁶	EQ1.1: Les SNH avaient-elles les capacités d'implémenter les activités ?
	EQ1.2: Comment les SNH se sont-elles adaptées au contexte changeant (situation sécuritaire, COVID-19) pour répondre aux besoins les plus pressants ?
	EQ1.3: Dans quelles mesure le projet répond-il aux enjeux de réfugiés et retournées ? (Burundi)

³⁶ La question EQ1.4 - Comment les enjeux de cohésion sociale ont-ils été abordés et intégrés dans les activités? - a été supprimée puisqu'elle était déjà incluse sous la question d'évaluation EQ2.

CRITÈRES / QUESTIONS	SOUS-QUESTIONS
	EQ1.4: Comment le programme s'intègre dans le contexte des camps de réfugiés ? (Rwanda)
	EQ1.5: Comment la CRB a-t-elle soutenu les SNH dans leurs contextes respectifs ?
EQ2: Quelle est la pertinence des interventions et correspondent-elles aux besoins des populations cibles et aux priorités des partenaires? ³⁷	EQ2.1: Comment le <i>Crisis Modifier</i> a-t-il été perçu par les SNH ?
	EQ2.2: Quelle est la pertinence du <i>Crisis Modifier</i> , notamment au regard des autres mécanismes de financement d'urgence tels que le <i>Disaster Response Emergency Fund</i> (DREF) ?
	EQ2.3: Comment le programme a-t-il su s'intégrer dans le contexte des sites de déplacés et camps de réfugiés ?
	EQ2.4: Quelle est la pertinence des transferts monétaires pour les bénéficiaires? Comment les autorités perçoivent-elles cette modalité d'assistance, en particulier dans les localités où elles ont souhaité la suspendre ?
	EQ2.5: Quelles stratégies ont été développées pour promouvoir la protection et éviter les risques de stigmatisation des bénéficiaires ?
EQ3: Dans quelle mesure le programme est-il conforme aux principes humanitaires?	EQ3.1: Quelles stratégies le programme a-t-il instauré pour assurer le respect des principes humanitaires ?
	EQ3.2: Comment s'intègre le centre d'écoute de la CRBF dans le paysage humanitaire? (Burkina Faso)
EFFICACITÉ	
EQ4: Le programme a-t-il permis d'atteindre les résultats cibles, à travers les opérations, les partenariats, et les liens de cause à effet anticipés ? ³⁸	EQ4.1: Dans quelle mesure la mobilisation communautaire, et en particulier celle des volontaires, a contribué à promouvoir et offrir des solutions adaptées pour les populations cibles ?
	EQ4.2: Dans quelle mesure les transferts monétaires ont-ils été efficaces, et en particulier pour les personnes déplacées ? ³⁹
	EQ4.3: Dans quelle mesure les opérations ont-elles répondu aux attentes de qualité, y compris du point de vue des bénéficiaires ?
	EQ4.4: Dans quelle mesure l'approche Ménage modèle promu par la CRBU a-t-elle été intégrée dans le programme ? (Burundi)
EQ5: Quels facteurs ont joué un rôle dans la mise en œuvre des activités du programme ?	EQ5.1: Quels facteurs, internes et externes, ont facilité, contraint ou empêché l'implémentation des activités ? ⁴⁰
EFFICIENCE	

³⁷ La question EQ2.3 - EQ2.3: Comment les enjeux de cohésion sociale ont-ils été abordés et intégrés dans les activités? - a été intégrée à la dimension cohésion sociale abordée sous le critère Impact.

³⁸ La question EQ4.5 - Comment le programme a intégré la dimension genre et inclusion? - est étudiée sous le prisme du thème transversal PGI.

³⁹ Les questions 4.2 et 4.3 ont été fusionnées, puisqu'elles portent sur l'efficacité des transferts monétaires sur les bénéficiaires de manière globale, et les populations déplacées en particulier.

⁴⁰ La question 5.1 - Dans quelle mesure les recommandations et leçons apprises antérieures ont-elles été prises en compte? - a été reformulée afin de refléter les données et l'angle choisi par l'analyse, i.e., les facteurs internes et externes ayant impacté l'implémentation.

CRITÈRES / QUESTIONS	SOUS-QUESTIONS
EQ6: Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?	EQ6.1: Dans quelle mesure les SNH ont-t-elles utilisé efficacement les ressources humaines et financières pendant la mise en œuvre des interventions?
	EQ6.2: Dans quelle mesure les modalités d'intervention étaient-elles adaptées au contexte volatile des pays et ont-elles utilisé les leçons apprises tirées de la mise en œuvre pour éclairer l'adaptation? ⁴¹
COHERENCE	
EQ7: Les interventions étaient-elles cohérentes au regard des besoins et du cadre que s'est fixé la CRB ? ⁴²	EQ7.1: De quelle manière les SNH et la CRB se sont-elles assurées de la cohérence du programme au niveau communautaire et au sein du Mouvement Croix-Rouge ?
IMPACT	
EQ8: Quelle(s) différence(s) le programme a-t-il réalisées en ce qui concerne le contexte humanitaire et les capacités des SNH ? ^{43 44}	EQ8.1: Quel est l'impact des transferts monétaires sur les bénéficiaires ?
	EQ8.2: De quelle façon le programme a-t-il pu intégrer et impacter les enjeux de cohésion sociale entre déplacés et populations hôtes ?
	EQ8.3: Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à améliorer les conditions de vie des ménages ?
DURABILITÉ	
EQ9: Dans quelle mesure les interventions sont-elles durables ?	EQ9.1: Dans quelle mesure l'impact mesuré au niveau des SNH est-il susceptible de perdurer sans un soutien continu de la CRB ? ⁴⁵
	EQ9.2: Quels facteurs contribuent à la durabilité des résultats et bénéfices ?
	EQ9.3: De quelle façon les SNH appréhendent-elles leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics ?
	EQ9.4: Comment les enjeux de durabilité des actions d'insertion professionnelle des jeunes (formation professionnelle) ont été abordés, et quelles seraient les pistes d'améliorations ? (Rwanda)
PROTECTION, GENRE & INCLUSION (THÈME TRANSVERSAL)	
EQ10: Dans quelle mesure les interventions abordent-elles la protection, le genre et l'inclusion ?	EQ10.1: Comment les SNH a-t-elle intégré les principes Dignité, Accès, Participation et Sécurité (DAPS) et protection, genre et inclusion (PGI) dans les

⁴¹ Cette question a été reformulée pour plus de clarté. La question initiale était: Dans quelle mesure les modalités d'intervention sont-elles adaptées aux contextes changeants des pays au cours du projet et ont-elles utilisé les leçons apprises tirées de la mise en œuvre pour éclairer l'adaptation ?

⁴² Afin d'explorer de manière plus pertinente ce critère d'évaluation, dont la sous-question initiale a été traitée sous le critère Pertinence, la section Cohérence se focalise sur les partenariats et collaborations mis en place par les SNH et la CRB pour accroître la compatibilité du programme AMoPAH avec les contextes spécifiques à chaque pays et pour capitaliser sur les capacités des acteurs ayant pris part à son implémentation.

⁴³ Cette question a été reformulée pour plus de clarté. La question initiale était: Quelle(s) différence(s) le projet fait-il, en particulier en ce qui concerne le contexte humanitaire ? Les capacités des SNH?

⁴⁴ La question EQ8.4 - Comment le programme a-t-il renforcé les capacités des SNH? - déjà étudiée dans le critère Pertinence (EQ1.3), n'a pas été abordée dans la section Impact.

⁴⁵ La question initiale EQ9.1 - Dans quelle mesure les bénéficiaires (SNH) du projet sont-ils susceptibles de perdurer sans un soutien continu de leur partenaire PNS? - a été reformulée pour plus de clarté.

CRITÈRES / QUESTIONS	SOUS-QUESTIONS
	interventions ? ⁴⁶

6. NOTE DE SYNTHÈSE

Cette section propose une vue d'ensemble, fondée sur les entretiens et discussions réalisés lors de cette évaluation, de la performance d'AMoPAH I dans les cinq pays ciblés.

PERTINENCE

- Les **SNHs soutenus par la Croix-Rouge de Belgique présentent une gamme variée de compétences et de défis dans leur réponse aux crises humanitaires**. Leur diversité reflète la complexité des situations auxquelles ils sont confrontés, allant des besoins urgents en secours aux défis à plus long terme de reconstruction et de résilience communautaire. Parmi les aspects notables des SNHs figurent leur expertise dans des domaines spécifiques et leur engagement à collaborer avec les autorités locales et les communautés affectées. Cette collaboration peut contribuer à améliorer la pertinence et l'acceptation des interventions humanitaires.
- **La mobilisation des volontaires** est une caractéristique remarquable des SNHs. Leur capacité à recruter et à déployer un grand nombre de bénévoles sur le terrain renforce leur présence et leur capacité à atteindre des populations même dans des zones isolées.
 - Cette capacité à mobiliser un important réseau de volontaires a également permis une **meilleure adaptabilité aux changements de situation**, ainsi que la consultation des communautés locales.
- **La Croix-Rouge de Belgique ajuste son soutien en fonction des besoins identifiés et des capacités des SNHs**.
 - Cela peut inclure des programmes de renforcement des capacités à long terme ainsi que la fourniture d'une assistance immédiate pour répondre aux besoins critiques des populations touchées par les crises.
 - Pour ce qui est des différents niveaux de capacités des SNHs, l'assistance de la CRB peut varier de programmes généraux de renforcement des compétences à des initiatives spécifiques axées sur les besoins identifiés localement, garantissant une réponse appropriée aux crises humanitaires.
- Le mécanisme *Crisis Modifier* simplifie les processus administratifs et permet une réaction rapide aux besoins humanitaires urgents en éliminant les formalités longues et complexes, favorisant ainsi une intervention efficace sur le terrain. Le mécanisme permet ainsi de répondre aux crises soudaines dans des zones non ciblées par le programme.
 - Contrairement à d'autres mécanismes de financement d'urgence qui se concentrent sur les crises majeures, le *Crisis Modifier* assure également des fonds pour les crises de taille moyenne, permettant une intervention proactive pour prévenir l'aggravation des situations d'urgence.
 - Les SNHs ont rapidement adopté le *Crisis Modifier*, le mobilisant fréquemment lors de catastrophes. Bien que certains informateurs aient signalé un manque de connaissance du mécanisme, dans l'ensemble, il est apprécié pour sa flexibilité et sa rapidité d'exécution, essentielles pour répondre rapidement aux besoins émergents lors de crises humanitaires.
- **L'intégration des programmes d'assistance dans les sites de déplacés par les SNHs s'est avérée être une démarche stratégique, visant à répondre de manière pertinente aux besoins spécifiques des populations confrontées à des situations d'urgence humanitaire**. Cette approche a permis de

⁴⁶ Les questions EQ10.1 et EQ10.2 - Dans quelle mesure le genre, la protection et l'inclusion ont été pris en compte dans les interventions, la mise en œuvre, et la surveillance ? et Dans quelle mesure les SNH ont-elles intégré les principes DAPS et PGI dans leurs activités ? - ont été fusionnées en une seule question.

fournir une assistance complète et adaptée aux défis rencontrés dans ces contextes complexes, en mettant l'accent sur la pertinence des interventions.

- **Les transferts monétaires** ont été une modalité d'assistance largement utilisée et pertinente dans les régions touchées par la crise. Ils ont permis aux populations déplacées et aux communautés hôtes de couvrir leurs besoins essentiels, renforçant ainsi leur autonomie et leur résilience. Cependant, des défis persistent, notamment pour les personnes ayant un handicap et en raison de préoccupations sécuritaires dans certaines localités.
- **La promotion de la protection et la prévention des risques de stigmatisation des bénéficiaires** ont été des priorités pour les différentes SNHs de la Croix-Rouge dans divers contextes. Une approche de ciblage participatif a été privilégiée, avec des mécanismes de sensibilisation pour prévenir la stigmatisation et promouvoir la cohésion entre les populations déplacées et hôtes.
- Les SNHs ont démontré un engagement envers les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance dans la mise en œuvre des programmes humanitaires, tout en favorisant l'engagement communautaire et la redevabilité.
 - En particulier, l'approche centrée sur la communauté a permis une distribution de l'aide plus adaptée et durable, en intégrant les besoins spécifiques de chaque communauté et en renforçant la transparence et l'efficacité des interventions grâce à des mécanismes de participation locale.

EFFICACITÉ

- Conformément aux Objectifs de Développement durables de 2030, la CRB a mis l'accent sur une **approche localisée** pour répondre aux défis du développement durable.
 - Afin que les interventions doivent être adaptées aux contextes locaux et renforcer les capacités des acteurs nationaux, y compris les institutions et les organisations locales, cette approche est mise en œuvre à travers les SNHs dans chaque pays concerné). Plutôt que de fournir une aide extérieure sans considération des capacités locales, le programme exploite les connaissances et l'expérience des SNHs dans leurs opérations humanitaires. Cela permet de maximiser l'efficacité et l'impact des interventions, en s'appuyant sur les partenariats existants et en favorisant une appropriation locale des programmes.
- **Les volontaires jouent un rôle essentiel** dans la mise en œuvre des activités humanitaires à travers les SNHs. Ils agissent comme des relais entre les SNH et les communautés locales, facilitant la communication, la planification et la mise en œuvre des programmes. Leur connaissance approfondie des réalités locales leur permet d'identifier rapidement les besoins des populations vulnérables et de les orienter vers les services appropriés. De plus, les volontaires contribuent à maintenir un dialogue constant avec les bénéficiaires, favorisant ainsi une meilleure compréhension des besoins changeants de la population et renforçant la pertinence et l'efficacité des interventions humanitaires.
- Les transferts monétaires se révèlent être une modalité efficace pour répondre aux besoins des populations déplacées et des communautés hôtes. Ils contribuent à améliorer la sécurité alimentaire, la santé et l'autonomie financière des bénéficiaires, tout en stimulant l'économie locale. Les données montrent que les bénéficiaires font preuve de discernement dans l'utilisation des fonds **qui leur sont octroyés**, ce qui renforce leur résilience et leur capacité à reconstruire leur vie dans des contextes de crise. Malgré quelques défis et disparités dans la perception de la qualité des opérations, les transferts monétaires demeurent une modalité importante pour répondre aux besoins humanitaires de manière efficace et adaptée.

- **Les bénéficiaires du programme AMoPAH I ont exprimé des opinions variées sur la qualité des opérations dans les cinq pays concernés.** Globalement, les opérations ont été saluées pour avoir répondu à certains besoins immédiats tels que l'accès à l'alimentation, aux soins de santé et aux activités psychosociales. Cependant, des critiques ont été formulées concernant le manque d'implication des bénéficiaires dans la planification et la mise en œuvre, ainsi que des problèmes de ciblage inadéquat. Certaines activités ont été perçues différemment en termes de qualité, comme la suggestion d'améliorer la quantité des services psychosociaux offerts. Enfin, des défis persistent, notamment la difficulté de répondre à tous les besoins des bénéficiaires et l'insuffisante prise en compte des besoins des personnes vivant avec un handicap.
- **L'implémentation du programme AMoPAH I a été façonnée par une série de facteurs facilitants et contraignants.** Ces éléments ont joué un rôle crucial dans la façon dont les activités ont été menées et ont influencé leur efficacité dans différents contextes humanitaires.
 - L'implémentation des activités du programme AMoPAH I a été favorisée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'engagement communautaire solide et la confiance accordée aux équipes de la Croix-Rouge ont été des éléments clés. Les communautés cibles, reconnaissant la réputation positive de l'organisation, ont rapidement soutenu les équipes sur le terrain, facilitant ainsi la mise en œuvre des activités. De plus, le dévouement et l'engagement des volontaires, ainsi que la collaboration étroite avec d'autres ONG et les clusters humanitaires, ont grandement contribué à surmonter les obstacles rencontrés et à garantir la continuité des services.
 - Toutefois, plusieurs obstacles ont entravé l'implémentation efficace du programme. La situation sécuritaire instable au Sahel a souvent retardé l'accès aux zones ciblées, compromettant ainsi la réalisation des objectifs humanitaires. De plus, les processus administratifs lourds et les procédures de signature longues ont ralenti la rapidité de déploiement des ressources, entravant la réponse aux besoins urgents. En interne, les SNH ont également été confrontées à des défis tels que le turnover du personnel et le manque de professionnalisme des volontaires, ce qui a affecté la continuité des programmes et la qualité des services fournis.

EFFICIENCE

- **Les branches de la Croix-Rouge ont adopté des approches variées** pour gérer efficacement et flexible les ressources, malgré la nature pilote du programme AMoPAH I. L'adaptation aux changements de contexte et de coûts a été cruciale pour optimiser l'utilisation des ressources.
 - L'engagement des volontaires et l'approche communautaire ont été essentiels pour maximiser l'impact des interventions. Leur dévouement a permis de réduire les coûts et d'assurer une appropriation locale des initiatives, contribuant ainsi à une gestion efficace et efficiente des ressources.
 - La mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation a permis de garantir une utilisation efficace des fonds, tandis que la formation de certains bénéficiaires sur la gestion financière a contribué à assurer une utilisation adéquate des ressources financières.
 - La coopération avec d'autres organisations a été un facteur déterminant dans l'utilisation efficace des ressources en partageant les coûts et en élargissant la portée des interventions. Cela a permis d'optimiser l'efficacité des opérations en mobilisant des financements complémentaires et en renforçant les partenariats.
- **Cependant, les ressources initialement allouées n'ont souvent pas suffi à répondre à tous les besoins sur le terrain.** Il est devenu évident que les besoins dépassaient largement les prévisions, nécessitant une augmentation des ressources financières pour répondre efficacement aux besoins pressants.

COHÉRENCE

- **Les SNH ont joué un rôle crucial dans l'adaptation du programme AMoPAH I** aux réalités spécifiques de chaque pays. Elles ont élaboré des cadres logiques personnalisés, tenant compte des tensions intercommunautaires, des priorités nationales et des partenariats locaux.
- **Le programme AMoPAH I s'inscrit dans les objectifs du *Grand Bargain***, une initiative visant à améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire. En renforçant le financement de qualité, en encourageant la participation locale et en améliorant la coordination des transferts monétaires, le programme vise à fournir une réponse humanitaire plus efficace et pertinente. Cette approche favorise une meilleure appropriation des interventions par les communautés bénéficiaires et permet une utilisation plus efficace des ressources.
- **La collaboration étroite entre les SNH et la CRB a été essentielle pour assurer la cohérence du programme.** La CRB a fourni un soutien financier, technique et opérationnel, facilitant ainsi une mise en œuvre harmonieuse des activités. Cette collaboration a permis de capitaliser sur les expertises et les ressources de chaque partie pour maximiser l'impact des interventions.
 - Une coordination efficace et des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux ont été mis en place pour évaluer l'efficacité des activités. Les SNH, en collaboration avec la CRB, ont développé des outils de suivi et d'évaluation adaptés, permettant une surveillance étroite des progrès réalisés et une adaptation des stratégies d'intervention en temps réel. Cette approche participative a favorisé une meilleure compréhension des défis rencontrés et a permis d'ajuster les activités pour optimiser les résultats.
- **Des efforts de communication transparente et des partenariats avec d'autres acteurs humanitaires ont renforcé l'engagement des communautés et évité la duplication des efforts.** Les SNH ont organisé des campagnes de sensibilisation et ont établi des collaborations stratégiques avec des organisations gouvernementales, des ONG locales et internationales, et des agences des Nations Unies. Ces partenariats ont permis de combiner les forces et les compétences de différents acteurs pour fournir une assistance plus efficace et adaptée aux besoins des populations affectées par les crises.

IMPACT

- Le programme AMoPAH I a adopté **une approche humanitaire multisectorielle** pour répondre aux besoins urgents des bénéficiaires, notamment par la distribution d'aides alimentaires et non alimentaires, la mise en place de dispositifs de lavage des mains, le soutien aux activités génératrices de revenus, l'appui aux formations professionnelles, et la construction ou réhabilitation d'infrastructures telles que des logements, des latrines et des cuisines améliorées.
 - **Les transferts monétaires** ont été un élément crucial du programme, offrant un soulagement financier immédiat aux bénéficiaires tout en renforçant leur résilience face aux crises. Ces fonds ont permis de répondre aux besoins essentiels en nourriture, santé et logement, tout en stimulant l'économie locale par les achats effectués auprès des commerces locaux. Cependant, des défis persistent, notamment en ce qui concerne l'équité de la distribution des ressources et l'adéquation des montants aux besoins spécifiques de chaque communauté.
 - **Les activités génératrices de revenus** ont permis aux bénéficiaires de diversifier leurs sources de revenus et de renforcer leurs moyens de subsistance, avec des formations sur des métiers comme le tissage, la fabrication de savon, et d'autres compétences professionnelles.
 - **Le soutien psychosocial** a joué un rôle crucial dans le bien-être émotionnel des bénéficiaires, les aidant à surmonter les traumatismes et à gérer leur stress à travers des séances de sensibilisation et de counseling.

- **Les initiatives environnementales**, telles que la reforestation et la promotion de pratiques agricoles durables, ont contribué à la préservation des ressources naturelles et à la sécurité alimentaire des communautés.
- **L'approche Ménage Modèle**, mise en œuvre par la CRBU, a permis d'impliquer activement les membres vulnérables de la communauté dans leur propre développement, bien que certains critères clés n'aient pas été pleinement couverts, limitant ainsi son efficacité dans certains domaines.
- **Les initiatives de cohésion sociale** ont été essentielles pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle et réduire les préjugés entre les populations déplacées et les populations hôtes. Elles ont permis de créer des espaces de dialogue et de rencontre, favorisant ainsi un climat de confiance et de solidarité au sein des communautés.
 - **Les activités de sensibilisation** ont joué un rôle crucial dans la promotion de la diversité, des droits des femmes et la résolution pacifique des conflits. Elles ont permis de sensibiliser les membres des différentes communautés aux enjeux sociaux, culturels et humanitaires, encourageant ainsi le respect mutuel et la coopération.
 - **L'inclusion des populations déplacées dans les programmes** de la Croix-Rouge a également contribué à renforcer la cohésion sociale. En favorisant leur participation active et leur intégration dans la société, ces programmes ont encouragé le partage des ressources et des responsabilités, renforçant ainsi les liens entre les différents groupes.

DURABILITÉ

- L'évaluation de l'impact à long terme du programme AMoPAH I sans le soutien continu de la CRB est cruciale pour comprendre sa durabilité :
 - En tant qu'initiative axée sur l'aide humanitaire d'urgence, le programme vise principalement à répondre aux besoins immédiats des populations touchées par des crises telles que les conflits armés, les catastrophes naturelles et les déplacements massifs.
 - Les interventions d'urgence comprennent la distribution de nourriture, d'abris d'urgence et d'autres formes d'aide essentielle, ce qui limite leur durabilité à long terme.
- Certaines interventions du programme sont toutefois susceptibles de perdurer.
 - Le renforcement des capacités des SNH dans des domaines tels que la protection, la cohésion sociale et la gestion des réponses humanitaires constitue une base pour la durabilité.
 - Les formations des volontaires locaux, la création de coopératives agricoles et la construction de logements durables sont des exemples d'initiatives durables qui peuvent être maintenues après la fin du programme.
 - Les AGR émergent comme une avenue prometteuse pour répondre aux besoins des personnes déplacées de manière durable, en leur fournissant des compétences entrepreneuriales et agricoles.
- Les SNH soulignent unanimement le besoin d'un soutien continu de la CRB et d'autres partenaires pour maintenir les bénéfices acquis à travers le programme AMoPAH I.
 - Cela inclut un soutien organisationnel et technique pour perfectionner la mise en œuvre des activités et renforcer les capacités des SNH à opérer de manière autonome. Toutefois, la dépendance aux compétences et aux ressources des partenaires peut compromettre l'autonomie des SNH à long terme. Un suivi post-programme et une allocation de ressources supplémentaires sont également nécessaires pour garantir la durabilité des résultats obtenus.
- Les SNH ont adopté une approche de partenariat et de collaboration étroite avec les acteurs locaux pour assurer la durabilité des interventions.

- La sensibilisation et l'engagement des autorités locales, la transparence dans la mise en œuvre des programmes et l'adaptation flexible des interventions aux besoins réels des communautés sont des éléments clés de cette approche.
- L'approche de nexus Humanitaire - Développement - Paix, le renforcement des capacités et la collaboration avec les institutions nationales pour assurer une intégration efficace des objectifs du programme dans les plans de développement du pays, ont également été identifiés comme facteurs de durabilité

PROTECTION, GENRE & INCLUSION (PGI)

- Protection:
 - Un des objectifs principaux du programme AMoPAH I était le renforcement des compétences en matière de protection, notamment l'identification des risques de droits humains. Les SNH se sont engagées dans cette démarche, reconnaissant l'importance de développer et d'intégrer ces capacités au sein de leurs structures, intégrant les principes de gestion des risques dans leurs interventions.
 - Malgré les progrès, des défis techniques persistent, nécessitant des efforts continus pour développer des mécanismes de protection robustes.
- Inclusion:
 - Bien que l'objectif de participation de divers groupes de bénéficiaires ait été établi, des lacunes persistent en termes d'accessibilité et de communication, entravant l'inclusion effective de certains groupes.
 - Des questions subsistent quant à la pertinence des initiatives pour répondre aux besoins spécifiques de tous les bénéficiaires, notamment ceux vivant avec un handicap, notamment celle des transferts monétaires
- Genre:
 - Le programme AMoPAH I avait pour objectif de promouvoir l'égalité des sexes à travers l'accès équitable aux services et aux distributions d'aide, avec une sensibilisation particulière aux violences basées sur le genre.
 - Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les interventions visant à protéger les femmes et à prévenir les violences basées sur le genre, malgré les progrès réalisés dans ce domaine.
- Participation:
 - L'approche de l'ECR a été au cœur du programme, favorisant des canaux de communication bidirectionnels pour permettre une amélioration continue en impliquant activement les bénéficiaires.
 - Une sensibilisation continue des volontaires et le développement des compétences du personnel des SNH restent nécessaires pour assurer une participation significative des communautés.
- Protection de l'environnement :
 - L'intégration de la protection de l'environnement dans les interventions humanitaires a été priorisée, avec des efforts pour réduire l'impact environnemental et renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques et environnementaux.

7. ANALYSES ET FACTEURS EXPLICATIFS

Cette section propose une analyse des données primaires collectées auprès d'informateurs clés et de participants à des discussions de groupe dans les cinq pays où a pris place le programme AMoPAH; ces données sont catégorisées selon les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE - Pertinence, Efficacité, Efficience, Cohérence, Impact, Durabilité, et Protection, Genre et Inclusion. Lors de la phase de cadrage de cette évaluation, Samuel Hall et la CRB ont développé des questions d'évaluation correspondant à chacun de ces critères, et dont les réponses sont détaillées ci-dessous.

7.1 Pertinence

EQ1: Dans quelle mesure l'intervention répond-elle aux problèmes tout en prenant en compte le positionnement et les capacités des acteurs du Mouvement Croix Rouge impliqués dans le projet?

La stratégie de mise en œuvre d'AMoPAH témoigne de capacités et d'une approche opérationnelles dans l'ensemble adéquates et adaptées au contexte, notamment par le biais d'outils et de ressources spécifiques:

1. L'analyse des capacités des SNHs révèle des compétences solides, malgré des défis persistants, dans leur capacité à répondre aux crises humanitaires.
2. Les SNHs ont adopté une variété de stratégies pour répondre aux besoins pressants tout en tenant compte des défis locaux ; ces stratégies comprenaient l'implication communautaire, l'utilisation de technologies innovantes telles que des réunions par visioconférence avec des représentants des communautés et certains acteurs clés dans le contexte de la pandémie du COVID-19.
3. Un réseau de volontaires résidant dans les communautés cibles.
4. La CRB a adapté son soutien en fonction des contextes d'urgence distincts dans les cinq pays d'implémentation ainsi qu'en fonction des capacités des cinq SNHs.

L'analyse détaillée des capacités d'implémentation des SNHs (E.Q1.1) dans le cadre d'AMoPAH I révèle une toile complexe de compétences et de défis qui caractérisent leurs capacités à répondre efficacement aux chocs et crises humanitaires. D'un côté, des forces notables ressortent, illustrant la préparation et la capacité d'adaptation de ces organisations. Par exemple, la Croix-Rouge Mali (CRM) se distingue par son expertise robuste et la diversité de ses ressources. L'approche participative adoptée par la CRM, qui engage activement les pouvoirs publics et les communautés cibles dans la conception et l'exécution des plans d'action, s'avère être un modèle efficace pour la mise en œuvre de stratégies de réponse aux crises. Cette collaboration étroite avec les communautés garantit que les interventions sont à la fois pertinentes et soutenues par ceux qu'elles visent à aider.⁴⁷

Similairement, la Croix-Rouge Rwandaise (CRR) démontre une capacité remarquable dans la gestion de situations humanitaires complexes, grâce à une expertise forgée au fil des ans dans l'assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Cette expérience accumulée place la CRR dans une position favorable pour gérer efficacement les crises, s'appuyant sur un vaste réseau de volontaires qui facilitent l'accès et l'intervention rapide dans les zones affectées.⁴⁸ La Croix-Rouge du Burundi (CRBu) a également démontré une capacité notable à mobiliser une large base de volontaires pour étendre son action humanitaire à travers le pays. Avec ses 600 000 volontaires répartis sur l'ensemble du territoire, la CRBu a réussi à maintenir une présence significative même dans les zones les plus reculées, ce qui témoigne de sa capacité à organiser et à déployer des ressources humaines de manière efficace.⁴⁹

"C'est la particularité de la Croix-Rouge, d'avoir des volontaires dans tous les villages. Et quand je prends la commune de Bankass, (...) c'était pratiquement des attaques quotidiennes (...) même l'équipe qui était basée à Sévaré n'y allait pas. Mais, on a des volontaires dans chaque village et même sur les sites des déplacés, on a aussi des volontaires qui se sont déplacés avec les (populations) déplacées, et donc qui continuent de mener des activités. Et aujourd'hui avec les nouvelles techniques de communication, c'est facile de maintenir le contact avec les gens, et même d'envoyer de l'aide. Par exemple le cash, on n'a plus besoin d'être physiquement présent pour pouvoir assister des gens. Il suffit que les volontaires fassent le recensement et envoient la liste. Et on fait partir les appuis financiers et ils font les choses, ça se passe comme ça." (KII1 Mali)

Néanmoins, l'analyse révèle également des défis spécifiques qui pourraient entraver la pleine capacité d'implémentation des SNHs. Par exemple, la Croix-Rouge Nigérienne (CRN) fait face à un besoin important de renforcement de ses compétences techniques et d'une meilleure allocation de ressources financières pour son

⁴⁷ KII18 Mali.

⁴⁸ Croix-Rouge de Belgique, "Notre partenaire : La Croix-Rouge Rwandaise", n.d., <https://action-internationale.croix-rouge.be/rapports/rwanda-aider-les-plus-demunis-en-toutes-circonstances/#:~:text=La%20Croix%20Rouge%20rwandaise%20a%20pour%20mission%20de%20pr%C3%A9venir%20et,l'am%C3%A9lioration%20de%20la%20sant%C3%A9>

⁴⁹ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2021.

département de protection.⁵⁰ Cette situation souligne l'importance cruciale d'un soutien technique et financier ciblé pour améliorer la qualité et l'efficacité des interventions de protection.

En outre, des contraintes financières pèsent aussi sur les SNHs. Par exemple, bien que la Croix-Rouge Burkina Faso (CRBF) dispose d'une structure organisationnelle permettant une certaine flexibilité et réactivité, elle est néanmoins confrontée à des limitations financières qui menacent sa capacité à répondre de manière exhaustive aux besoins croissants. Cette contrainte financière impose une réflexion stratégique sur la mobilisation des ressources et l'optimisation des dépenses pour garantir la continuité et l'efficacité des opérations.⁵¹

Afin de s'adapter aux contextes volatiles dans lesquels le programme AMoPAH a été conceptualisé et mis en place (EQ1.2), les SNHs ont déployé une diversité de stratégies pour répondre aux besoins pressants tout en tenant compte des défis locaux. Une approche clé adoptée par plusieurs SNHs a été la stratégie de localisation. Par exemple, la CRN a fortement impliqué les communautés cibles dans la planification et la mise en œuvre des activités d'AMoPAH. Cette approche participative a permis d'élaborer une réponse holistique et multisectorielle, avec des volets spécifiques axés sur les urgences humanitaires, la santé, la cohésion sociale et le soutien psychosocial.⁵²

“Mais ce que je peux noter comme (ayant) permis vraiment que le projet puisse s'adapter, c'est le fait qu'on a pu compter sur les comités locaux Croix-Rouge. Parce que ça c'est important. Eux, ils sont dans la communauté, là où les gens (expatriés, personnes du siège) ne peuvent pas aller.” (KII14 Niger)

Dans le cas spécifique de la CRN, cette stratégie a été mise en œuvre à travers des consultations régulières avec les leaders communautaires et les comités de ciblage, qui ont permis de mieux comprendre les besoins et les priorités des bénéficiaires. Ces échanges ont débouché sur des initiatives telles que la distribution de kits d'urgence, des séances de sensibilisation à l'hygiène et des activités de renforcement de la cohésion sociale, contribuant ainsi à répondre aux besoins urgents tout en renforçant les capacités locales de résilience.⁵³ De même, la CRBF a mis en place des mécanismes de consultation et de participation des communautés pour élaborer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des populations déplacées et des communautés hôtes. Cette approche collaborative a permis à la CRBF de concevoir des interventions holistiques et multisectorielles.⁵⁴

En s'appuyant sur leur réseau de volontaires, les SNHs ont pu déployer une stratégie d'adaptation efficace pour répondre aux défis changeants. Par exemple, la CRM a mobilisé ses volontaires pour maintenir des liens étroits avec les communautés cibles, assurant ainsi une compréhension continue des besoins locaux et une adaptation rapide des interventions.⁵⁵ Cette capacité des SNHs à mobiliser des volontaires locaux a permis une mise en œuvre flexible et réactive des programmes, renforçant ainsi leur efficacité dans des contextes en constante évolution.

En réponse à la pandémie de COVID-19, les SNHs ont également mis en place des mesures adaptatives. La CRR, par exemple, a innové en utilisant des technologies, comme des réunions par visioconférence avec des représentants des communautés et certains acteurs clés pour maintenir la communication et les activités pendant les périodes de confinement. Cette approche a permis à la CRR de rester en contact avec les communautés et de répondre aux besoins émergents tout en respectant les restrictions sanitaires.⁵⁶ De même, la CRBu a maintenu ses activités en dispensant des formations sur l'hygiène et en réalisant des évaluations pour actualiser ses plans d'activités de prévention des risques et de gestion des catastrophes malgré les défis socio-économiques et climatiques.⁵⁷

Les SNHs ont adopté des stratégies variées pour s'adapter au contexte changeant, allant de l'implication communautaire à l'utilisation de technologies innovantes. Ces approches ont permis aux SNHs de maintenir la pertinence et la résilience de leurs opérations humanitaires face à l'évolution des besoins et des défis locaux. Alors que chaque SNH a développé des solutions adaptées à son contexte spécifique, une leçon importante à retenir est la valeur de l'engagement communautaire dans la conception et la mise en œuvre des programmes.

⁵⁰ KII4 Niger.

⁵¹ FGD2 Burkina Faso

⁵² KII12 Niger.

⁵³ KII14 Niger.

⁵⁴ KII13 Burkina Faso, KII14 Burkina Faso

⁵⁵ CRM, “Croix Rouge Malienne”, n.d., <https://www.croixrouge-mali.org/>.

⁵⁶ KII17 Rwanda.

⁵⁷ KII9 Burundi.

La contribution de la CRB au soutien des SNHs (E.Q 1.3) a été adaptée en fonction des contextes d'urgence distincts dans les pays cibles. Dans le Sahel, où la situation sécuritaire est volatile et les besoins humanitaires sont pressants, la CRB a adopté une approche axée sur l'urgence et la résilience. Comme le souligne un informateur,⁵⁸ dans un contexte où les risques et les dangers sont omniprésents, la priorité était de renforcer les capacités des SNHs à répondre rapidement et efficacement aux crises. Par exemple, la CRB a bénéficié du soutien de la Croix-Rouge Danoise (CRD) pour des services humanitaires mobiles dans les zones de regroupement des déplacés alors qu'au Rwanda et au Burundi, les SNHs ont une approche plus intégrée des communautés, avec des comités de la Croix-Rouge dans chaque colline (commune).⁵⁹

Ainsi, la CRB a concentré ses efforts sur le financement d'activités d'urgence telles que les transferts monétaires et la santé, permettant aux SNHs de fournir une assistance immédiate aux populations vulnérables affectées par l'insécurité alimentaire et la violence. Le déplacement forcé expose les individus à une double vulnérabilité : la perte de logement et la difficulté d'accès aux services sanitaires et d'hygiène. Dans les pays concernés, les structures de santé, déjà fragilisées par le conflit et la crise endémique, sont souvent fermées. De plus, les déplacés rencontrent des obstacles pour trouver un abri adéquat : les camps de déplacés ne répondent pas à tous les besoins, certains sont contraints de survivre sans abri dans la nature, et ceux qui retournent chez eux trouvent souvent leur logement endommagé.⁶⁰ Un exemple est celui de la CRBF, auprès de laquelle la CRB a financé des distributions de kits d'urgence comprenant des articles essentiels tels que des kits pour la construction des abris, des fournitures d'hygiène et des kits alimentaires. Ces distributions ont permis de répondre aux besoins immédiats des populations déplacées internes et des réfugiés, afin de renforcer la résilience des communautés face aux crises.⁶¹

D'autre part, dans les régions des Grands Lacs, les situations d'urgence sont moins fréquentes et la situation sécuritaire moins volatile. La situation a été caractérisée par une « dynamique encourageante de dialogue, de coopération et d'intégration, et plus généralement d'une volonté continue de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité », malgré l'insécurité dans l'Est de la RDC, selon l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour les Grands Lacs.⁶² En conséquence, la CRB a adopté une approche plus axée sur le renforcement des capacités à long terme. Comme le mentionne un autre informateur,⁶³ dans un contexte où les risques sont moins immédiats, mais tout aussi significatifs, la CRB a mis l'accent sur le développement des compétences des SNHs et sur la mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des risques. Ainsi, au Rwanda, la CRB a financé des sessions de formation sur l'évaluation des vulnérabilités et la gestion de projets, permettant ainsi aux équipes locales de renforcer leurs compétences techniques et leur expertise dans la planification et la mise en œuvre des programmes humanitaires.⁶⁴

La CRB s'est également adaptée aux capacités variables des SNHs dans les régions où elle intervient. Conformément aux observations d'un informateur,⁶⁵ la CRB a reconnu l'hétérogénéité des capacités des SNHs et a ajusté son soutien en conséquence. Dans les régions où les SNHs disposaient de capacités limitées, la CRB a adopté une approche plus intensive et proactive, fournissant un accompagnement technique et financier substantiel pour renforcer leurs compétences et leur expertise. Par exemple, dans le cadre du soutien apporté à la CRM, la CRB a financé des activités de formation et de renforcement des capacités, notamment dans les domaines de l'évaluation des vulnérabilités, de la gestion de projets et de l'utilisation des outils technologiques.⁶⁶

“Les capacités des SNHs sont variables et c'est justement là qu'on s'adapte, mais ça reste la mission intégrale de ces SNHs de répondre à ces besoins, donc cela s'intègre à cet enjeu. On a du comprendre les capacités de chaque SNH et s'adapter dans l'accompagnement, dans une approche de gestion conjointe, de responsabilité conjointe qui se met en œuvre notamment dans l'accompagnement technique, et sur les questions de protection qui sont promues par la Croix-Rouge par des outils bien définis.” (KII2 Globale)

⁵⁸ KII1 Globale.

⁵⁹ KII1 Globale.

⁶⁰ DGD, “Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda”, 2022.

⁶¹ KII13 Burkina Faso, KII14 Burkina Faso.

⁶² KII1 Globale.

⁶³ KII2 Globale.

⁶⁴ KII2 Rwanda, KII16 Rwanda.

⁶⁵ KII2 Globale.

⁶⁶ KII12 Mali, KII13 Mali, KII16 Mali.

Dans les pays où les SNHs avaient déjà des capacités plus avancées, la CRB a opté pour une approche plus spécifique et axée sur la protection. Par exemple, pour la Croix-Rouge Burundi (CRBu), la CRB a investi dans des initiatives de formation spécifiques pour les volontaires et le personnel technique, mettant l'accent sur le renforcement de leurs compétences dans le domaine de la protection. Ces formations ont permis aux équipes locales d'améliorer leur capacité à mettre en œuvre des programmes de manière efficace et efficiente, tout en étant mieux préparées à répondre aux besoins de protection des communautés locales.⁶⁷

EQ2: Quelle est la pertinence des interventions et correspondent-elles aux besoins des populations cibles et aux priorités des partenaires?

La pertinence d'AMoPAH s'est démontrée par la proximité du programme avec les populations cibles et la prise en compte de leurs priorités :

1. Les SNHs ont rapidement intégré le *Crisis Modifier* dans leurs pratiques en l'utilisant pour mobiliser des fonds efficacement lors de situations de crise.
2. Les SNHs ont apprécié la flexibilité et la rapidité d'exécution du *Crisis Modifier*, le percevant comme un moyen efficace d'activer des fonds rapidement sans passer par des procédures administratives longues.
3. Les SNHs ont intégré des activités adaptées aux sites de déplacés, offrant une assistance pertinente et adaptée aux besoins spécifiques des populations confrontées à des situations d'urgence humanitaire.
4. Les transferts monétaires se sont avérés être une modalité d'assistance pertinente, couvrant les besoins essentiels des bénéficiaires tout en renforçant leur autonomie et leur résilience.
5. Les SNHs ont utilisé une approche de ciblage participatif et des mécanismes de sensibilisation pour prévenir la stigmatisation des bénéficiaires, favorisant ainsi une meilleure acceptation des interventions humanitaires et renforçant la cohésion communautaire.

Le mécanisme *Crisis Modifier* est un outil financier innovant intégré aux programmes humanitaires et de développement. Il permet d'activer des fonds rapidement et de manière flexible en cas de crise, sans avoir à lancer de nouveaux projets ou à attendre l'approbation de financements supplémentaires, et parfois même en dehors des zones d'intervention prévues par le projet. Plus spécifiquement, le *Crisis Modifier*.⁶⁸

1. Permet généralement une réaction plus rapide que les canaux traditionnels de l'aide humanitaire, en éliminant les procédures longues de demande et d'attribution, et en faisant appel aux partenaires locaux pour la mise en œuvre ;
2. Peut garantir la disponibilité du financement humanitaire pour les crises de taille moyenne, étant donné que d'autres mécanismes de financement de l'aide humanitaire d'urgence se concentrent principalement sur les événements de grande ampleur ;
3. Préserve les acquis des activités des projets en cours qui pourraient être affectées par les effets du choc.

Pour répondre à la question sur la perception du *Crisis Modifier* par les SNHs et de la pertinence du mécanisme (E.Q 2.1 et EQ.2.2), il est essentiel de noter que les SNHs, ont utilisé le *Crisis Modifier* pour mobiliser des fonds rapidement et efficacement lors de situations de crise, à l'exception de la CRBF pour laquelle l'occasion ne s'est pas présentée. Il est noté par un informateur de la CRB que les SNH ont rapidement intégré cette approche dans leurs pratiques, utilisant régulièrement ce fonds, dans la mesure de sa capacité, en cas de catastrophe humanitaire.⁶⁹ En parallèle, la gestion des activités financières s'est souvent effectuée en collaboration avec d'autres entités du Mouvement Croix-Rouge, afin de renforcer la maîtrise des SNH du fonctionnement de fonds d'urgence similaires. Cette expertise préalable a donc favorisé une transition fluide vers l'utilisation du *Crisis Modifier*, offrant aux SNH une base solide pour une réaction efficace face aux crises.⁷⁰ Toutefois, certains informateurs des SNHs ont rapporté un manque de connaissance du mécanisme, le niveau de familiarité pouvant varier au sein même des SHNs.⁷¹

⁶⁷ KI11 Burundi; KI17 Burundi.

⁶⁸ OPM, "How donors can use crisis modifiers to fund response activities after health shocks", 2020, <https://reliefweb.int/report/world/how-donors-can-use-crisis-modifiers-fund-response-activities-after-health-shocks>

⁶⁹ KI11 globale.

⁷⁰ KI11 Globale.

⁷¹ KI18 Mali.

Néanmoins, les SNHs ont dans l'ensemble apprécié la flexibilité d'exécution du *Crisis Modifier*. Ce mécanisme a été perçu comme un moyen efficace d'activer des fonds rapidement sans passer par des procédures administratives longues, ce qui facilite une réponse immédiate aux besoins émergents. Certains informateurs ont souligné que le *Crisis Modifier* agit comme un tampon atténuant l'impact des crises sur les populations touchées.

“Dans le cadre de ce Crisis Modifier, on est intervenu pour apporter une assistance à ces personnes déplacées et aux communautés d'accueil. J'apprécie vraiment ce mécanisme parce qu'(il) est assez souple vu qu'on n'a pas une zone d'intervention fixe. Par exemple, AMoPAH sur financement belge intervient dans les cercles de Mopti, Bandjagara et Bankass. Mais le Crisis Modifier c'est un volet qui, quand il y a une urgence au niveau de la région de Mopti, peut intervenir grâce à sa souplesse pour répondre aux besoins.” (KII18 Mali)

De plus, les SNHs ont souligné que le *Crisis Modifier* permet de préserver l'impact de leurs activités même en cas de crise. En mobilisant rapidement des ressources supplémentaires, ce mécanisme leur permet de continuer à fournir une assistance vitale aux populations touchées sans compromettre les acquis des programmes en cours. Cette capacité à maintenir la continuité des opérations et à atténuer les effets négatifs des crises humanitaires a été perçue comme un avantage significatif du *Crisis Modifier*.⁷²

La pertinence du *Crisis Modifier* réside donc dans sa capacité à résoudre les défis liés à la réactivité et au processus de prise de décision des SNHs. Contrairement à d'autres fonds qui nécessitent un processus bureaucratique plus lourd pour être activés, le *Crisis Modifier* offre une réponse rapide et flexible aux besoins humanitaires émergents. Cette rapidité d'action est considérée comme essentielle dans les situations où le temps est crucial pour sauver des vies et atténuer les souffrances.⁷³

“Grâce à l'outil du Crisis Modifier, nous avons pu intervenir en dehors des crises prévues.” (KII16 Rwanda)

Par ailleurs, le mécanisme du *Crisis Modifier* permet une gestion simplifiée des fonds d'urgence, en soulageant les autres entités du MCR. En déclenchant ce mécanisme, les SNH bénéficient déjà d'un plan d'action avec des contributions identifiées, ce qui accélère le processus de mobilisation des fonds et renforce la cohérence des interventions.

“Nous avons voulu alléger ce mécanisme. Mais l'analyse avec le recul montre que notre financement d'urgence bénéficie d'un effet de levier. Cela signifie que lorsque nous le déclenchons, nous soulageons les autres Croix-Rouge, car nous avons déjà un plan d'action avec les contributions déjà identifiées. Il y a tout un travail fait au niveau de la pertinence et de la cohérence en amont. Nous profitons donc d'un effet d'entraînement à chaque fois qu'il y a un financement.” (KII1 Globale)

En outre, le *Crisis Modifier* offre une flexibilité géographique, permettant son utilisation en dehors des zones initialement définies par le programme. Cette caractéristique est particulièrement précieuse car elle permet de répondre rapidement aux situations de crise, indépendamment de leur localisation sur le territoire national. Par exemple, au Mali, le *Crisis Modifier* a permis une réponse rapide à une crise humanitaire émergente en dehors des zones initialement ciblées.⁷⁴

Cependant, il convient de souligner que le *Crisis Modifier* est principalement conçu pour répondre aux urgences humanitaires, ce qui limite son efficacité dans la gestion des crises prolongées. En effet, certains informateurs ont souligné que le principal défi de l'utilisation de ce mécanisme réside dans le temps de réponse, mettant en lumière la nécessité d'améliorer les délais entre le déclenchement de la crise, la demande de fonds et la remise effective des financements.⁷⁵ De plus, l'activation de ce fond nécessitait des données probantes et adéquates pour en justifier l'utilisation: les difficultés liées à l'obtention de telles données peuvent provoquer des délais retardant ainsi les réponses aux situations d'urgence.⁷⁶

De plus, afin d'utiliser de manière adéquate les différents mécanismes de gestion de crise disponibles, une cohérence dans leur utilisation, en tenant compte notamment des fonds disponibles, est importante.⁷⁷ Un des informateurs de la CRB a souligné l'importance de différencier, par exemple, le Fonds d'Urgence pour les Réponses aux Catastrophes (*Disaster Response Emergency Fund - DREF*) du *Crisis Modifier*. À titre d'exemple,

⁷² KII8 Mali

⁷³ KII1 Globale.

⁷⁴ KII13 Mali.

⁷⁵ KII9 Burundi.

⁷⁶ KII6 Burundi.

⁷⁷ KII3 CRB Rwanda et Burundi.

le DREF, tout comme le *Crisis Modifier*, vise à fournir des fonds rapidement pour répondre aux situations d'urgence. Cependant, il existe des différences importantes entre ces deux fonds, ce qui est essentiel pour choisir le mécanisme le plus adapté à une situation donnée pour assurer leur pertinence, comme illustré dans le tableau ci-dessous :⁷⁸

Tableau 4 - Différences entre le mécanisme d'urgence DREF et le mécanisme d'urgence Crisis Modifier.

	DREF	Crisis Modifier
Origine de financement	International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC), via le fonds commun de Genève	Croix-Rouge de Belgique
Montant maximum	Jusqu'à 500 000 francs	Jusqu'à 30 000 euros
Domaine d'application	Toutes crises humanitaires	Toutes crises humanitaires
Gestion	IFRC	Croix-Rouge de Belgique
Charge bureaucratique pour la mobilisation de fonds	Systèmes bureaucratiques sont complexes et lourds, entraînant une mobilisation plus lente des fonds	Systèmes bureaucratiques sont moins complexes et moins lourds, favorisent une mobilisation plus rapide des fonds

L'assistance proposée par les SNHs semblent s'être **inscrites avec pertinence dans le cadre des camps de déplacés (EQ2.3)**, et des besoins spécifiques des populations qui y sont présentes. L'intégration d'activités dans les sites de déplacés a été une démarche stratégique, visant à répondre de manière pertinente aux besoins spécifiques des populations confrontées à des situations d'urgence humanitaire. L'approche adoptée par chaque SNH a été marquée par une diversité d'initiatives visant à fournir une assistance complète et adaptée aux défis rencontrés dans ces contextes complexes.

Dans le cadre de ses activités, la CRM a mis en œuvre un programme de transferts d'argent destiné à soutenir financièrement les populations déplacées confrontées à l'insécurité alimentaire et à des problèmes de santé. Cette initiative s'est avérée être une réponse efficace pour permettre aux ménages bénéficiaires de retrouver un équilibre financier plus rapidement, contribuant ainsi à atténuer les effets de la crise sur leur quotidien.⁷⁹ De manière similaire, la CRN a adopté une approche axée sur les transferts monétaires, offrant aux populations déplacées la possibilité de décider de l'allocation des ressources financières en fonction de leurs besoins prioritaires. En parallèle, des distributions de produits alimentaires et de kits d'hygiène ont été organisées pour répondre aux besoins urgents des déplacés, renforçant ainsi la pertinence des interventions dans les sites de déplacés.⁸⁰ La CRBF a également opté pour une approche multisectorielle, axée sur les besoins et préférences des bénéficiaires dans les camps de réfugiés. Cette approche a permis de répondre de manière efficace aux besoins diversifiés des réfugiés, en fournissant des médicaments, des transferts monétaires et un soutien psychosocial, contribuant ainsi à renforcer la résilience des populations dans ces environnements précaires. L'intégration des programmes dans les sites de déplacés des pays de la région du Sahel a ainsi été caractérisée par une approche stratégique visant à répondre aux besoins spécifiques des populations confrontées à des situations d'urgence humanitaire.

“Les besoins des personnes, c'est surtout le cash; c'est ce qui était très pertinent, le cash pour les ménages vulnérables, pour leur permettre de survivre (et pour) les activités génératrices de revenu, parce que les gens voulaient faire des activités, mais ils (n'avaient) pas de fonds.” (KI11 Niger)

En revanche, la stratégie adoptée par la CRBu et la CRR se distingue par un accent particulier sur la durabilité des interventions. La CRBu a intégré le programme AMoPAH dans les sites ~~camps~~ de déplacés en mettant

⁷⁸ KI13 CRB Rwanda et Burundi.

⁷⁹ FGD1 Mali.

⁸⁰ KI11 Niger.

l'accent sur des plans de contingence pour renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques et aux risques environnementaux. Des initiatives telles que Participatory Approach for Safe Shelter Awareness (PASSA) ont été mises en place pour sensibiliser les populations vulnérables aux risques liés aux abris et afin de promouvoir des pratiques de logement sûres et adaptées.⁸¹ De même, la CRR a adopté une approche axée sur la reconstruction des habitations des populations déplacées, ainsi que sur des activités de formation professionnelle et des initiatives de développement économique.⁸² Ces interventions ont visé à favoriser l'autonomie des populations déplacées et à contribuer à leur réhabilitation et réintégration dans la société, leur offrant ainsi des perspectives plus pérennes.

Dans les Grands Lacs, nous avons donc adopté une approche très intégrée, basée sur des modèles existants tels que les ménages modèles et les villages modèles. Cette approche permet d'intégrer la cohésion sociale, la protection et le droit dans une seule structure. (...) Par exemple, lorsque nous avons des comités de la Croix-Rouge qui travaillent sur des thématiques de prévention des conflits, il a été intéressant de travailler aussi sur ces thématiques pour promouvoir l'approche de droits et intégrer les thématiques sur les violences basées sur le genre. C'est cette structure déjà très structurée dans les grands lacs qui nous a permis d'intégrer ces thématiques. (KII1 Globale)

Les transferts monétaires se sont avérés être une modalité d'assistance pertinente pour les bénéficiaires dans les cinq pays concernés (E.Q 2.4). En effet, ils ont permis aux populations déplacées et aux communautés hôtes de couvrir leurs besoins essentiels, tout en renforçant leur autonomie et leur résilience. Les transferts monétaires ont été utilisés pour diverses dépenses, notamment l'achat de nourriture, de matériaux de construction, d'articles d'hygiène, et pour soutenir l'éducation des enfants, notamment au Sahel où les besoins se situaient principalement dans l'aide d'urgence.⁸³ Dans certains cas, cette assistance financière a également favorisé la création de petites entreprises, ce qui a eu un impact positif sur la génération de revenus et la stabilisation économique des bénéficiaires.⁸⁴ Par ailleurs, certains informateurs clés ont également noté que cette modalité, plus souple que les modalités classiques humanitaires, permet de respecter la dignité des bénéficiaires.⁸⁵

“La situation est différente au Sahel. (Nos cibles sont) les personnes déplacées qui ont tout perdu et qui se trouvent dans des zones très isolées. Les besoins essentiels doivent donc être couverts avant de travailler sur l'approche de prévention des conflits et l'approche juridique et de droits.” (KII1 Globale)

Certains bénéficiaires ont exprimé des difficultés à couvrir l'ensemble de leurs besoins à travers des transferts monétaires conditionnels, soulignant ainsi l'importance d'une approche individualisée et plus ciblée sur chaque bénéficiaire.⁸⁶ En effet, certains bénéficiaires, notamment les personnes avec un handicap font état de besoins différents, nécessitant de ce fait des montants adaptés. De telles difficultés n'ont toutefois pas été relevées sur l'entièreté des activités.

“Moi en tant que personne handicapée, mes besoins spécifiques sont différents des autres. J'ai besoin de me déplacer avec des béquilles, et la mobilité est l'un des besoins importants pour assurer mon indépendance. Pour le moment j'ai du mal à me procurer des béquilles.” (KII1 Burundi)

Par ailleurs, certains participants rapportent néanmoins des conflits, au sein de leurs familles, autour de la gestion de l'argent, et notamment liés à des perceptions de gaspillage des ressources par les hommes de ces ménages.⁸⁷ En réponse, la CRR a mené des campagnes de sensibilisation auprès des ménages bénéficiaires, afin de promouvoir une utilisation transparente des fonds reçus.⁸⁸

De plus, la pertinence des transferts monétaires a été remise en question par les autorités dans certaines localités en raison de préoccupations sécuritaires, notamment liées à la crainte que ces fonds ne tombent entre les mains de groupes armés non étatiques. La suspension de cette modalité dans certaines régions, notamment au Burkina Faso, a entraîné des répercussions négatives, aggravant la vulnérabilité des bénéficiaires et renforçant l'insécurité alimentaire dans ces zones. Il est donc crucial de trouver un équilibre entre la fourniture

⁸¹ DGD, “Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda”, 2021.

⁸² KII1 Rwanda ; KII2 Rwanda; KII5 Rwanda; KII4 Rwanda; KII16 Rwanda.

⁸³ FGD1 Mali, KII14 Burkina Faso.

⁸⁴ KII6 Burkina Faso, KII12 Burkina Faso.

⁸⁵ KII13.

⁸⁶ KII11 Burundi.

⁸⁷ KII1 Rwanda, KII6 Burkina Faso.

⁸⁸ KII1 Rwanda.

d'une assistance essentielle aux populations affectées et la gestion des risques sécuritaires associés aux transferts monétaires.⁸⁹

"Cette suspension a eu aussi un impact négatif dans la prise en charge de nos bénéficiaires parce que lorsque nous identifions parfois les besoins des bénéficiaires on se rend compte que certains sont vraiment démunis, et ce (transfert monétaire) leur permettait de subvenir à leurs besoins (...). Lorsqu'on a suspendu ce cash transfert, ces personnes (...) se retrouvent (...) à la case départ, ça veut dire que ça a accentué davantage la vulnérabilité de ces personnes." (KII8 Burkina Faso)

Dans un contexte où les ressources sont limitées et les besoins sont croissants, les bénéficiaires sélectionnés parmi les populations cibles sont vulnérables à la discrimination et la stigmatisation.⁹⁰ **La promotion de la protection et la prévention des risques de stigmatisation des bénéficiaires (E.Q 2.5)** ont été des priorités pour les différents SNHs. Dans tous les pays étudiés, les SNHs ont privilégié une approche de ciblage participatif, travaillant en étroite collaboration avec les communautés cibles pour identifier les bénéficiaires potentiels.⁹¹ Les SNHs ont mis en place des comités communautaires pour faciliter ce processus et garantir une représentation équitable des composantes communautaires, afin contribuer à réduire les risques de discrimination.

Par exemple, au Mali, la CRM a capitalisé sur ses mécanismes de collaboration avec les communautés cibles, tandis qu'au Niger, la CRN a utilisé des comités de ciblage pour identifier les bénéficiaires. Cependant, cette approche n'était pas infaillible, puisque des tensions ont parfois émergé avec les populations hôtes, comme observé dans certaines localités au Niger, où seuls les déplacés ont bénéficié du soutien de la Croix-Rouge. Cela souligne l'importance d'inclure toutes les parties prenantes dans le processus de ciblage pour minimiser les cas de discrimination.⁹² Similairement, au Rwanda, la CRR a adopté une approche participative en collaborant avec les communautés cibles, notamment les leaders des réfugiés et des communautés hôtes, pour valider la sélection des bénéficiaires.

En parallèle, les SNHs ont mis en place des mécanismes de sensibilisation pour prévenir la stigmatisation des bénéficiaires. En utilisant des médias locaux, comme la radio, la CRBF a expliqué les critères de sélection utilisés dans l'attribution de l'aide. Cette approche a contribué à favoriser une meilleure compréhension et acceptation des interventions humanitaires, tout en renforçant la cohésion entre les populations déplacées et hôtes.⁹³ Au Burundi, une attention particulière a également été accordée à l'implication des communautés dans le processus de prise de décision. Les membres des communautés cibles ont été reconnus et valorisés comme des partenaires égaux.

EQ3: Dans quelle mesure le programme est-il conforme aux principes humanitaires?

Au-delà du respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, AMoPAH s'inscrit dans une dynamique de localisation de l'aide qui intègre :

1. Une approche de co-création avec des membres des communautés cibles.
2. Un renforcement des capacités des SNHs.

L'évaluation de la **conformité du programme aux principes humanitaires (E.Q 3)** à travers les SNHs **révèle une application cohérente et profonde des principes d'humanité, neutralité, impartialité, et indépendance, qui recouvre également l'engagement communautaire et la redevabilité.** Les SNHs dans les cinq pays ont démontré un engagement envers le principe d'humanité, visant à alléger les souffrances humaines sans discrimination, et mettant en œuvre des actions pour atteindre les populations les plus vulnérables et affectées par les crises, comme les déplacés internes au Burkina Faso et les communautés Peuls et Dogons au Mali.⁹⁴ L'impartialité est manifeste dans la sélection des bénéficiaires, où l'aide est distribuée sans considération de nationalité, race, religion, ou affiliation politique, ce qui est particulièrement évident dans les efforts des 5 SNHs pour inclure équitablement les réfugiés et les communautés hôtes.⁹⁵

⁸⁹ KII9 Burkina Faso, KII14 Burkina Faso.

⁹⁰ KII3 Rwanda.

⁹¹ KII3 Mali, KII9 Mali, KII12 Mali, FGD1 Mali, FGD3 Niger, KII13 Burkina Faso, KII14 Burkina Faso, KII2 Rwanda, KII2 Burundi.

⁹² KII3, KII9, KII12, FGD1.

⁹³ KII13, KII14.

⁹⁴ KII2 Mali, KII5 Mali.

⁹⁵ Par exemple KII2 Rwanda; KII4 Rwanda; KII8 Rwanda.

“Le (programme)-est conforme aux principes humanitaires ou aux principes fondamentaux de la Croix- Rouge à savoir l’humanité, l’impartialité, le volontariat, l’unité et l’universalité pendant la sélection des bénéficiaires pour donner de l’aide aux personnes qui en ont besoin. Ces principes ont été respectés aussi pendant la mise en œuvre du (programme) parce que les activités concernent la protection des personnes vulnérables.” (KII2 Rwanda)

La neutralité est respectée par le maintien d'une distance avec les conflits, comme illustré par l'autonomie opérationnelle de la CRN vis-à-vis des pouvoirs publics: les informateurs ont indiqué que la CRN s'était tenue au respect de ces principes, notamment en axant l'implémentation sur la participation des communautés cibles et en maintenant son autonomie, indépendamment de son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics.⁹⁶ Enfin, l'indépendance, particulièrement dans le contexte du Niger et du Mali, est également soulignée par le renforcement des capacités des SHNs permettant une réponse autonome aux crises, illustrant une volonté de ne pas être influencé par des acteurs politiques, économiques, ou militaires dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire.⁹⁷

Au-delà des principes humanitaires, la stratégie de localisation de l'aide, en ligne avec le cadre du *Network for Empowered Aid Response* (NEAR), constitue un élément crucial dans l'approche adoptée par les SNHs. Cette approche favorise une participation active des membres des communautés cibles, les reconnaissant comme des partenaires égaux dans la planification et la mise en œuvre des programmes humanitaires.⁹⁸ Les consultations communautaires représentent un pilier essentiel de cette stratégie, permettant une compréhension approfondie des besoins, des défis et des ressources locales. Par exemple, au Niger, l'intégration des textes religieux dans les initiatives de protection témoigne d'une adaptation aux pratiques et aux normes culturelles locales, renforçant ainsi l'acceptation et la pertinence des programmes au sein des communautés.⁹⁹ Par ailleurs, le centre d'écoute de la CRBF s'intègre de manière significative dans le paysage humanitaire, notamment à travers l'approche du point de service humanitaire. En offrant un espace dédié à la réhabilitation morale des personnes vulnérables et en fournissant un soutien psychosocial et psychologique, le centre d'écoute répond aux besoins émotionnels des bénéficiaires.¹⁰⁰ L'approche du point de service humanitaire est également soulignée, montrant comment le centre d'écoute va au-delà des aspects psychologiques. En intégrant des services liés à la santé, à la sécurité alimentaire, aux abris, et même à la résolution de problèmes administratifs tels que l'obtention de cartes d'identité, le centre d'écoute élargit son rôle pour répondre à la diversité des besoins des personnes qui le fréquentent, suivant ainsi les principes du droit humanitaires, et plus particulièrement ceux d'humanité et d'impartialité.¹⁰¹

Enfin, l'institutionnalisation des stratégies Engagement Communautaire et Redevabilité (ECR) et Protection, Genre et Inclusion (PGI) au sein des SNHs assure une durabilité et une efficacité accrue des activités. Cette institutionnalisation inclut la création de comités de gestion communautaire et la mise en place de lignes vertes pour le retour d'information au Burkina Faso, promouvant la transparence et la redevabilité dans la distribution de l'aide.¹⁰² Au Mali, la CRM a mis en place des mécanismes similaires pour favoriser la participation communautaire et assurer une gestion transparente des programmes humanitaires. Les comités de gestion communautaire sont activement impliqués dans la planification et la mise en œuvre des interventions, permettant ainsi une appropriation locale des projets et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de chaque communauté. De plus, des initiatives de suivi et d'évaluation régulières sont mises en place pour évaluer l'impact des interventions et ajuster les approches en fonction des leçons apprises.¹⁰³

“Oui bien sûr, le (programme) est conforme aux principes humanitaires. Ce programme respecte les principes de la Croix-Rouge ; (...) nous faisons de ces principes notre feuille de route. En plus de ces principes humanitaires, nous avons la protection, le genre et l’inclusion que nous mettons en œuvre dans nos activités. Et nous avons également le principe de redevabilité, donc l’engagement communautaire, et notamment le CEA, qui nous servent vraiment de support dans la mise en œuvre de nos activités.” (KII2 Niger)

⁹⁶ KII7 Niger

⁹⁷ KII7 Mali.

⁹⁸ NEAR, "Localisation Performance Measurement Framework ", 2019

https://static1.squarespace.com/static/5fc4fd249698b02c7f3acfe9/t/6011621dba655709b8342a4c/1611751983166/LMPF+Final_2019.pdf

⁹⁹ KII6 Niger.

¹⁰⁰ KII5 Burkina Faso.

¹⁰¹ KII5 Burkina Faso.

¹⁰² KII5 Burkina Faso.

¹⁰³ Réponses aux questions de la DGD.

7.2 Efficacité

EQ4: Le programme a-t-il permis d'atteindre les résultats cibles, à travers les opérations, les partenariats, et les liens de cause à effet anticipés?

L'efficacité du programme se retrouve dans les résultats suivants:

1. La mobilisation communautaire, soutenue par un réseau étendu de volontaires, a été cruciale pour mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins des populations cibles à travers les SNH.
2. Les transferts monétaires ont été perçus comme une modalité flexible et adéquate pour répondre aux besoins des bénéficiaires, contribuant à améliorer la sécurité alimentaire, la santé et l'autonomie financière.
3. Malgré ces succès, des défis persistent, notamment en termes d'adaptation des activités aux besoins spécifiques des bénéficiaires et de cohérence dans la distribution des aides.

Pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), les personnes les plus vulnérables, y compris celles en situation de crise, doivent être une priorité.¹⁰⁴ L'Agenda 2030 établit des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des réponses humanitaires. L'un des éléments mis en avant est l'approche localisée, visant à renforcer plutôt qu'à remplacer les capacités et stratégies d'adaptation existantes, afin d'autonomiser les acteurs et institutions nationaux.¹⁰⁵ Cette approche vise également à renforcer l'autonomie des populations affectées via une compréhension solide du contexte opérationnel, se basant sur les connaissances des acteurs locaux et des partenaires humanitaires bénéficiant d'une présence et d'un réseau établis.¹⁰⁶ Dans cette perspective, le programme AMoPAH I, en déployant son action à travers chaque SNH dans leurs pays respectifs, exploite les connaissances et l'expérience locales des SNHs en matière d'opérations humanitaires, afin d'intensifier son efficacité et son impact. De plus, à travers cette approche, le programme bénéficie des partenariats humanitaires établis par chaque SNH, renforçant ainsi sa capacité à répondre de manière adaptée et coordonnée aux besoins des populations affectées.

Les sept principes fondamentaux du Mouvement Croix-Rouge, qui guident l'ensemble de ses actions, sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le service volontaire, l'unité et l'universalité.¹⁰⁷ Le volontariat constitue ainsi un pilier essentiel du réseau du Mouvement. Dans le cadre d'AMoPAH I, **la mobilisation communautaire, notamment par l'implication des volontaires, a joué ainsi un rôle significatif dans la promotion et la mise en œuvre de solutions adaptées pour les populations cibles à travers les SNH (E.Q.4.1)**. Cette implication des volontaires a été cruciale dans plusieurs domaines, offrant une réponse globale et cohérente aux besoins des bénéficiaires.

Premièrement, et notamment au Sahel, les volontaires ont joué un rôle central dans la mise en œuvre des activités humanitaires, telles que la distribution d'aide alimentaire, l'assistance psychosociale et la construction ou la réhabilitation d'abris. Par exemple, au Burkina Faso, les volontaires ont été des catalyseurs essentiels dans la mise en œuvre des activités humanitaires, malgré les défis logistiques rencontrés, tels que la difficulté d'accès à certains sites d'implémentation. Dans ce même pays, leur engagement dans la coordination des distributions d'aide alimentaire, ainsi que dans la sensibilisation aux problématiques de cohabitation entre populations hôtes et déplacées, a été fondamental pour assurer une réponse efficace et équitable aux crises humanitaires.¹⁰⁸

Les volontaires ont contribué à maintenir un dialogue constant avec les bénéficiaires, favorisant ainsi une identification rapide et une meilleure compréhension des besoins changeants des communautés cibles, leur permettant également de les orienter vers les services appropriés.¹⁰⁹ Ils agissent en effet comme des liens essentiels entre les SNH et les communautés locales. Leur connaissance approfondie des réalités locales a facilité la planification et la mise en œuvre des activités

“Les visites des volontaires ici sur notre site nous ont été bénéfiques, parce qu'ils se soucient de notre bien-être, on échange ensemble sur beaucoup de choses. Par exemple, ils viennent souvent échanger avec nous sur

¹⁰⁴ OCHA, “Leaving no one behind: Humanitarian effectiveness in the age of the Sustainable Development Goals”, 2015, <https://reliefweb.int/report/world/leaving-no-one-behind-humanitarian-effectiveness-age-sustainable-development-goals>

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ IFRC, “The Fundamental Principles of the International Red Cross and Red Crescent Movement”, 2015, <https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-07/FP-brochure-2015.pdf>

¹⁰⁸ FGD1 Burkina Faso, FGD5 Burkina Faso, FGD6 Burkina Faso, KI12 Burkina Faso.

¹⁰⁹ Par exemple, KI116 Rwanda.

comment on se porte, quelles sont les difficultés que nous traversons et pleins d'autres sujets qui nous permettent d'oublier les difficultés qu'on a traversé. Ils sont joviaux et accueillants, et quand on se voit, on est comme une famille." (FGD1 Mali)

En outre, les volontaires ont été des agents de changement actifs dans la sensibilisation des communautés. Par exemple, au Niger, les volontaires ont organisé des séances de sensibilisation sur l'hygiène, en mettant l'accent sur l'importance du lavage des mains pour prévenir les maladies infectieuses. Ces séances ont été particulièrement importantes pour enseigner aux communautés déplacées les pratiques d'hygiène nécessaires pour prévenir la propagation de ces maladies.¹¹⁰ Les volontaires ont aussi été des acteurs clés du renforcement de la cohésion sociale, notamment dans la résolution des conflits et dans la conduite d'activités de sensibilisation.¹¹¹

"Les volontaires ont organisé beaucoup d'activités qui nous mènent ensemble avec la communauté d'accueil plusieurs fois pendant la semaine en nous mobilisant sur la création et gestion des coopératives et groupes d'épargnes réunissant des réfugiés et des populations hôtes. Les volontaires nous ont enseigné comment préparer les jardins potagers pour augmenter la consommation de légumes et réduire la malnutrition. Les volontaires aussi font la mobilisation sur l'éducation des enfants, en encourageant les réfugiés à mettre les enfants à l'école." (KII11 Rwanda)

Les études portant sur les interventions de transferts monétaires dans les réponses humanitaires montrent leur succès en termes d'impact et d'efficacité.¹¹² Les bénéficiaires font preuve de discernement dans l'utilisation des fonds qui leur sont octroyés, les programmes monétaires n'ont généralement pas entraîné de hausses de prix durables, et les femmes ont pu participer activement et influencer la manière dont les fonds sont utilisés.¹¹³ En effet, dans le cadre d'AMoPAH I **les données montrent que les transferts monétaires ont été une modalité efficace pour répondre aux besoins des populations déplacées et des communautés hôtes (EQ 4.2)**. Ils ont contribué à améliorer la sécurité alimentaire, la santé, l'autonomie financière et ont eu des retombées positives sur l'économie locale. La flexibilité dans l'utilisation des fonds a également permis aux bénéficiaires de s'adapter à leurs besoins individuels, renforçant ainsi leur résilience et leur capacité à reconstruire leur vie dans des contextes de crise.

Dans l'ensemble, les transferts monétaires ont été jugés efficaces par les différents participants à l'évaluation car ils ont permis d'améliorer la sécurité alimentaire, les apports nutritionnels, la santé et la situation socio-économique des populations hôtes et déplacées. Au Mali, par exemple, les bénéficiaires ont pu utiliser ces fonds pour acheter des aliments sur les marchés locaux, ce qui a également bénéficié aux commerçants.¹¹⁴ Au Niger, les femmes déplacées ont pu rembourser des dettes contractées pour des frais médicaux ou acheter des fournitures scolaires pour leurs enfants.¹¹⁵ De même, au Rwanda, les transferts ont facilité l'accès à l'alimentation, aux vêtements, à l'eau, et au financement de l'éducation des enfants.¹¹⁶

"Nous avons rencontré des difficultés, dans le cas de la maladie des enfants; le médicament à 25 francs ne peut pas casser la température. Nous avons été obligés de demander un prêt pour les frais médicaux de 2 000 francs. Et ce n'est pas que pour un seul enfant, parfois ça atteint 7 000 francs. C'est avec l'aide de la Croix-Rouge que j'ai pu rembourser le crédit, et avec le reste j'ai acheté des vivres." (FGD3 Niger)

Les transferts monétaires ont également permis aux bénéficiaires de gagner en autonomie financière, en particulier les femmes. Au Niger et au Rwanda, les femmes déplacées et réfugiées ont souligné qu'elles pouvaient désormais subvenir à leurs besoins sans mendier, ce qui a amélioré leur estime de soi et leur dignité.¹¹⁷ Au Burundi, ces transferts ont également contribué à changer le mode de vie des bénéficiaires, leur permettant de restaurer leur dignité et le respect de la part de leur communauté.¹¹⁸

¹¹⁰ FGD6 Niger.

¹¹¹ Par exemple FGD3 Mali, FGD6 Mali.

¹¹² ODI, "Cash and vouchers in emergencies", 2015, <https://odi.org/en/publications/cash-and-vouchers-in-emergencies/>; Susan Jaspar, "Going Remote: Learning from aid practices in Somalia and Sudan for the COVID-19 crisis", 2020, *London School of Economics*, disponible à: <https://blogs.lse.ac.uk/crp/2020/04/17/going-remote-aid-practices-in-somalia-and-sudan-covid-19/>

¹¹³ ECHO, "Cash transfers", 2023, https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/humanitarian-aid/cash-transfers_en

¹¹⁴ KII8 Mali, KII12 Mali.

¹¹⁵ FGD3 Niger.

¹¹⁶ KII16 Rwanda.

¹¹⁷ FGD3 Niger, KII16 Rwanda.

¹¹⁸ FGD4 Burundi.

“L’argent reçu nous a permis de changer les modes de vie avec tout ce qu’on a pu acheter. Le transfert monétaire nous a permis d’améliorer les conditions de vie mais aussi de restaurer la dignité et le respect de la part de nos voisins.” (FGD4 Burundi)

Les bénéficiaires ont donc dans la plupart des cas (à l’exception des transferts conditionnels) pu utiliser les fonds selon leurs priorités individuelles. Certains ont investi dans des biens matériels comme des vêtements, des équipements pour la maison ou du bétail, tandis que d’autres ont choisi de rembourser des dettes ou de payer des frais médicaux.¹¹⁹ Cette flexibilité a été essentielle pour répondre aux besoins spécifiques de chaque famille.

Les transferts monétaires ont également eu des effets positifs sur l’économie locale en stimulant les échanges commerciaux. Au Burkina Faso, malgré des suspensions temporaires par les autorités, les transferts ont montré leur capacité à atteindre rapidement les zones difficiles d’accès, soulignant ainsi leur flexibilité et leur efficacité dans des contextes complexes.¹²⁰

Au-delà d’avoir partagé des témoignages liés au soulagement financier obtenu par l’intermédiaire d’AMoPAH I, **les bénéficiaires se sont exprimés sur la qualité des opérations (EQ4.4)**. Dans l’ensemble, les activités ont suscité des perceptions diverses parmi les bénéficiaires dans les cinq pays concernés. Les bénéficiaires ont généralement souligné que les activités ont répondu à certains de leurs besoins immédiats, tels que l’accès à l’alimentation, aux soins de santé et à des activités psychosociales. Par exemple, au Mali, les bénéficiaires ont apprécié le soutien financier et ont exprimé une opinion favorable sur l’organisation des activités par la CR, malgré quelques retards dans la transmission des transferts monétaires.¹²¹ Au Burundi, bien que certains bénéficiaires aient trouvé que l’aide était limitée pour répondre à tous leurs besoins, ils ont en général perçu les opérations comme répondant à leurs attentes de qualité.¹²²

Les activités ont néanmoins été parfois critiquées pour leur manque d’implication des bénéficiaires dans la planification et la mise en œuvre. Au Rwanda, par exemple, certains bénéficiaires ont souligné une insuffisance en termes de soutien psychosocial, mettant en lumière un écart entre les attentes et les ressources disponibles, ainsi qu’un manque d’adaptation aux besoins des femmes. En effet, certaines d’entre elles déclarent, dans le cadre des transferts monétaires, avoir ressenti une certaine pression dans la priorisation des dépenses¹²³ Au Niger des tensions ont émergé en raison d’un ciblage parfois inadéquat, ne correspondant pas toujours aux critères établis par la CRN, ce qui a conduit à des frustrations parmi les bénéficiaires et les volontaires locaux. Il semble également y avoir des incohérences entre les informations correspondant aux bénéficiaires et celles retranscrites sur les listes (numéro de téléphone, taille du foyer), ce qui provoque soit des distributions inadéquates, soit des distributions qui n’aboutissent pas.¹²⁴

“Quand nous partons en campagne de sensibilisation, là où nous avons des difficultés c’est que (les gens) nous disent ‘c’est chose facile, vous savez (...) venir nous bombarder de paroles, pourquoi au moment des distributions vous ne venez pas chez nous?’” (FGD6 Niger)

Certaines activités ont parfois été perçues différemment en termes de qualité. Au Burkina Faso, par exemple, le volet psychosocial a été bien accueilli avec un taux de satisfaction élevé,¹²⁵ tandis qu’au Rwanda, les bénéficiaires, et les femmes en particulier, ont suggéré une augmentation de la disponibilité des services psychosociaux offerts pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques.¹²⁶

Quant au Burundi, la vulnérabilité extrême des bénéficiaires a rendu difficile la satisfaction de tous leurs besoins, nécessitant parfois une aide financière supplémentaire.¹²⁷ Finalement, une autre problématique soulevée par les bénéficiaires concerne l’adaptation des activités et interventions aux besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap. Certains bénéficiaires vivant avec handicap ressortent que leurs conditions n’ont pas été suffisamment prises en compte, limitant ainsi la participation effective de ces individus aux activités du programme.¹²⁸

¹¹⁹ Par exemple FGD1 Mali.

¹²⁰ KII6 Burkina Faso.

¹²¹ KII1 Mali, KII3 Mali, KII8 Mali, KII5 Mali

¹²² KII1 Burundi.

¹²³ FGD3 Niger.

¹²⁴ FGD6 Burundi.

¹²⁵ KII3 Burkina Faso.

¹²⁶ KII11 Rwanda.

¹²⁷ KII1 Burundi.

¹²⁸ KII11 Burundi, KII12 Burundi.

“Non, les adaptations ou des mesures spécifiques à mon handicap visant à faciliter la participation aux activités du programme n’ont pas été bien planifiées. Mon grand fils qui reste avec moi m’aide à participer dans les activités car la mobilité ne me le facilite pas.” (KII11 Burundi)

EQ5: Quels facteurs ont joué un rôle dans la mise en œuvre des activités du programme?

L’évaluation révèle la présence de trois facteurs principaux qui ont soutenu l’intervention:

1. La confiance des communautés envers l’entité Croix-Rouge a favorisé une mise en œuvre efficace des activités.
2. L’engagement continu des volontaires.
3. La collaboration avec d’autres organisations non gouvernementales et les clusters humanitaires, essentielle pour anticiper et surmonter les obstacles rencontrés lors de l’implémentation.

Il reste cependant quelques barrières qui ont pu mettre à mal l’implémentation des activités:

1. Le contexte sécuritaire volatile au Sahel et les processus administratifs lourds, qui ont entravé l’efficacité des activités dans plusieurs pays.
2. Les défis internes, tels que les départs réguliers de membres du personnel et le niveau variable de professionnalisme des volontaires, soulignant un besoin d’efforts supplémentaires de formation et de supervision s pour garantir l’efficacité des services fournis.

L’implémentation des activités menées dans le cadre du programme AMoPAH I est façonnée par une série de facteurs facilitants et contraignants (E.Q5.1). Dans tous les pays, un engagement communautaire robuste et la confiance envers les équipes de la CR ont joué un rôle crucial dans la facilitation de l’implémentation des activités. Les communautés cibles se sont montrées disponibles et ont rapidement accordé leur confiance aux équipes en raison de la réputation positive de la CR. Par exemple, au Mali, la CRM a bénéficié d’un fort soutien des communautés cibles, qui ont rapidement fait confiance aux équipes de terrain en raison de la réputation positive de l’organisation. Cette confiance a grandement facilité la mise en œuvre des activités, permettant une collaboration fluide et une acceptation locale des interventions.¹²⁹

“Cela a été très déterminant parce que nous évoluons dans un contexte très sensible, donc mettre en avant les autorités, la communauté, et les bénéficiaires dans le processus de ciblage est vraiment quelque chose de capital; non seulement pour atteindre les objectifs du programme, mais pour la sécurité du staff. Parce que le problème de ciblage est une question très sensible, quand on ne fait pas attention, on peut mettre le staff en danger.” (KII8 Mali)

Par ailleurs, le réseau de volontaires a constitué un atout majeur dans la mise en œuvre des activités à travers tous les pays. Leur engagement a permis une communication efficace, une acceptation locale et une adaptation précise des interventions, contribuant ainsi à surmonter les défis rencontrés. Malgré les obstacles, le dévouement des volontaires a ainsi assuré une certaine continuité des services. Par exemple, au Rwanda, le réseau de volontaires de la Croix-Rouge a été un élément crucial dans la mise en œuvre des activités. Leur engagement et leur réactivité ont permis de maintenir une certaine continuité des services, notamment lors de la pandémie de COVID-19. Les volontaires ont en effet joué un rôle essentiel dans la sensibilisation et la distribution de matériel de protection dans les communautés rwandaises, pour pallier les restrictions de déplacement et les mesures de distanciation sociale. Leur présence sur le terrain a favorisé une communication efficace avec les populations locales et a renforcé l’acceptation des interventions de la CRR.¹³⁰

La collaboration avec d’autres organisations non gouvernementales (ONGs) et avec les clusters humanitaires ont également été des éléments cruciaux pour anticiper et surmonter les obstacles rencontrés lors de l’implémentation des activités pour certaines des SHNs. Au Niger particulièrement, la CRN a également bénéficié d’une collaboration étroite avec d’autres organisations non gouvernementales et les clusters humanitaires pour surmonter les obstacles rencontrés lors de l’implémentation des activités. Par exemple, des réunions techniques régulières ont été organisées pour discuter des défis opérationnels et élaborer des stratégies d’action efficaces. Cette coordination avec d’autres acteurs humanitaires (par exemple, le HCR,

¹²⁹ KII3 Mali.

¹³⁰ KII1 Rwanda; KII2 Rwanda.

Ministère chargé de la gestion des urgences (MINEMA)) a permis d'anticiper les difficultés potentielles et d'adapter les interventions en conséquence.¹³¹

Les SNHs ont néanmoins rencontré plusieurs obstacles dans l'implémentation du programme. Premièrement, la situation sécuritaire instable au Sahel a été un obstacle majeur à la mise en œuvre des activités humanitaires. Les attaques et les conflits ont entraîné des retards et des restrictions dans l'accès aux zones cibles, compromettant ainsi la réalisation des objectifs d'AMoPAH I.¹³² Par ailleurs, les processus administratifs étatiques ou des autorités locales lourds et les procédures de signature longues ont ralenti l'efficacité des opérations dans la plupart des pays. Cela a entravé la rapidité de déploiement des fonds et des ressources, notamment lors de situations d'urgence. Dans le cas du Burkina Faso, par exemple, les processus administratifs ont été un obstacle majeur à l'efficacité des opérations puisque les procédures de signature longues ont retardé le déploiement des fonds et des ressources.¹³³

Les SNHs ont par ailleurs rencontré des obstacles internes. Premièrement, les processus administratifs des CR sont souvent lourds et complexes, ce qui peut entraîner des retards dans la prise de décision et dans la mise en œuvre des activités. Par exemple, les procédures de signature peuvent être longues, empêchant parfois le déploiement rapide des fonds et des ressources, surtout lors de situations d'urgence où la réactivité est cruciale. De plus, les processus d'achat peuvent également être laborieux, ce qui nuit à l'efficacité des opérations sur le terrain.¹³⁴

Les départs fréquents de membres du personnel, en particulier des coordinateurs et des psychologues, ont également ralenti la mise en œuvre des activités dans certains pays comme le Burkina Faso.¹³⁵ Cette problématique a également pu entraîner des difficultés en ce qui concerne la formation et le développement des compétences au sein des SHNs. Les employés nouvellement recrutés peuvent manquer de temps pour acquérir les compétences nécessaires avant de devoir s'acquitter de leurs tâches en autonomie, ce qui compromet la qualité des services fournis.¹³⁶ De plus, en ce qui concerne les volontaires, bien qu'ils jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des activités, leur niveau de professionnalisme peut varier. Les volontaires peuvent également manquer d'expérience ou de compétences spécifiques nécessaires pour accomplir efficacement leurs tâches, ce qui a pu limiter la portée et l'impact des activités et souligne un besoin accru de formations et supervision.¹³⁷

7.3 Efficience

EQ6: Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale?

L'efficience d'AMoPAH s'analyse sous le prisme de deux critères:

1. Les différentes branches de la CR ont adopté des approches variées pour une gestion efficace et flexible des ressources, en s'adaptant aux changements de contexte, en collaborant avec des partenaires locaux et internationaux, et en mobilisant l'engagement des volontaires.
2. L'adaptation des modalités d'intervention aux contextes volatiles des pays d'intervention constitue un défi majeur pour les SNHs, mais elle est essentielle pour garantir une utilisation optimale des ressources.

Bien que l'efficience de l'utilisation des ressources n'ait pas été une priorité uniforme dans le cadre du programme AMoPAH I¹³⁸ en raison de sa nature pilote, **les différentes SNHs semblent toutefois avoir adopté une gestion efficace et flexible des ressources (EQ 6.1)**. Plusieurs facteurs ont contribué à cette gestion efficace, notamment la capacité d'adaptation aux changements de contexte, la collaboration avec des partenaires locaux et internationaux, ainsi que l'engagement des volontaires.

Premièrement, la capacité à s'adapter aux changements du contexte et des coûts des activités a été essentielle pour optimiser l'utilisation des ressources. Par exemple, au Niger, la CRN a pu ajuster ses dépenses en mettant en place un système de double contrôle des dépenses, permettant ainsi une vérification plus rigoureuse des

¹³¹ KII8 Niger.

¹³² KII13 Burkina Faso, KII14 Burkina Faso, KII7 Burkina Faso, KII2 Niger, KII3 Niger, KII8 Niger, KII8 Mali.

¹³³ KII12 Burkina Faso.

¹³⁴ KII1 Globale.

¹³⁵ KII15 Burkina Faso.

¹³⁶ KII3 globale.

¹³⁷ KII1 Globale.

¹³⁸ KII Mali, KII7 Burundi, KII7 globale.

budgets avant l'autorisation des dépenses. Cette capacité d'adaptation aux changements de contextes a permis d'atteindre des résultats significatifs avec des ressources limitées.¹³⁹

“Flexible - parce qu'on a apporté beaucoup de modifications en cours de (programme). Donc ça c'est de la flexibilité, le fait de revoir des choses, de voir que ce n'est plus pertinent.” (KII14 Niger)

Similairement, la capacité à s'adapter aux besoins changeants et à fournir une formation adéquate au personnel a été essentielle pour optimiser l'utilisation des ressources. Au Rwanda, bien que l'efficacité de l'utilisation des ressources n'ait pas été une priorité, la formation des bénéficiaires sur la gestion financière et le suivi des transferts monétaires a permis de garantir une utilisation efficace des ressources financières. Cette formation a contribué à maximiser l'impact des interventions en assurant une gestion adéquate des fonds.

Par ailleurs, la coopération avec d'autres organisations et entités a favorisé une meilleure utilisation des ressources en partageant les coûts et en élargissant la portée des interventions. Au Mali, la collaboration avec la Croix-Rouge Belge et Luxembourgeoise a permis de mobiliser des financements complémentaires pour étendre les activités du programme AMoPAH I. Cette collaboration a renforcé l'efficacité de l'utilisation des ressources en élargissant la couverture des interventions.¹⁴⁰ De même, au Rwanda, la synergie entre différentes entités impliquées, telles que le MINEMA, le HCR et d'autres acteurs locaux, a largement contribué à la bonne réalisation des activités, favorisant ainsi une coordination optimale et une distribution efficace des ressources.¹⁴¹

“Il s'agit d'une collaboration tripartite, une collaboration sur l'effort d'action pour pouvoir mener les activités. Si nous regardons le (programme) AMoPAH I, les trois Croix-Rouge sont des Société Nationale Participantes (SNP) qui mobilisent les fonds pour agir ensemble. Ils mettent les fonds à la disposition de la Croix-Rouge Malienne. (Cette collaboration) est très efficace dans la mesure où on s'entend bien et ces Croix-Rouges nous aident dans la mobilisation des fonds.” (KII16 Mali)

Un facteur déterminant a été l'engagement et le soutien des volontaires qui ont joué un rôle crucial dans l'utilisation efficace des ressources humaines. L'efficacité est renforcée par la prise en charge peu coûteuse des bénévoles, environ 5 euros par jour et par personne, montant qui est en ligne avec les coûts de vie locaux et défraiements pratiqués par les autres ONG. Par ailleurs, la valorisation de l'expertise locale, moins onéreuse que l'expertise internationale, permet également à la CRB d'adopter une approche moins coûteuse que d'autres ONG avec seulement 1 ou 2 personnes dans chaque pays, travaillant en accompagnement.¹⁴² Au Burundi, par exemple, un intervenant note que malgré des préoccupations concernant les heures supplémentaires non rémunérées, le soutien des volontaires a permis de réduire les coûts et d'éviter la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour atteindre les objectifs du programme AMoPAH I. Cette implication des volontaires a contribué à maximiser l'impact des interventions.¹⁴³

Finalement, l'approche communautaire s'est également avérée efficace, permettant d'atteindre un large public à travers des initiatives telles que la sensibilisation et la mise en place de mécanismes locaux de prévention des conflits. En privilégiant des structures localisées, les organisations évitent de déployer des infrastructures lourdes et coûteuses, ce qui contribue à maximiser l'efficacité des opérations tout en répondant de manière pertinente aux besoins sur le terrain.¹⁴⁴

“L'approche communautaire est également très efficace car elle permet de toucher des millions de personnes par la sensibilisation, les mécanismes communautaires pour prévenir les conflits, etc. Les structures localisées évitent de mettre en place des structures très lourdes qui peuvent coûter cher ” (KII5 globale)

Cependant, bien que les ressources aient été suffisantes pour atteindre les objectifs fixés initialement, elles n'ont pas été à la hauteur de la plupart des défis rencontrés sur le terrain. Au Burkina Faso, malgré le jugement selon lequel les fonds alloués étaient adéquats pour le matériel de prise en charge, leur insuffisance s'est révélée lorsqu'il s'est agi de couvrir tous les bénéficiaires prévus et d'étendre le projet à d'autres localités.¹⁴⁵ Les participants ont souligné les besoins énormes qui dépassent souvent les prévisions initiales, nécessitant une augmentation des ressources financières pour répondre adéquatement aux besoins pressants. De même, au

¹³⁹ KII14 Niger

¹⁴⁰ KII1 Mali.

¹⁴¹ KII7 CR Belgique.

¹⁴² KII1 Globale.

¹⁴³ KII9 Burundi.

¹⁴⁴ KII1 Globale.

¹⁴⁵ KII13 Burkina Faso, KII15 Burkina Faso, KII18 Burkina Faso

Burundi, bien que les ressources financières aient permis d'atteindre les objectifs initiaux du programme, elles ne sont pas parfois parvenues à répondre à tous les besoins prioritaires des ménages vulnérables, tels que la sécurité alimentaire et les activités génératrices de revenus.¹⁴⁶

“Pour vous dire la vérité, à un besoin pressant, on n’aura jamais assez de fond pour résoudre tous les problèmes. Ce que nous avons constaté sur le terrain, si vous voyez les résultats obtenus, souvent, on a prévu un certain nombre de bénéficiaires mais on est allé au-delà. Pour vous dire que le besoin est là, et face au besoin il faut effectivement, augmenter l’enveloppe, de façon simple quoi.” (KII13 Burkina Faso)

L'adaptation des modalités d'intervention aux contextes volatiles des pays d'intervention (E.Q 6.1)

constitue un défi majeur pour les organisations humanitaires, mais elle est essentielle pour garantir une réponse efficace et pertinente aux besoins des populations affectées. Dans le cadre du programme AMoPAH I, les différentes branches de la Croix-Rouge ont développé des approches variées pour s'adapter aux changements rapides et imprévisibles sur le terrain.

Au Niger, la CRN a démontré une capacité d'adaptation en ajustant ses transferts monétaires à la suite d'une étude de marché préalable. Cette initiative témoigne d'une approche proactive visant à anticiper les fluctuations économiques et à assurer la pertinence des montants distribués aux bénéficiaires. De plus, la CRN a capitalisé sur sa stratégie de localisation pour maintenir ses opérations lors de situations de crise, comme lors du coup d'État et des opérations militaires associées, soulignant ainsi une adaptation contextuelle efficace.¹⁴⁷

Au Mali, la CRM a mis en place des plans de contingence et a adopté une approche proactive de gestion et de suivi-évaluation pour s'adapter aux dynamiques changeantes sur le terrain. Malgré des défis persistants liés à l'adaptation aux fluctuations économiques, la CRM a pu rebondir en tirant des leçons en temps réel de ses opérations.¹⁴⁸ Par exemple, lors de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'activités de cohésion sociale à Mopti, l'équipe de la CRM a puisé dans les leçons apprises d'une étude similaire menée à Gao, illustrant ainsi une adaptation basée sur l'expérience et le partage des bonnes pratiques entre régions.¹⁴⁹

“Nous faisons des plans de contingence au niveau national, régional, et même communal, qui nous permettent de faire l’analyse du contexte avec les parties prenantes des services techniques - protection civile, développement social, météo hydraulique. (Ça) nous permet de prendre une certaine avance.” (KII13 Mali)

Au Burkina Faso, la CRBF a dû faire face à des défis importants liés à l'insécurité et aux restrictions administratives, entraînant des retards dans la mise en œuvre de certains projets. Cependant, grâce à son vaste réseau de volontaires et à sa collaboration avec les autorités locales et les partenaires, elle a pu maintenir ses activités malgré les obstacles rencontrés. L'engagement des communautés a également été un élément clé dans ce processus, permettant d'inclure leurs retours et préférences dans les initiatives mises en œuvre.¹⁵⁰

“Pour engager les communautés, qu’est-ce qui a été fait pour la participation des communautés est-ce qu’il y a eu des mécanismes de retour d’information qui ont permis aux communautés de s’exprimer ça je peux apprécier ces côtés, visibilité est-ce qu’il y a eu des actions en matière de communication pour donner de la place” (KII12 Burkina Faso)

Au Rwanda, la capacité d'adaptation du programme face aux changements soudains a été facilitée par plusieurs facteurs, notamment l'absence de difficultés logistiques majeures et l'utilisation efficace du *Crisis Modifier* pour répondre aux crises soudaines telles que les inondations dans le nord et centre du pays ainsi que l'afflux de réfugiés. De plus, des protocoles de communication efficaces ont permis une coordination rapide et efficace avec les autorités locales et les volontaires sur le terrain.¹⁵¹

Au Burundi, les modalités d'intervention ont été largement adaptées au contexte, avec une analyse approfondie des conditions de vie des bénéficiaires pour une meilleure planification et un suivi accru des initiatives mises en œuvre. Des ajustements ont été réalisés en fonction des besoins spécifiques des populations, avec notamment le remplacement des transferts monétaires par des distributions de biens et services dans certains cas.¹⁵²

¹⁴⁶ KII1 Burundi.

¹⁴⁷ KII2 Niger, KII3 Niger

¹⁴⁸ KII7, KII13 Mali

¹⁴⁹ KII7 Mali.

¹⁵⁰ KII3 Burkina Faso, KII12 Burkina Faso, KII14 Burkina Faso.

¹⁵¹ KII3 globale.

¹⁵² KII1 Burundi, KII2 Burundi, KII5 Burundi

7.4 Cohérence

EQ7: Est-ce que les interventions sont cohérentes au regard des besoins et du cadre que s'est fixé la CRB?

La cohérence du programme s'explique par:

1. Chaque SNH a développé un cadre logique adapté à son contexte spécifique, favorisant ainsi la pertinence des interventions au niveau communautaire.
2. La collaboration étroite entre les SNH et la CRB a été cruciale pour assurer la cohérence du programme AMoPAH, avec un soutien financier, technique et opérationnel facilitant la mise en œuvre harmonieuse des activités.
3. Une coordination efficace et une planification rigoureuse ont été instaurées à tous les niveaux pour garantir le succès du programme, avec des mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers pour évaluer l'efficacité des activités.
4. Des stratégies de communication variées ont été déployées par les SNH pour garantir l'engagement des communautés cibles et des parties prenantes, renforçant ainsi la compréhension des objectifs du programme et leur participation active.
5. Les SNH ont cherché à renforcer les partenariats avec d'autres acteurs humanitaires pour maximiser l'impact du programme et éviter toute duplication des efforts, en collaborant avec des organisations gouvernementales, des ONG locales et internationales, des agences des Nations Unies et d'autres partenaires du secteur humanitaire.

Pour garantir la cohérence du programme AMoPAH I au niveau communautaire et au sein du Mouvement Croix-Rouge dans les cinq pays de mise en œuvre (EQ 7.1), plusieurs mesures ont été prises, reflétant une approche globale et coordonnée.

Premièrement, chaque SNH a élaboré un cadre logique aligné sur les spécificités contextuelles de son pays respectif. Par exemple, au Mali, la CRM a développé un programme tenant compte des tensions intra et intercommunautaires, en s'appuyant sur des partenariats avec des organisations locales et des autorités pour optimiser les résultats des activités.¹⁵³ Au Niger, la CRN a adopté une stratégie de localisation et a impliqué les autorités locales ainsi que les communautés cibles dans la conception et la mise en œuvre du programme. Au Burkina Faso, la CRBF a collaboré étroitement avec les autorités locales et d'autres acteurs humanitaires pour garantir la pertinence des interventions et éviter toute duplication des efforts.¹⁵⁴ Au Rwanda, la CRR a réalisé une évaluation participative des besoins avec divers partenaires, intégrant les résultats dans la planification du programme.¹⁵⁵ Au Burundi, la CRBu a aligné le programme sur les priorités nationales et a coordonné ses actions avec d'autres acteurs humanitaires présents sur le terrain.¹⁵⁶

Dans l'ensemble, les interventions des SNH dans le cadre d'AMoPAH I s'inscrivent également dans les efforts de localisation et sont en accord avec certains objectifs du *Grand Bargain*,¹⁵⁷ détaillée ci-dessous :¹⁵⁸

Le *Grand Bargain* vise à atteindre plusieurs objectifs dans le domaine de la "priorité à l'action"¹⁵⁹, qui inclut le financement de qualité et des efforts de localisation/participation, notamment en:

- Renforçant le financement de qualité en plaidant auprès des bailleurs institutionnels pour des financements pluriannuels et flexibles, permettant ainsi une meilleure planification et une réponse plus efficace aux besoins humanitaires.
- Encourager la participation et la localisation en renforçant le leadership des acteurs locaux et nationaux, ainsi que leur capacité à influencer les processus de prise de décision. Cela inclut des investissements dans leurs capacités institutionnelles pour une action plus autonome et adaptée aux contextes locaux.

¹⁵³ KII7 Mali.

¹⁵⁴ KII3, KII4, KII5

¹⁵⁵ KII16 Rwanda.

¹⁵⁶ Croix Rouge du Burundi, "Plan Stratégique 2022-2026 de la Croix-Rouge du Burundi", 2021.

¹⁵⁷ "Le Grand Bargain est un accord unique entre certains des plus grands donateurs et organisations humanitaires qui se sont engagés à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire, afin de mettre davantage de moyens à la disposition des personnes dans le besoin." IASC, "The Grand Bargain (Official website)", n.d., <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain>

¹⁵⁸ ODI, "The Grand Bargain in 2022: An independent review", 2023,

https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2023-08/HPG_report-Grand_Bargain_2023_master_rev.pdf

¹⁵⁹ Ibid.

- Accroître la coordination et l'assistance des transferts monétaires, permettant ainsi une réponse humanitaire plus rapide et mieux adaptée aux besoins des populations touchées.

En effet, AMoPAH I est un programme d'une durée et avec un financement planifié initialement pour 24 mois dans les cinq pays d'interventions, qui intègre un élément de flexibilité, notamment à travers le mécanisme Crisis Modifier. Tel que décrit dans la section de Pertinence, celui-ci lui permet de répondre aux besoins des populations affectées lors de crises imprévues qui n'étaient pas envisagées dans le budget initial ou les activités établies lors de la conception du programme. De plus, en s'adaptant aux spécificités des cinq pays d'intervention et en établissant des partenariats solides avec les autorités locales et acteurs humanitaires, et à travers son approche de proximité avec les populations cibles et leurs priorités, ainsi qu'en offrant une approche multisectorielle pour répondre à leurs besoins, le programme AMoPAH I s'inscrit dans les initiatives internationales telles que le *Grand Bargain*, qui visent à améliorer l'efficacité des réponses humanitaires. Le programme est ainsi conçu de manière cohérente, avec pour objectif de maximiser son impact et de garantir que les interventions répondent effectivement aux besoins des populations touchées par les crises humanitaires dans les zones ciblées. Deuxièmement, une collaboration étroite entre les SNH et la CRB a été essentielle pour assurer la cohérence du programme. La CRB a fourni un soutien financier, technique et opérationnel aux SNH, facilitant ainsi la mise en œuvre harmonieuse des activités.

“La Croix Rouge Belge vient en mission ici au Rwanda, (et) notre collaboration est bonne. Nous échangeons les idées sur le suivi et évaluation, nous donnons des remarques et des recommandations pour améliorer en ce qui concerne la protection des réfugiés ; et après la (CRB) et la (CRR) répondent positivement et améliorent les interventions.” (KII5 Rwanda)

Des partenariats stratégiques ont également été établis avec d'autres entités du Mouvement Croix-Rouge, comme la Croix-Rouge Danoise (CRD) et la Croix-Rouge Luxembourgeoise (CRL), permettant ainsi d'échanger des bonnes pratiques et de renforcer les capacités des SNH. Les SNH se sont nourries d'une collaboration tripartite avec des entités du Mouvement Croix-Rouge - la CRB, la CRD et la CRL - qui ont fourni aux SNHs un soutien financier, technique et opérationnel essentiel à l'accomplissement des objectifs du programme. En mars 2023, lors de la phase finale d'AMoPAH I et de la planification d'AMoPAH II, des efforts ont été déployés pour identifier et mettre en œuvre des améliorations. Une réunion a été organisée à Kigali, rassemblant les représentants des pays des Grands Lacs ainsi que des Sociétés Nationales Partenaires (PNS) telles que le PNS luxembourgeois. Au cours de cette réunion, des discussions ont eu lieu sur les domaines nécessitant des améliorations, notamment en ce qui concerne la protection et la santé mentale sur le long terme, des domaines où les Luxembourgeois ont démontré leur expertise dans la construction d'abris. Cette collaboration a été saluée pour son efficacité, soulignant l'importance de la confiance mutuelle entre les partenaires.¹⁶⁰ Dans la perspective d'AMoPAH II, il a été noté que différents niveaux d'intégration sont observés dans les différents pays, mettant en évidence la nécessité de personnaliser les approches en fonction des contextes locaux. Enfin, des ateliers de bilan ont été organisés en fin de phase, réunissant les représentants des différentes SNH impliquées, afin de tirer des leçons et d'identifier les bonnes pratiques à partager pour optimiser les futurs projets.¹⁶¹

“La croix rouge de Belgique était active dans le domaine de la sécurité alimentaire, la croix rouge danoise a participé par rapport au domaine psychosocial. La croix rouge luxembourgeoise, c'est dans le domaine de l'abri” (KII3 Burkina Faso)

Troisièmement, une coordination efficace et une planification rigoureuse ont été mises en place à tous les niveaux pour garantir le succès du programme AMoPAH. Dans cette optique, des mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers ont été instaurés pour évaluer l'efficacité et l'efficience des activités mises en œuvre. Ces mécanismes ont permis de surveiller de près les progrès réalisés, d'identifier les éventuels obstacles et d'apporter les ajustements nécessaires pour optimiser les résultats. Les SNH, en collaboration avec la CRB, ont joué un rôle actif dans ce processus en contribuant à l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation, en collectant les données sur le terrain et en participant à l'analyse des résultats. Cette approche participative a favorisé une meilleure compréhension des défis rencontrés et a permis d'adapter les stratégies d'intervention en conséquence.¹⁶²

¹⁶⁰ KII3 globale

¹⁶¹ KII7 globale

¹⁶² Voir par exemple, KII1 Mali

Quatrièmement, une communication transparente et des campagnes de sensibilisation ont été organisées pour garantir l'engagement des communautés cibles et des autres parties prenantes tout au long du programme. Les SNH ont mis en place des stratégies de communication variées, telles que des réunions communautaires, des séances d'information, et des affiches, pour diffuser des informations sur le programme et sensibiliser les populations aux enjeux de protection. Ces efforts de communication ont permis de créer un dialogue ouvert et inclusif avec les bénéficiaires, renforçant ainsi leur compréhension des objectifs du programme et leur engagement à y participer activement.¹⁶³

Cinquièmement, les SNH ont cherché à renforcer les partenariats avec d'autres acteurs humanitaires présents sur le terrain afin de maximiser l'impact du programme et d'éviter toute duplication des efforts. Des collaborations ont été établies avec des organisations gouvernementales, des ONG locales et internationales, des agences des Nations Unies et d'autres partenaires du secteur humanitaire pour partager les ressources, les expertises et les bonnes pratiques. Par exemple, au Mali, la CRM a travaillé en étroite collaboration avec l'organisation International Medical Corps (IMC) pour bénéficier de son expertise en matière de santé mentale et d'appui psychosocial.¹⁶⁴ De même, au Rwanda, la CRR a collaboré avec Humanity & Inclusion (HI) pour identifier et répondre aux besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap. Ces partenariats ont permis de combiner les forces et les compétences de différents acteurs pour fournir une assistance plus efficace et adaptée aux besoins des populations affectées par les crises.¹⁶⁵

“Nous avons tissé des partenariats avec les structures externes, et notamment gouvernementales, que nous avons beaucoup appuyées, ne serait-ce qu’avec des équipements.” (KII2 Niger)

7.5 Impact

EQ8: Quelle(s) différence(s) le programme a-t-il réalisées en ce qui concerne le contexte humanitaire et les capacités des SNH?

L'impact, cherché et obtenu, d'AMoPAH s'est concentré sur deux axes principaux:

1. Les transferts monétaires ont renforcé la résilience et stimulé l'économie locale dans tous les pays. Ils ont par ailleurs permis aux ménages de diversifier leurs sources de revenus et ont eu un impact sur le bien-être psychosocial des bénéficiaires.
2. Les initiatives ont favorisé la cohésion sociale en mobilisant les communautés et en renforçant les liens entre elles.

À travers une approche humanitaire multisectorielle, comprenant la distribution d'aides alimentaires et non alimentaires, la mise à disposition de dispositifs de lavage des mains, le soutien aux AGR, l'appui aux formations professionnelles, la construction et /réhabilitation de logements, de latrines, et de cuisines améliorées, ainsi que le soutien à la scolarisation et à la santé par le biais de transferts monétaires, le programme AMOPAH a permis à ses bénéficiaires de répondre à leurs besoins les plus urgents. **Les transferts monétaires ont eu un impact considérable sur les bénéficiaires (E.Q 8.1)** dans tous les pays concernés par le programme AMOPAH I. Ces fonds ont non seulement fourni un soulagement financier immédiat, mais ont également contribué à renforcer la résilience des communautés face aux crises et à restaurer un sentiment de dignité parmi les bénéficiaires, de manière similaire à ce qui a été reporté dans d'autres évaluations portant sur des projets d'assistance financière.¹⁶⁶ Les transferts monétaires ont permis aux familles de répondre à leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de santé et de logement, tout en contribuant à stimuler l'économie locale grâce aux achats effectués dans les commerces locaux, comme cela est reporté dans tous les pays d'implantation.¹⁶⁷

“Imagine quelqu'un qui n'a même pas 50 Francs; il ne sait pas où trouver de l'argent pour acheter une mesure de mil chaque jour et il se retrouve avec 40,000 Francs, la joie est énorme et incommensurable. Cet argent m'a permis de payer des vivres, d'acheter des habits aussi pour moi et pour ma famille.” (KII5 Niger)

¹⁶³ Voir par exemple KII6 Niger.

¹⁶⁴ KII1 Mali

¹⁶⁵ KII16 Rwanda.

¹⁶⁶ Samuel Hall, “Onward Bound: Evaluating Cash and Voucher Assistance for Migrants on Sahel’s Migration Trail, Research and Learnings from the Sahel Region”, 2023.

¹⁶⁷ KII3 Niger, FGD5 Mali, FGD1 Burkina Faso, KII17 Rwanda, FGD4 Burundi

Les transferts monétaires ont également eu des retombées économiques positives au niveau communautaire. Par exemple, au Rwanda, la modalité *cash-for-work* a permis de créer des emplois temporaires et de contribuer à la construction d'infrastructures communautaires telles que des latrines, renforçant ainsi la résilience des communautés face aux crises sanitaires.¹⁶⁸ De même, au Burundi, les transferts monétaires ont eu un impact significatif sur la restauration de la dignité des bénéficiaires, en leur permettant d'accéder à des biens de première nécessité et en favorisant le retour à l'école de certains enfants qui avaient dû abandonner leurs études en raison de la crise.¹⁶⁹

Cependant, malgré ces avantages, des défis persistent dans la mise en œuvre efficace de ces transferts monétaires. Par exemple, au Burkina Faso, certaines personnes parmi les déplacés n'ont pas pu bénéficier pleinement de ces aides, soulevant ainsi des préoccupations concernant l'équité de la distribution des ressources.¹⁷⁰ De même, au Mali, certains bénéficiaires ont exprimé des inquiétudes quant à l'insuffisance des montants reçus pour couvrir tous leurs besoins, en particulier dans les zones où le coût de la vie est élevé, ce qui souligne la nécessité d'une évaluation plus approfondie des besoins spécifiques de chaque communauté.¹⁷¹

“ Les aides qui viennent sont insuffisantes par rapport au ménage car on a plus de 100 ménages. Quand un programme vient, il dit qu'il peut prendre 10 ménages et chaque ménage qui n'a pas été choisi dit que (le programme) a fait un traitement de faveur, alors que les programmes viennent avec des critères bien définis. Mais celui qui est dans le besoin ne voyait pas ces critères. Sinon les appuis ont été faits mais ça ne couvre pas tous les besoins des ménages.” (FGD4 Mali)

Outre l'impact des transferts monétaires, **les participants relèvent une amélioration de leurs conditions de vie des ménages sous d'autres aspects (EQ8.3)**. Les différentes interventions, telles que les transferts monétaires, les activités génératrices de revenus (AGR), le soutien psychosocial, et les initiatives environnementales ont contribué à renforcer la résilience des communautés et à promouvoir le bien-être des bénéficiaires.

Tout d'abord, les transferts monétaires ont permis une autonomisation des bénéficiaires. Par exemple, au Mali, les transferts ont contribué à l'autonomisation financière des femmes et ont permis d'équilibrer la charge financière au sein du foyer.¹⁷² En outre, ces transferts ont souvent été investis dans des activités économiques, tels que l'élevage ou la création de petits commerces, ce qui a renforcé le tissu économique local et contribué à la résilience des ménages.¹⁷³

Ensuite, les AGR ont offert aux bénéficiaires la possibilité de diversifier leurs sources de revenus et de renforcer leurs moyens de subsistance. Par exemple, au Burkina Faso, les formations sur des activités telles que le tissage et la fabrication de savon liquide ont permis aux participants de générer des revenus supplémentaires. De même, au Rwanda, les formations professionnelles ont favorisé l'insertion professionnelle des jeunes et ont contribué à réduire leur dépendance à l'aide humanitaire. Des formations ont été dispensées sur des activités telles que le tissage, le perlage, et la fabrication de savon liquide. Ces compétences nouvellement acquises offrent aux bénéficiaires la possibilité de générer des revenus supplémentaires.¹⁷⁴

“ Les AGR permettent aux populations d'être actives, d'avoir quelques petits sous et de se sentir humain.” (KI13 Burkina Faso)

Parallèlement, le soutien psychosocial a joué un rôle crucial dans le bien-être émotionnel des bénéficiaires, en particulier ceux ayant vécu des traumatismes liés aux conflits ou aux déplacements. À travers des séances de sensibilisation et de counseling, les participants ont pu exprimer leurs émotions, gérer leur stress et renforcer leur résilience. Par exemple, au Niger, des séances d'activités dédiées au soutien psychosocial ont permis aux personnes de surmonter les traumatismes et de réduire la stigmatisation associée à la santé mentale. En intégrant le soutien psychosocial à d'autres initiatives telles que les activités génératrices de revenus, le programme a adopté une approche holistique du bien-être, répondant ainsi aux besoins divers des bénéficiaires tout en renforçant leur résilience face aux défis quotidiens.

“ Au moment où (la CRN m'a donné cet argent), ils n'avaient même pas quitté (le lieu de distribution) que je suis parti acheter deux sacs de maïs. Soudainement, j'ai ressenti un soulagement. Depuis que je suis venue à

¹⁶⁸ KI17 Rwanda.

¹⁶⁹ FGD4 Burundi.

¹⁷⁰ FGD1 Burkina Faso, FGD3 Burkina Faso, FGD4 Burkina Faso, FGD5 Burkina Faso

¹⁷¹ FGD4 Mali.

¹⁷² FGD1 Mali.

¹⁷³ FGD4 Mali.

¹⁷⁴ FGD1 Rwanda, FGD4 Rwanda.

Niamey, je n'ai pas eu pareil don. (...) Ces deux sacs de maïs ont (fait tenir) ma famille pendant un mois. (FGD2 Niger)

En ce qui concerne les initiatives environnementales, telles que la reforestation, la conservation des sols et la promotion de pratiques agricoles durables, elles ont contribué à préserver les ressources naturelles et à renforcer la sécurité alimentaire des communautés. Par exemple, au Burundi, la construction de jardins potagers a non seulement amélioré la santé des familles en fournissant un accès à des aliments frais et nutritifs, mais a également contribué à la préservation de l'environnement en favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'écosystème.¹⁷⁵

Enfin, l'approche Ménage Modèle, mise en œuvre par la CRBu, a permis d'impliquer activement les membres les plus vulnérables de la communauté dans leur propre développement.¹⁷⁶ Cette approche, promue par la CRBu depuis 2013, est alignée avec les ODD¹⁷⁷ et se caractérise par l'adoption de pratiques visant à améliorer la vie quotidienne des membres du ménage, qui agissent comme des modèles pour les autres membres de la communauté et comme des acteurs de changement.¹⁷⁸ Ces ménages inspirent et guident les autres membres de la communauté vers l'adoption de comportements considérés comme positifs et bénéfiques. Selon quelques répondants de la CRBu, le programme n'a toutefois pas couvert tous les critères clés de l'approche ménage modèle, tels que la nutrition, l'eau potable, l'éducation et la santé, ce qui a limité son efficacité dans ce domaine.¹⁷⁹ Néanmoins, cette approche montre le potentiel de transformation sociale et communautaire du programme.

Le programme AMoPAH I a également joué un rôle crucial dans l'intégration et l'impact des enjeux de cohésion sociale entre les populations déplacées et les populations hôtes (E.Q) dans divers contextes, en mettant en œuvre des stratégies innovantes et adaptatives à travers les SNH.

Dans tous les pays étudiés, les SNH ont adopté une approche communautaire inclusive, mobilisant les chefs de village, les leaders religieux et d'autres acteurs locaux pour promouvoir le vivre-ensemble et la solidarité. Par exemple, au Rwanda, des initiatives telles que l'organisation de matchs de football et de pièces de théâtre ont créé des occasions de rencontre et de dialogue entre les populations réfugiées et les populations hôtes, favorisant ainsi une cohésion sociale accrue.¹⁸⁰ De même, au Niger, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des autorités locales et des leaders religieux pour lutter contre la discrimination et la stigmatisation.¹⁸¹ Cette approche a favorisé une meilleure compréhension mutuelle et une réduction des préjugés, renforçant ainsi les liens entre les différentes communautés.

"On a formé des Oulémas, deux par villages. Cette formation a permis de sensibiliser les populations parce que chaque vendredi, lors de et avant le sermon, l'Imam fait de la sensibilisation sur la protection." (KII1 Niger)

Les activités de sensibilisation ont été essentielles dans tous les pays pour promouvoir la diversité, les droits des femmes et la résolution pacifique des conflits. Par exemple, au Burkina Faso, des événements communautaires tels que les journées de solidarité et les activités sportives ont créé des occasions de rencontre et de dialogue entre les populations déplacées et les populations hôtes, renforçant ainsi les liens sociaux et la cohésion entre les communautés. De même, au Mali, des campagnes de sensibilisation ont été menées pour lutter contre les attaques ethniques et promouvoir la compréhension mutuelle entre les différentes communautés, contribuant ainsi à atténuer les tensions et les conflits.¹⁸²

L'inclusion des populations déplacées dans les programmes de la Croix-Rouge a été un autre aspect crucial dans la promotion de la cohésion sociale. Par exemple, au Burkina Faso, des mécanismes ont été mis en place pour favoriser l'interaction entre les populations déplacées et hôtes, comme l'inclusion des déplacés dans des familles d'accueil, renforçant ainsi les liens et la solidarité entre les différents groupes.¹⁸³

¹⁷⁵ FGD3 Burundi; KII3 Burundi.

¹⁷⁶ KII13 Burundi.

¹⁷⁷ KII13 Burundi.

¹⁷⁸ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2022.

¹⁷⁹ KII1 Burundi; KII6 Burundi.

¹⁸⁰ FGD2 Rwanda.

¹⁸¹ KII2 Niger, KII5 Niger

¹⁸² ICG, "Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali", 2020, <https://icg-prod.s3.amazonaws.com/293-communautarisation-au-mali.pdf>

¹⁸³ KII1 Burkina Faso, KII2 Burkina Faso, KII6 Burkina Faso, FGD1 Burkina Faso

“Ce n’est plus la même chose, ils ne s’entendaient pas parce qu’ils ne comprenaient pas. Mais grâce aux sensibilisations la situation s’est améliorée. Ils ont compris que nous devons tous nous entendre et s’entraider, qu’on puisse s’écouter dans la joie comme dans le malheur.” (KII1 Rwanda)

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge ont également dispensé des formations sur la cohésion sociale, la résolution pacifique des conflits et les droits humains pour habiliter les communautés à gérer les tensions de manière constructive. Par exemple, au Mali, des mécanismes de dialogue et de concertation ont été mis en place pour impliquer les représentants ethniques des communautés hôtes et déplacées dans la planification et la mise en œuvre des activités, favorisant ainsi la confiance mutuelle et la solidarité entre les groupes. De même, au Burundi, des initiatives telles que la création de clubs de paix et d'associations de femmes ont renforcé les capacités locales à promouvoir la coexistence pacifique et à résoudre les conflits de manière non violente.¹⁸⁴

Enfin, l'amélioration de l'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'éducation et la santé a contribué à réduire les tensions et à renforcer le sentiment de sécurité au sein des communautés.¹⁸⁵ Par exemple, au Rwanda, des initiatives telles que la création de commerces, de coopératives et d'entreprises pour les populations réfugiées et communautés hôtes ont contribué à renforcer les liens économiques et sociaux entre les différentes communautés.¹⁸⁶

7.6 Durabilité

EQg: Dans quelle mesure les interventions sont-elles durables?

L'évaluation révèle des gains de court à moyen terme, tels que:

1. Des bénéfices clairs en termes de renforcement des capacités mais qui doivent être consolidés.
2. Une approche localisée ayant capitalisé sur l'inclusion des acteurs locaux pour encourager un sentiment d'appropriation.

Pour évaluer dans quelle mesure l'impact mesuré au niveau SNHs est susceptible de perdurer sans un soutien continu de la CRB (E.Q 9.1), il est essentiel de considérer la nature des interventions du programme. Étant axé sur l'aide humanitaire d'urgence, le programme AMoPAH I est principalement conçu pour répondre aux besoins immédiats et critiques des populations touchées par des crises. Cela signifie que la majorité des interventions visent à fournir une assistance rapide et efficace pour répondre à des situations d'urgence telles que les conflits armés, les catastrophes naturelles ou les déplacements massifs de populations. Ces interventions sont souvent caractérisées par des activités telles que la distribution de nourriture, d'abris d'urgence, de fournitures médicales et d'autres formes d'aide essentielle. Cette nature urgente des interventions humanitaires signifie également que leur durabilité à long terme est limitée.¹⁸⁷

“Nous ce que nous faisons ce sont des activités d'urgence donc en termes de pérennité, on ne mise pas vraiment sur la durabilité, on est sur l'urgence pour personnes en situation critique.” (KII5 Globale)

Toutefois, certaines interventions du programme sont plus susceptibles de s'inscrire dans la durée. Premièrement, le programme AMoPAH I a été crucial pour renforcer les capacités des SNH, en particulier dans des domaines tels que la protection, la cohésion sociale et la gestion des réponses humanitaires. Les SNH ont bénéficié de nouvelles compétences et connaissances alignées sur les standards internationaux grâce à la collaboration étroite avec la CRB et d'autres partenaires techniques. Par exemple, au Mali, la CRM a bénéficié de formations et d'un soutien technique de la CRB pour améliorer ses compétences en matière de protection et de gestion des activités humanitaires.¹⁸⁸

Des efforts ont également été déployés pour former les volontaires locaux, créer des coopératives agricoles et construire des logements durables. Par exemple, au Burundi, l'engagement actif des volontaires de CRBu dans les initiatives du programme AMoPAH I a joué un rôle crucial dans l'assurance d'un impact durable, ce qui montre que les ressources humaines locales peuvent être mobilisées pour assurer la continuité des actions, notamment par l'acquisition de connaissances en construction.¹⁸⁹

¹⁸⁴ FGD3 Burundi.

¹⁸⁵ KII6 Burundi.

¹⁸⁶ KII16 Rwanda.

¹⁸⁷ KII5 Globale

¹⁸⁸ KII1 Mali, KII6 Mali, KII8 Mali, KII19 Mali.

¹⁸⁹ KII2 Burundi.

“Ce qui va rester au-delà du projet, l'approche participative pour la sécurité des abris appelée PASSA où on a formé les gens à assurer eux-mêmes la sécurité de leurs abris. (...) En tout cas pour le moment, tous les bénéficiaires même presque toute la communauté sait qu'elle doit tracer un canal de contour autour de sa maison pour empêcher que l'eau s'infilte dans les murs. Tout le monde sait que s'il plante trois à quatre plants fruitiers ça va protéger sa maison contre le vent. Tout le monde sait que sur son champ qui a plus tant de mètres, il faut qu'il mette un caniveau comme ça les courbes de niveaux, tout ça je me dis que ce sont des résultats qui vont servir même après le projet.” (KII2 Burund)

Les AGR émergent par ailleurs comme une avenue prometteuse pour répondre individuellement aux nombreux besoins des personnes déplacées de manière durable, par leur formation aux activités.¹⁹⁰ Les participants soulignent l'efficacité de cette approche en citant des exemples concrets de réussite, démontrant que les compétences acquises dans le domaine entrepreneurial, de l'élevage, et de l'agriculture sont devenues des sources de revenus stables pour les populations bénéficiaires.¹⁹¹

Par ailleurs, certaines initiatives qui visaient à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes à travers des formations professionnelles ont permis aux participants ayant achevé leurs cours ont reçu des certificats attestant de leur réussite de poursuivre leur progression même sans un soutien direct de la part de la CRR.¹⁹²

Les SNHs soulignent toutefois unanimement le besoin d'un soutien continu de la part de la CRB et d'autres partenaires pour maintenir les bénéfices acquis à travers le programme AMoPAH I. Ce soutien organisationnel et technique est jugé nécessaire pour perfectionner la mise en œuvre des activités et renforcer les capacités des SNHs à opérer de manière autonome.¹⁹³

“(La CRM) n'a pas encore totalement les capacités, elle est en train de (les) acquérir. Elle a encore besoin de l'appui des Sociétés Nationales Participantes (SNP) pour la soutenir puisqu'il y a beaucoup des choses qui manquent. Par exemple (pour) qu'on ait une politique nationale sur les questions de protection; la chargée protection qui était (là) il y a quelques années (est restée) à peine un an et quelques mois.” (KII18 Mali)

Cette dépendance aux compétences et aux ressources des partenaires peut potentiellement compromettre l'autonomie des SNHs à long terme, limitant leur capacité à implémenter des programmes similaires de manière autonome. Par exemple, la CRM au Mali est confrontée à un manque de ressources humaines pour élaborer une politique nationale sur les questions de protection, dépendant ainsi de la CRB pour combler cette lacune.¹⁹⁴ Au Niger, il n'y a pour l'instant qu'une seule personne, déployée par la CRB, disposant des compétences techniques au sein du département protection.¹⁹⁵ Dans l'ensemble, et au regard des résultats, les informateurs recommandent de poursuivre la formation du personnel et des volontaires de la CRN en matière de protection.

“Je pense qu'au sein de l'équipe du département de la protection, il y a une personne techniquement très compétente mais très chargée, au siège. Et dans les régions, j'ai constaté une amélioration de la compréhension et de l'engagement sur ces thématiques. Cependant, il reste un besoin constant d'être sur place et de travailler conjointement sur les aspects techniques.” (KII7 Niger)

Finalement, au point de vue des ressources financières, un besoin à long terme subsiste également afin de pouvoir continuer d'implanter certaines des activités. Les SNHs reconnaissent la nécessité d'une allocation de ressources supplémentaires et d'un suivi post-programme pour garantir la durabilité des résultats obtenus.¹⁹⁶

Sur le plan externe, **pour appréhender leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics (E.O 9.3)**, les SNHs ont adopté une approche de partenariat et de collaboration étroite avec les acteurs locaux dans les cinq pays étudiés.

Tout d'abord, la sensibilisation et l'engagement des autorités locales ont été prioritaires. Les SNHs ont régulièrement partagé les détails des programmes avec les autorités locales dès la phase de conception, favorisant ainsi un partage d'informations et de missions. Par exemple, au Mali et au Rwanda, cette approche a

¹⁹⁰ FGD2 Burkina Faso, FGD4 Burkina Faso

¹⁹¹ FGD1 Rwanda, FGD4 Rwanda, KII3 Rwanda

¹⁹² KII16 Rwanda; KII17 Rwanda; FGD2 Rwanda.

¹⁹³ KII1 Mali, KII6 Mali, KII8 Mali, KII19 Mali.

¹⁹⁴ KII1 Mali, KII6 Mali, KII8 Mali, KII19 Mali.

¹⁹⁵ KII2 Niger

¹⁹⁶ KII1 Mali, KII6 Mali, KII8 Mali, KII19 Mali.

permis de renforcer la compréhension des objectifs du programme par les acteurs locaux et d'encourager leur participation active dans sa mise en œuvre.¹⁹⁷

“L'implication des leaders et la participation des différentes communautés au cours des sensibilisations et formations est la preuve que les résultats vont durer dans le temps parce que leurs capacités ont été renforcées. Elles peuvent mener certaines choses même en l'absence de nos interventions.” (KII8 Mali)

En outre, la transparence et l'équité dans la mise en œuvre des programmes ont été des éléments essentiels pour renforcer la confiance et la satisfaction des communautés à l'égard du soutien des SNHs. Au Mali, par exemple, les autorités locales ont exprimé leur satisfaction quant à la cohérence des objectifs du programme avec les missions de l'État en matière d'assistance aux personnes déplacées, ce qui a contribué à accroître la confiance dans le partenariat avec la CRM.¹⁹⁸

Enfin, la collaboration étroite avec les autorités locales a permis d'adapter de manière flexible les interventions aux besoins réels des communautés, comme observé au Burkina Faso. Cette approche a favorisé une réponse humanitaire plus efficace et adaptée à la réalité du terrain, renforçant ainsi le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics des SNHs.¹⁹⁹

Pour contribuer à la durabilité des résultats et des bénéficiaires du programme AMoPAH I, plusieurs facteurs ont été identifiés (E.Q 9.2) à travers les cinq SNHs impliquées. Tout d'abord, l'approche de localisation adoptée a impliqué une forte participation des acteurs locaux dans la conception, la mise en œuvre et la pérennisation des activités. Par exemple, au Niger, la CRN a encouragé les leaders communautaires à jouer un rôle actif dans la préservation de la cohésion sociale et la résolution des conflits. Cette stratégie a permis de contrer les campagnes de haine et de promouvoir une meilleure appropriation des initiatives par les communautés cibles.²⁰⁰

Ensuite, le programme s'est inscrit dans une approche de nexus Humanitaire - Développement - Paix, mettant l'accent sur des interventions multidimensionnelles visant à opérer des changements durables au sein des communautés. Cette approche a été particulièrement soulignée au Mali et au Rwanda, où l'intégration des autorités locales et des acteurs clés a été cruciale pour la durabilité des résultats.²⁰¹

Parallèlement, la formation et le renforcement des capacités ont été des éléments clés pour garantir la pérennité des bénéficiaires. Les formations fournies aux volontaires locaux, notamment dans le domaine de la protection et des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, ont permis aux communautés de continuer certaines activités même en l'absence d'une présence constante des acteurs humanitaires.²⁰²

En outre, la collaboration étroite avec les institutions nationales a été un facteur déterminant de durabilité, assurant une intégration efficace des objectifs du programme dans les plans et stratégies de développement du pays. Par exemple, au Burundi, le programme AMoPAH I s'est aligné sur le plan stratégique national et sur les priorités locales, favorisant ainsi une appropriation et une intégration durables des interventions.²⁰³

7.7 Protection, Genre et Inclusion (PGI)

EQ10: Dans quelle mesure les interventions abordent-elles la protection, le genre et l'inclusion?

Les SNH ont transversalement intégré les approches DAPS et PGI tout au long du cycle du programme AMoPAH I. Cependant, un renforcement de leurs capacités en matière de protection, de genre et d'inclusion permettrait d'assurer une meilleure prise en compte des personnes en situation de vulnérabilité.

Les SNH **appliquent les approches "Protection, Genre et Inclusion" (PGI) et ECR de façon transversale à toutes leurs interventions et contextes (EQ10)**. Cette stratégie a pour objectif de garantir le respect et la protection des droits humains. Dans les cinq pays d'intervention, les SNH ont incorporé les principes de Dignité,

¹⁹⁷ KII7 Mali, KII5 Rwanda.

¹⁹⁸ KII7 Mali.

¹⁹⁹ KII14 Burkina Faso.

²⁰⁰ KII14 Niger, KII7 Niger

²⁰¹ L'objectif du triple lien est d'améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire en l'associant à des objectifs de développement à plus long terme. Il cherche également à favoriser la consolidation de la paix en s'attaquant aux causes profondes des conflits et à renforcer la résilience des communautés face aux crises futures. Cette approche intégrée reconnaît que les actions humanitaires, de développement et de paix sont interdépendantes et peuvent être plus efficaces lorsqu'elles sont abordées de manière coordonnée. (Nations Unies, 2021).

²⁰² KII14 Burkina Faso, KII11 Burkina Faso, KII7 Burundi

²⁰³ KII9 Burundi.

Accès, Participation et Sécurité (DAPS) dans les objectifs, résultats, indicateurs et activités, ainsi que dans les mécanismes d'engagement communautaire et de conception des activités, tel que décrit ci-dessous :

L'approche PGI du Mouvement Croix-Rouge Croissant-Rouge (MCRCR) est fondée²⁰⁴ sur le cadre DAPS et l'application des quatre principes de protection du manuel *Sphere*:

- **Principe 1:** Renforcer la sécurité, la dignité et les droits des personnes, et éviter de les exposer à des préjudices.
- **Principe 2:** Garantir l'accès des personnes à une assistance impartiale, proportionnelle à leurs besoins et fournie sans discrimination.
- **Principe 3:** Aider les personnes à se remettre des effets physiques et psychologiques de menaces ou de réels actes de violence, de coercition ou de privations délibérées.
- **Principe 4:** Aider les personnes à faire valoir leurs droits.

Dans le cadre du programme AMoPAH I, cette approche a été intégrée à la fois globalement et dans la manière dont les activités ont été pensées et exécutées. Ainsi, chaque résultat/outcome a été défini selon une stratégie d'opérationnalisation des principes de protection *Sphere*, et les activités proposées pour chacun de ces résultats/outcomes constituent la mise en application de ces principes. Le programme recense des interventions facilitant l'accès aux services de soutien psychosocial (prise en charge des violences sexuelles et basées sur le genre, premiers secours psychologiques), renforçant la cohésion sociale (événements récréatifs, manifestations culturelles intercommunautaires), répondant aux besoins essentiels des populations cibles pour renforcer la sécurité, la dignité et le droit des personnes, et consolidant les capacités des équipes, volontaires, et acteurs locaux pour l'application et le respect des principes de protection.

1. Protection.

Dans le cadre d'AMoPAH I, le renforcement des compétences en matière de protection, notamment l'identification des risques de protection, était un objectif essentiel.²⁰⁵ Les SNH se sont engagées dans cette démarche, reconnaissant l'importance de développer et d'intégrer ces capacités au sein de leurs structures. Dans cette optique d'institutionnalisation de ces thématiques, avec le soutien de la CRB, a joué un rôle essentiel dans l'intégration des principes de PGI aux réponses aux crises dans les cinq pays d'intervention. Au Mali et au Burundi, par exemple, les SNH ont déployé des efforts pour l'institutionnalisation des principes PGI à travers une nouvelle politique programmatique visant à rendre les programmes inclusifs dans tous les aspects opérationnels et contextes d'intervention, en particulier sensibles au genre.²⁰⁶ Au Niger, les campagnes de sensibilisation, s'inscrivant dans la trame de l'approche PGI de la CRN, ont principalement ciblé la protection des femmes, des enfants et des individus aux besoins spécifiques, notamment ceux en situation de handicap, non accompagnés et/ou déplacés.²⁰⁷ La CRBF et la CRR ont par exemple travaillé en étroite collaboration avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour rétablir les liens familiaux, et ont orchestré des séances de sensibilisation sur les droits de l'homme.^{208 209}

Les SNH ont souligné le rôle crucial des partenaires humanitaires, tels que la CRB, dans la prise en compte de certaines problématiques PGI, à travers des formations sur des questions transversales, notamment la protection contre les abus, les exploitations sexuelles et les principes de dignité, d'accès et de participation.²¹⁰ Par ailleurs, les SNH ont mis l'accent sur le développement de mécanismes de protection robustes, via un processus cyclique comprenant la compréhension des risques, l'identification des acteurs pertinents, et la réponse aux risques et vulnérabilités. Toutefois, bien que les SNH aient réalisé des progrès dans le domaine de la protection, un informateur de la CRB a souligné qu'il restait encore du travail à faire pour identifier les approches les plus adéquates et impactantes, et pour surmonter les difficultés techniques associées à chaque phase de mise en œuvre.²¹¹

²⁰⁴ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2022.

²⁰⁵ Ibid.

²⁰⁶ KII6 Burundi.

²⁰⁷ KII1.

²⁰⁸ KII5 Burkina Faso, KII11 Burkina Faso.

²⁰⁹ KII1 Rwanda.

²¹⁰ KII8 Burkina Faso, KII12 Burkina Faso, KII13 Burkina Faso.

²¹¹ KII7 Global.

“Il est difficile de changer les pratiques sur le terrain. Le projet a cherché à sensibiliser les volontaires aux questions de (PGI). Le (programme) pousse à ce que les volontaires dans (leur) travail quotidien puissent avoir des lunettes de protection, même dans un travail de distribution, et à systématiquement intégrer un radar interne pour identifier les besoins spécifiques des personnes, par exemple (pour) qu'ils puissent identifier les besoins en soutien psychologique. Mais cela prend du temps pour que ces pratiques soient intégrées dans le quotidien. (KII1 Globale)

En effet, au Burundi, un répondant souligne que tous les acteurs de la CRBu ne maîtrisent pas encore pleinement les concepts PGI.²¹² Ainsi, malgré un niveau de compétence déjà existant, et pour intégrer pleinement les aspects de la protection de façon transversale et institutionnelle dans les initiatives des SNH, un renforcement des capacités et formation continue sur ces aspects, avec un soutien conjoint des autres SNH, contribueront à une prise en compte continue de la protection.²¹³

Enfin, le programme AMoPAH I accorde une attention particulière à la dimension de sensibilité aux conflits, visant à prévenir toute exacerbation des tensions existantes ou le déclenchement involontaire de nouvelles frictions. Le programme s'engage à respecter le principe du "Do No Harm" en évitant d'aggraver les tensions ou d'en générer de nouvelles, tout en promouvant les principes humanitaires et la neutralité de l'action de la Croix-Rouge.²¹⁴ Le renforcement de la cohésion sociale entre les différentes communautés, notamment entre les personnes déplacées et les communautés hôtes, demeure également une priorité essentielle du programme, qui s'inscrit dans le Nexus.²¹⁵ En ce qui concerne la **sécurité**, les interventions, telles que celles de la CRR, abordent efficacement la protection des personnes vulnérables face à divers défis, notamment la pauvreté, le changement climatique, les épidémies/pandémies et la guerre.²¹⁶

2. Inclusion.

À travers AMoPAH I, la CR a veillé à la participation de tout type de bénéficiaire, sans discrimination, en encourageant activement la participation des réfugiés et des communautés hôtes et en veillant à ce que les droits des personnes vivant avec un handicap soient respectés, les intégrant pleinement aux activités et promouvant un accès équitable pour tous.²¹⁷ Parmi les volontaires, dans certains cas comme au Rwanda et au Niger, des initiatives ont été prises pour impliquer de nouveaux membres issus des communautés réfugiées ou déplacées afin d'assurer une représentation diversifiée des groupes concernés par les services humanitaires fournis.²¹⁸ En termes d'inclusion, le programme a ciblé divers types de bénéficiaires, y compris des individus vivant avec un handicap, les familles vulnérables, les femmes, les personnes âgées et celles ayant des besoins spécifiques.²¹⁹

Cependant, dans les cinq pays d'interventions, plusieurs informateurs ont souligné que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour intégrer pleinement les personnes vivant avec un handicap, car le programme n'a pas toujours pris en compte leurs besoins spécifiques en matière d'accessibilité et de mobilité. Au Burkina Faso, par exemple, la problématique de l'accès aux initiatives du programme apparaît comme un enjeu majeur pour certains types de populations, y compris les personnes vivant avec un handicap. Certains répondants vivant avec un handicap au Burkina Faso, ont indiqué ne pas avoir accès aux informations nécessaires concernant le programme, malgré leur présence dans la communauté depuis une période significative. Ces lacunes dans la communication soulignent l'importance de renforcer les canaux d'information et d'engager dans des efforts proactifs pour rejoindre et impliquer les membres de la communauté des personnes avec un handicap dans la programmation.²²⁰ Similairement, au Burundi, certains bénéficiaires vivant avec handicap ressentent que leur conditions n'ont pas été suffisamment prises en compte, limitant ainsi la participation effective de ces individus aux activités du programme.²²¹ Un répondant de la CRBu note que le

²¹² KII2 Burundi.

²¹³ KII1 Global.

²¹⁴ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2022.

²¹⁵ OCHA, "Leaving no one behind: Humanitarian effectiveness in the age of sustainable development goals", 2015, <https://reliefweb.int/report/world/leaving-no-one-behind-humanitarian-effectiveness-age-sustainable-development-goals>

²¹⁶ KII17 Rwanda.

²¹⁷ KII6 Rwanda.

²¹⁸ KII2 globale.

²¹⁹ KII8 Rwanda.

²²⁰ Debrief de terrain avec coordinateur national de Samuel Hall.

²²¹ KII11 Burundi, KII12 Burundi.

manque de moyens financiers a également constitué un obstacle, notamment pour couvrir les besoins des personnes vivant avec handicap.²²²

Une autre question d'inclusion se pose au Mali, notamment lors de l'utilisation des transferts monétaires, qui a nécessité le recours à des intermédiaires de téléphonie mobile tels qu'Orange Money. Cette situation a soulevé des préoccupations quant à l'inclusivité et à la pertinence de ces mécanismes pour certains bénéficiaires, notamment ceux dont l'âge, le(s) handicap(s) et/ou les facultés cognitives pourraient limiter leur capacité à accéder aux transferts. En effet, il peut s'avérer difficile pour les bénéficiaires plus âgés ou ayant des handicaps visuels, par exemple, d'utiliser des téléphones portables.²²³

3. Genre.

Le programme AMoPAH I avait pour objectif de promouvoir l'égalité des sexes et la participation de tous les bénéficiaires en prévenant toute forme de discrimination. L'objectif était d'assurer que chaque individu, indépendamment de son genre, puisse bénéficier équitablement des distributions d'aide et des services proposés. Ainsi, les campagnes de sensibilisation menée par les SNH dans leurs pays respectifs, qui s'inscrivent dans la trame de l'approche PGI, ont principalement ciblé la protection des femmes, des enfants et des individus aux besoins spécifiques - en situation de handicap, non accompagnés et/ou déplacés.²²⁴ Dans l'ensemble, les informateurs et bénéficiaires ont rapporté n'avoir pas été témoins de cas de discrimination lors du processus de ciblage. Les femmes ont eu accès à des services tels que l'accès au soutien psychosocial ou les activités d'AGR qui ont particulièrement ciblés les femmes au Mali,²²⁵ Burkina Faso,²²⁶ ainsi que les transferts monétaires au Niger²²⁷ et au Rwanda²²⁸ où elles ont gagné un peu d'indépendance financière ainsi que créer des nouveaux commerces. De plus, des associations de femmes ont été mises en place au Burundi.²²⁹

Cependant, malgré ces efforts, certaines femmes au Rwanda ont exprimé leur exclusion des transferts monétaires, soulignant ainsi des lacunes dans la réalisation effective de cette égalité.²³⁰ Par ailleurs, en ce qui concerne la lutte contre les violences basées sur le genre au Burundi, le programme a reconnu la nécessité de renforcer les interventions visant à protéger les femmes et à prévenir ces formes de violence, notamment le référencement des victimes et la prise en charge juridique des victimes de VBG.²³¹ Des actions supplémentaires ont donc été identifiées par la CRBu comme nécessaires pour sensibiliser davantage la communauté à cette problématique et pour renforcer les mécanismes de soutien et de protection mis en place.²³² Ainsi, tout en reconnaissant les progrès réalisés dans la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les violences basées sur le genre, l'évaluation du programme AMoPAH I a identifié la nécessité de poursuivre et d'intensifier ces efforts pour garantir une véritable égalité des chances et une protection effective des droits des femmes.

4. Participation.

L'ECR a été au cœur de l'approche du programme AMoPAH I, qui a notamment guidé le processus de ciblage des bénéficiaires et la conception des activités. La méthode ECR reconnaît les membres de la communauté en tant que partenaires égaux, favorisant ainsi leur participation active dans les processus et les décisions qui les concernent, tout en garantissant une approche transparente. Elle assure également la qualité de l'assistance et le respect des droits et de la dignité des personnes en les impliquant dans l'évaluation de l'aide reçue et en tenant compte de leur perception.²³³ Dans chaque pays d'intervention, les SNH ont ainsi mené une évaluation initiale pour identifier les besoins des personnes vulnérables, en mettant un accent particulier sur les aspects de protection et en analysant les vulnérabilités et capacités liées à la diversité. Le processus de ciblage des bénéficiaires a également été inclusif et transparent, impliquant les autorités locales, des représentants religieux, et des leaders des populations déplacées internes.²³⁴

²²² KII13 Burundi.

²²³ KII12 Mali.

²²⁴ KII1 Burkina Faso.

²²⁵ FGD1 Mali.

²²⁶ FGD2 Burkina Faso, FGD4 Burkina Faso.

²²⁷ FGD3 Niger.

²²⁸ KII16 Rwanda.

²²⁹ FGD3 Burundi.

²³⁰ FGD1 Rwanda.

²³¹ KII9 Burundi.

²³² Ibid.

²³³ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2022.

²³⁴ Ibid.

La participation des bénéficiaires a été une priorité tout au long du cycle du programme, notamment lors de l'identification des besoins, de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des interventions.²³⁵ Les canaux de communication ont été conçus pour garantir un échange d'informations bidirectionnel: d'un côté, les bénéficiaires ont été informés des démarches du programme, comprenant les différentes étapes et initiatives entreprises dans son cadre.²³⁶ De l'autre côté, ils ont également eu l'opportunité de partager leurs opinions sur les initiatives du programme.²³⁷ Cela leur a permis de fournir des commentaires, de soulever des préoccupations ou des suggestions, contribuant ainsi à l'amélioration continue du programme et assurant la redevabilité de la CR envers les bénéficiaires. Les SNH ont notamment mis en place des systèmes de retours d'information, tels que le mécanisme de gestion des retours d'information et de traitement des réclamations au Burundi²³⁸ ou des centres d'écoute au Burkina Faso,²³⁹ pour permettre à chaque personne de s'exprimer de manière confidentielle sur le travail de la Croix-Rouge et recevoir des réponses adéquates.

Le changement des pratiques sur le terrain est un processus qui demande du temps et de la persévérance. De façon générale, il a été identifié par un répondant de la CRB que pour avoir ce changement, les volontaires doivent être sensibilisés de manière soutenue et régulière aux enjeux PGI.²⁴⁰ Cette sensibilisation est essentielle, à la fois pour éveiller les consciences et pour favoriser une meilleure compréhension des défis auxquels sont confrontées les populations vulnérables. Parallèlement, le développement des compétences du personnel des SNH dans les cinq pays d'intervention revêt une importance capitale, notamment en ce qui concerne la protection des droits humains et la prestation d'une assistance multisectorielle.²⁴¹ Cela inclut la formation sur les normes et les principes fondamentaux, ainsi que l'acquisition de compétences techniques spécifiques nécessaires pour répondre efficacement aux besoins des personnes affectées par les crises.²⁴²

5. Protection de l'environnement.

Dans le cadre du programme AMoPAH I, une approche visant à réduire l'impact environnemental a été adoptée. La protection de l'environnement s'inscrit dans la démarche PGI car elle constitue un aspect essentiel du bien-être et de la sécurité des populations, en particulier des groupes les plus vulnérables. Elle contribue également à renforcer leur résilience. De plus, cette priorité accordée à l'environnement, en conformité avec les ODDs, notamment l'ODD 17, s'inscrit également dans la perspective de protection des populations, notamment en assurant l'accès à l'eau potable et à l'énergie, la préservation des biens, ainsi que l'accessibilité à une alimentation de qualité.²⁴³

Dès la phase de conception et de mise en œuvre, une consultation active des parties prenantes a été réalisée, impliquant des méthodes participatives telles que des discussions de groupe et des entretiens avec des acteurs clés, afin de les sensibiliser à cette approche.²⁴⁴ Au cours de la mise en œuvre du programme, cette démarche s'est adaptée aux différentes zones d'intervention.

Dans la région du Sahel, lors d'interventions humanitaires d'urgence dans le cadre d'AMoPAH I, l'accent a été mis sur l'utilisation de produits et d'articles locaux plutôt que sur l'importation.²⁴⁵ Au Burundi et au Rwanda, les SNH ont mené des actions de sensibilisation, mettant notamment en avant l'importance de la protection de l'environnement, avec un focus sur l'usage des foyers améliorés,²⁴⁶ à travers des matériaux spécifiques qui sont rajoutés à des logements existants pour réduire la consommation de bois de chauffage.²⁴⁷

Les efforts de relèvement des moyens de subsistance, de reconstruction des abris et des installations sanitaires, ont pris en compte les impacts du changement climatique, tout en minimisant la pression sur l'environnement

²³⁵ Ibid.

²³⁶ Ibid.

²³⁷ Ibid.

²³⁸ Ibid.

²³⁹ Ibid.

²⁴⁰ KII1 Globale.

²⁴¹ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2022.

²⁴² KII1 Globale.

²⁴³ UN, "The 17 Sustainable Development Goals", n.d., <https://sdgs.un.org/goals>

²⁴⁴ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2022.

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Les foyers améliorés sont conçus de manière à limiter la consommation de bois de chauffage, contribuant ainsi à préserver les ressources naturelles et protection de l'environnement.

²⁴⁷ KII7 Burundi.

naturel.²⁴⁸ Dans la région des Grands Lacs, le programme s'est également engagé dans des actions de préservation de l'environnement, telles que la plantation d'arbres, contribuant ainsi à la reforestation et à la purification de l'air.²⁴⁹ Des initiatives de conservation des sols, comme l'établissement de courbes de niveau, ont été mises en place pour prévenir l'érosion et améliorer la fertilité des sols au Burundi.²⁵⁰ Parallèlement, la promotion de jardins potagers au Rwanda et au Burundi a favorisé des pratiques agricoles durables, tout en offrant un accès direct à des aliments frais et nutritifs, ce qui a permis de réduire le risque de maladies liées à une alimentation déséquilibrée et d'améliorer la santé globale des membres de la famille.²⁵¹

²⁴⁸ DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2022.

²⁴⁹ KII5 Burundi.

²⁵⁰ KII5 Burundi.

²⁵¹ Ibid.

8. RECOMMANDATIONS AU NIVEAU GLOBAL

La réussite du programme AMoPAH I se traduit par l'expérience acquise par les SNH dans la gestion des crises humanitaires dans leurs pays d'intervention, ainsi que par leur approche de proximité avec les populations cibles et leurs priorités. En effet, les SNH dans les cinq pays d'intervention disposent de capacités renforcées grâce aux outils, aux ressources, à l'expérience et aux formations dispensées par d'autres entités du MCR. L'approche localisée et participative du programme, impliquant les autorités locales et nationales ainsi que les communautés cibles dans l'élaboration des plans d'action et la mise en œuvre des initiatives, renforce la pertinence et l'impact d'AMoPAH I. En s'adaptant aux contextes des pays d'intervention, AMoPAH I a ainsi pu répondre aux préférences des bénéficiaires grâce à une approche participative renforçant l'appropriation des activités par les communautés. Afin d'orienter la mise en œuvre d'activités similaires par les SNH, Samuel Hall propose les 10 recommandations suivantes :

Recommandation 1 : Renforcer les capacités des SNH pour une utilisation plus efficace du Mécanisme de Financement d'Intervention Rapide en cas de Crise (*Crisis Modifier*).

- Destinataires : CRB, SNH
- Appui technique : CRL, CRD

Actions à entreprendre :	
1.1	Former davantage le personnel des SNHs sur le mécanisme <i>Crisis Modifier</i> et ses procédures, tout en encourageant la collaboration entre les SNHs et les autres acteurs clés de la gestion des risques de crise et réponses humanitaires.
1.2	Renforcer le soutien technique et financier fourni aux SNHs pour le développement et la mise en œuvre de plans de contingence adaptée à chaque zone d'intervention, intégrant des actions précoces et des réponses rapides, avec des révisions régulières. Ces plans pourraient identifier les déclencheurs d'action, les échéanciers de mise en œuvre et les responsabilités en matière de surveillance des données.
1.3	Renforcer les structures financières, contractuelles et opérationnelles nécessaires pour une activation plus rapide du mécanisme <i>Crisis Modifier</i> , afin d'améliorer la réactivité entre le déclenchement d'une crise, la demande de fonds et le décaissement effectif des financements.
1.4	Assurer une transition programmatique et budgétaire de sortie de crise, par suite de l'activation du mécanisme <i>Crisis Modifier</i> . Cela pourrait se faire par le biais d'une allocation budgétaire 'de sortie de crise' ²⁵² et une planification stratégique basée sur les plans de contingence (rec 1.2).

Recommandation 2 : Maximiser l'impact des programmes d'aide aux populations déplacées en intégrant des initiatives orientées vers des solutions durables.

- Destinataires : CRB, SNH
- Appui technique : CRL, CRD

Actions à entreprendre :	
2.1	Pour les déplacés, cela pourrait impliquer l'intégration d'une composante abri pour répondre aux besoins essentiels et la distribution de transferts monétaires dans leur communauté d'origine. De plus, assurer un soutien renforcé aux enfants vulnérables et aux victimes de violences sexuelles, notamment en fournissant des services de santé mentale et de soutien psychosocial (SMSPS), ainsi que des services

²⁵² Dans ce contexte, 'sortie de crise' fait référence à la phase où une situation d'urgence ou de crise atteint un stade où les mesures d'urgence immédiates ne sont plus nécessaires. Cela peut signifier que la situation est stabilisée et que l'attention se déplace vers des actions à plus long terme pour permettre une transition vers la reprise et la reconstruction. Selon l'HCR, la stratégie de 'sortie de crise' doit être planifiée "dès le début d'une crise. Une intervention doit tenir compte des besoins en matière de relèvement qui apparaissent pendant la phase humanitaire, et recourir pour cela à des mécanismes humanitaires alignés sur les principes du développement. Cette approche permet aux populations touchées de tirer parti de l'action humanitaire pour bénéficier de possibilités de développement, contribue à renforcer la résilience de ces populations et trace une voie vers un relèvement durable. Du point de vue des organisations humanitaires, elle offre des solutions durables et une stratégie de sortie." HCR, "Cycle de programme humanitaire (CPI)", 2023, <https://emergency.unhcr.org/fr/coordination-and-communication/interorganisations/cycle-de-programme-humanitaire-iasc>

intégrés d'orientation et de réadaptation.

Recommandation 3 : Développer une analyse sécuritaire plus approfondie afin de mieux adapter les initiatives au changement du contexte.

- Destinataires : CRB, SNH

Actions à entreprendre :	
3.1	Développer des plans de contingence qui prennent en compte différents niveaux d'insécurité, en mettant en place des mesures adaptatives séquentielles et spécifiques à chaque situation.
3.2	Engager les SNH dans des discussions sur l'accès humanitaire dans le cadre d'un agenda Triple Nexus ²⁵³ (aide humanitaire, développement et consolidation de la paix) (H-D-P) pour améliorer les capacités d'analyse des causes structurelles des conflits. Assurer une meilleure coordination des programmes au niveau externe avec d'autres acteurs humanitaires.

Recommandation 4 : Accroître les capacités et la cohérence des interventions des SNH.

- Destinataires : CRB, SNH
- Appui technique : CRL, CRD

Actions à entreprendre :	
4.1	Offrir une formation continue aux membres des SNH pour renforcer leur autonomie dans les réponses humanitaires, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines de la PGI. De plus, renforcer fournir le soutien organisationnel et technique continu pour améliorer la mise en œuvre des activités et renforcer les capacités des SNH à opérer de manière autonome.
4.2	Pour renforcer la communication entre les SNHs des cinq pays d'intervention du programme, la CRB, en collaboration avec ces cinq SNH, pourrait utiliser ou créer une plateforme de communication spécifique à cet effet. Cette plateforme améliorerait la coordination des activités et des initiatives entre les différents pays d'intervention. De plus, cela faciliterait également les échanges d'informations pertinentes entre les cinq SNH et une résolution plus rapide des problèmes transversaux à travers le partage de bonnes pratiques et leçons apprises (voir aussi recommandation 5.3), renforçant ainsi la collaboration et l'efficacité à l'échelle globale du programme.

Recommandation 5 : Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation (S&E).

- Destinataires : CRB, SNH

Actions à entreprendre :	
5.1	Renforcer l'aspect qualitatif du cadre d'évaluation . Cela permettra de mesurer l'impact réel des résultats des initiatives menées dans le cadre du programme. En outre, les SNH avec l'appui de la CRB pourrait procéder à une analyse des besoins et du contexte en amont de la conception des activités (baseline) afin que l'on puisse plus adéquatement mesurer l'impact (endline).
5.2	Renforcer le système de suivi et évaluation, avec un système en temps réel et harmonisé pour tous les pays d'intervention du programme, avec des indicateurs spécifiques - y compris des indicateurs axés sur

²⁵³ Le Triple Nexus "est le terme utilisé pour décrire les liens entre les secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix. Il fait spécifiquement référence aux tentatives de collaboration entre ces domaines pour répondre plus efficacement aux besoins des populations, atténuer les risques et les vulnérabilités, et progresser vers une paix durable. Cette approche appelle à une nouvelle méthode de travail (NWOV) qui surmonte le clivage entre l'humanitaire, le développement et la paix, renforce (et non remplace) les systèmes nationaux et locaux, et anticipe les crises en travaillant (i) à des résultats collectifs (ii) sur des calendriers pluriannuels (iii) en s'appuyant sur l'exploitation des avantages comparatifs. Depuis l'adoption du triple lien et de son NWOV lors du Sommet humanitaire mondial (WHS) de 2016, les Nations unies, les gouvernements nationaux et les donateurs ont commencé à progresser lentement dans leur adoption et leur mise en œuvre." UNSG High Level Panel on Internal Displacement, "The Triple Nexus (H-D-P) and Implications for Durable Solutions to Internal Displacement", 2020, https://www.un.org/internal-displacement-panel/sites/www.un.org.internal-displacement-panel/files/idrp_hlp_submission_ws3_triple_nexus.pdf

	des mesures qualitatives pour relever les facteurs facilitants et limitants.
5.3	<p>Pour assurer une surveillance efficace de la mise en œuvre du programme tant au niveau national que régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire des rapports standardisés, dans le cas de missions de terrain, qui permettent de suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme au niveau national et régional, en impliquant les SNH. - Continuer la production de rapports périodiques afin de documenter les progrès réalisés. - Poursuivre l'organisation d'ateliers et de réunions pour partager les leçons apprises et les bonnes pratiques au niveau national ainsi que régional et international, en impliquant les partenaires locaux, y compris les cinq SNHs des pays d'intervention pour favoriser un échange au niveau de tout le programme.
5.4	Renforcer le système monitoring budgétaire avec un système plus efficace et réactif. Cela pourrait être réalisé en investissant dans des outils de suivi budgétaire plus performants et en renforçant les capacités du personnel chargé du suivi financier du programme. De plus, des procédures claires et des échéanciers précis pourraient être établis par la CRB en collaboration avec les SNHs, pour la collecte et l'analyse des données budgétaires, afin de réduire le délai nécessaire pour obtenir une visibilité sur les dépenses.
5.5	Utiliser des méthodes participatives de suivi et d'évaluation, qui impliquent activement les parties prenantes, y compris les organisations partenaires, autorités locales ainsi que les bénéficiaires tout au long du processus afin d'assurer la cohérence des données.
5.6	Renforcer les capacités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage au sein des SNH par le biais de formation (par exemple, sur la collecte, la gestion et l'interprétation des données ; l'analyse des attitudes et pratiques (KAP) pour les campagnes de sensibilisation, les micro-narratifs, etc.).
5.7	S'assurer que chaque SNH dispose d'un mécanisme d'enregistrement des plaintes intégrant les données désagrégées par genre.
5.8	Veiller à l'intégration, au sein des activités mises en œuvre par chaque SNH, des indicateurs PGI et intégrer les analyses PGI dans la planification, la mise en œuvre et l'ensemble des outils de suivi évaluation, dans le cadre des situations d'urgence.

Recommandation 6 : Renforcement des services et espaces d'appui psychosociaux.

- Destinataires : SNH
- Appui technique : CRD, CRB

Actions à entreprendre :	
6.1	Améliorer les services de soutien psychosocial en offrant des formations techniques aux volontaires. En outre, instaurer des mesures de recrutement de personnel visant à rehausser la qualité des services psychosociaux de la SNH.
6.2	Les SNH peuvent envisager de collaborer, ou d'intensifier et renforcer leur collaboration, avec des organisations spécialisées dans le soutien psychosocial afin de bénéficier de leur expertise et de développer des mécanismes de référencement efficaces pour orienter les cas complexes vers les structures spécialisées, assurant ainsi une prise en charge adéquate des bénéficiaires avec des troubles mentaux et d'autre types de handicap.

Recommandation 7 : Adapter les transferts monétaires en fonction du contexte et des besoins ainsi que des conditions spécifiques des bénéficiaires.

- Destinataires : CRB, SNH

Actions à entreprendre :	
7.1	Utiliser les plans de contingence recommandés (rec 3.1) pour ajuster la stratégie d'application des transferts monétaires en fonction du contexte sécuritaire, des contraintes d'accès et des risques de mauvaise utilisation des fonds en sélectionnant l'outil le plus approprié selon les circonstances (i.e.

	transferts monétaires inconditionnels, transferts monétaires conditionnels ou de vouchers).
7.2	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter les exemples d'innovation en matière de réponse humanitaire en Somalie, Soudan, Syrie et au Yémen où les acteurs humanitaires ont développé et maintenu des programmes d'aide humanitaire à distance.²⁵⁴ - Renforcer l'engagement avec les entreprises technologiques et les institutions de recherche pour promouvoir l'innovation dans la programmation.

Recommandation 8 : Améliorer l'inclusion et l'adaptation des interventions ainsi que la prise en charge des personnes en situation de handicap.

- Destinataires : SNH
- Appui technique : CRB, CRL, CRD, CICR

Actions à entreprendre :	
8.1	Personnaliser les activités et les interventions en fonction des besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap. Développer les capacités des SNH en renforçant une approche individualisée, centrée sur chaque bénéficiaire et accroître la participation des bénéficiaires dans la planification et la mise en œuvre des activités afin de renforcer l'impact, la résilience et les efforts de localisation.
8.2	Les SNH devraient différencier les stratégies d'accès aux transferts pour la population cible, notamment si leur utilisation requiert l'utilisation d'un téléphone ou si les bénéficiaires sont confrontés à des difficultés liées à un handicap. Dans cette optique, les programmes futures tels qu'AMoPAH II devraient s'appuyer sur une analyse régulière des risques associés à ces aspects.
8.3	Effectuer des enquêtes approfondies sur les besoins spécifiques des bénéficiaires vivant avec un handicap, en adaptant les modalités d'assistance aux changements de leur situation. Cela peut impliquer la mise en place de points de distribution physiques dans les zones reculées ou difficiles d'accès, la collaboration avec des organisations locales pour faciliter la distribution des transferts monétaires, ainsi que la proposition d'options alternatives au téléphone portable pour les populations qui n'y ont pas accès ou qui ne peuvent pas l'utiliser.

Recommandation 9 : Renforcer l'intégration du Triple Nexus (humanitaire - développement - paix (HDP)) au centre de toutes les interventions du programme, notamment le volet cohésion sociale.

- Destinataires : CRB, SNH
- Appui technique : CRB, CRL, CRD, CICR

Actions à entreprendre :	
9.1	Définir la stratégie triple nexus du prochain programme, avec un accent particulier sur la thématique de cohésion sociale.
9.2	Adhérer aux clusters humanitaires pour élargir la collaboration avec des partenaires Triple Nexus, favorisant ainsi le développement et le travail sur la cohésion sociale dans les zones d'intervention des SNH. En coordonnant avec d'autres organisations, les risques de duplication sont réduits, améliorant ainsi la portée des interventions du programme et promouvant l'approche intégrée HDP.
9.3	Les SNH pourrait également participer aux réunions de l'Équipe Humanitaire Pays (HCT) dans chaque pays d'intervention pour se tenir informé des actions entreprises en termes de réponse humanitaire, paix et développement dans le pays.
9.4	Développer une cartographie locale pour chaque zone d'intervention afin d'identifier les conflits et tensions existant dans les communautés cibles. Cela permettra d'élaborer et de lancer un plan d'action visant à favoriser le vivre-ensemble entre les différents groupes de ces communautés.

²⁵⁴ Susan Jaspar, "Going Remote: Learning from aid practices in Somalia and Soudan for the COVID-19 crisis", 2020, *London School of Economics*, disponible à : <https://blogs.lse.ac.uk/crp/2020/04/17/going-remote-aid-practices-in-somalia-and-sudan-covid-19/>

9.5 Poursuivre l'accent mis sur les activités de cohésion sociale en impliquant les autorités locales, les leaders communautaires et religieux, ainsi que les bénéficiaires.

Recommandation 10 : Renforcer l'intégration de PGI au niveau stratégique et programmatique des interventions des SNH.

- Destinataires : SNH
- Appui technique: CRB, CRD, CRL, CICR

Actions à entreprendre :	
10.1	Assurer une intégration efficace de la protection dans toutes les interventions en veillant à ce que les principes de dignité, d'accès, de participation et de sécurité (DAPS) soient intégrés à tous les niveaux de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités. Ceci nécessite l'élaboration de directives claires décrivant les mesures spécifiques pour assurer la protection des bénéficiaires et la prévention des risques, ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi pour évaluer régulièrement la conformité aux principes de protection.
10.2	Établir une cartographie régulière et systématique des obstacles et des éléments facilitant le changement social et comportemental en matière de PGI afin d'éclairer la conception de stratégies et de programmes efficaces. Un groupe de travail transversal aux zones d'interventions pourrait collaborer pour identifier des indicateurs permettant de mesurer les changements progressifs liés aux attitudes et aux normes sociales au sein des SNH.
10.3	Des activités à envisager pour renforcer les efforts de PGI: une cartographie et analyse du paysage médiatique ; formation de partenariats stratégiques avec les organisations religieuses et les médias pour mobiliser et influencer l'opinion publique ; plaidoyer et mobilisation sociale pour favoriser les changements comportementaux.
10.4	Établir des partenariats stratégiques avec des organisations locales pour aborder les sujets tabous liés au genre (par exemple, le mariage précoce ou l'excision) et identifier ensemble des activités de sensibilisation communautaire sur les questions de genre.
10.5	Réaliser des enquêtes approfondies sur les besoins spécifiques des femmes bénéficiaires et adapter les modalités d'assistance pour répondre à leurs préoccupations.
10.6	Poursuivre les efforts de protection de l'environnement dans la région des Grands Lacs, et renforcer ce volet dans les programmes au Sahel, notamment avec un focus sur les foyers améliorés, ²⁵⁵ prioriser l'achat des produits locaux, entre autres.

9. ILLUSTRATION DES BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



Engagement communautaire et partenariats



Collaboration étroite avec les communautés locales, les autorités et les partenaires locaux
: Les équipes des SNHs ont établi des relations solides avec les communautés locales en impliquant activement les chefs de village, les leaders religieux et d'autres acteurs locaux dans la planification et la mise en œuvre des programmes. Cette approche a permis une meilleure compréhension des besoins locaux et une acceptation plus large des interventions.

²⁵⁵ Croix-Rouge Burkinabè, "Des foyers améliorés offerts à 300 ménages vulnérables", 2019, <https://m.reliefweb.int/report/3204919?lang=es>

	<p>Approche participative impliquant les bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des programmes : Certaines des Croix-Rouge locales ont organisé des réunions communautaires et des consultations pour permettre aux bénéficiaires de participer activement à la planification et à la mise en œuvre des programmes. Cela a favorisé l'appropriation locale des initiatives et a permis de répondre plus efficacement aux besoins réels.</p>
	<p>Utilisation des médias locaux pour sensibiliser et prévenir la stigmatisation : Certaines SNHs ont utilisé des médias locaux tels que la radio pour diffuser des messages de sensibilisation sur des sujets tels que la prévention des maladies, la cohésion sociale et la lutte contre la stigmatisation. Cela a permis d'atteindre un large public et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux.</p>
	<p>Promotion de la cohésion sociale et du vivre-ensemble à travers des activités communautaires : Des activités telles que des matchs de football, des pièces de théâtre et des campagnes de sensibilisation ont été organisées pour encourager le dialogue intercommunautaire, renforcer les liens sociaux et promouvoir le respect mutuel. Ces initiatives ont contribué à réduire les tensions et à favoriser la cohésion au sein des communautés.</p>
<p>Renforcement des capacités et coordination</p>	
	<p>Formation continue des équipes sur des aspects clés tels que la protection, le soutien psychosocial et la cohésion sociale : Les équipes locales ont bénéficié de formations régulières pour renforcer leurs compétences techniques et leur capacité à fournir un soutien psychosocial aux bénéficiaires. Cela a permis d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes et une meilleure prise en charge des besoins des populations affectées.</p>
	<p>Soutien technique régulier de partenaires externes pour renforcer les compétences des équipes : Des partenariats stratégiques ont été établis avec d'autres entités du Mouvement Croix-Rouge et d'autres organisations pour fournir un soutien technique et opérationnel essentiel. Cela a permis de renforcer les capacités des équipes locales et de garantir une réponse humanitaire efficace.</p>
	<p>Collaboration inter-agences pour coordonner les efforts et éviter les duplications : La CRB et les SNHs ont travaillé en étroite collaboration avec d'autres agences humanitaires et organisations locales pour coordonner les efforts, partager des ressources et éviter les duplications. Cela a permis une utilisation plus efficace des ressources disponibles et une réponse plus cohérente aux besoins des populations affectées.</p>
<p>Adaptabilité et approche holistique :</p>	
	<p>Adaptabilité des interventions pour répondre aux défis changeants et aux besoins émergents : Les équipes ont fait preuve d'adaptabilité en ajustant constamment leurs interventions pour répondre aux défis changeants et aux besoins émergents des populations affectées. Cela a permis de garantir une réponse pertinente et efficace dans des contextes en évolution rapide.</p>

	<p>Approche de localisation et de co-cr�ation pour favoriser l'appropriation locale et des interventions pertinentes : Les SNHs ont adopt� une approche de localisation et de co-cr�ation en impliquant activement les communaut�s locales dans la planification et la mise en �uvre des interventions. Cela a favoris� l'appropriation locale des programmes et a permis de concevoir des interventions plus pertinentes et adapt�es.</p>
	<p>Int�gration d'initiatives environnementales et de d�veloppement durable dans les programmes humanitaires : Les activit�s ont int�gr� des initiatives environnementales et de d�veloppement durable telles que la reforestation, la conservation des sols et la promotion de pratiques agricoles durables. Cela a permis de renforcer la r�silience des communaut�s et de pr�server les ressources naturelles pour les g�n�rations futures.</p>

BIBLIOGRAPHIE

Commission économique pour l'Afrique, "Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement", 2017,

CRM, "Croix Rouge Malienne", n.d., <https://www.croixrouge-mali.org/>.

Croix Rouge du Burundi, "Plan Stratégique 2022-2026 de la Croix-Rouge du Burundi", 2021.

Croix-Rouge Burkinabè, "Des foyers améliorés offerts à 300 ménages vulnérables", 2019, <https://m.reliefweb.int/report/3204919?lang=es>

Croix-Rouge de Belgique, "Notre partenaire : La Croix-Rouge Rwandaise", n.d., <https://action-internationale.croix-rouge.be/rapports/rwanda-aider-les-plus-demunis-en-toutes-circonstances/#:~:text=La%20Croix%2DRouge%20rwandaise%20a%20pour%20mission%20de%20pr%C3%A9venir%20et,l'am%C3%A9lioration%20de%20la%20sant%C3%A9>

DGD, "Proposition de projet: Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda", 2021.

ECHO, "Humanitarian Implementation Plan (HIP)", 2024, https://ec.europa.eu/echo/files/funding/hip2024/echo_cod_bud_2024_91000_v1.pdf

HCR, "Cycle de programme humanitaire (CPI)", 2023, <https://emergency.unhcr.org/fr/coordination-and-communication/interorganisations/cycle-de-programme-humanitaire-iasc>

IASC, "The Grand Bargain (Official website)", n.d., <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain>

ICG, "Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali", 2020, <https://icg-prod.s3.amazonaws.com/293-communautarisation-au-mali.pdf>

ICG, "Tensions dans la région des Grands-Lacs", 2022, <https://www.crisisgroup.org/africa/great-lakes/democratic-republic-congo/tensions-dans-la-region-des-grands-lacs-turmoil-great-lakes>

ICRC, "Mali-Niger: Climate change and conflict make an explosive mix in the Sahel", 2029, <https://www.icrc.org/en/document/mali-niger-climate-change-and-conflict-make-explosive-mix-sahel>

IFRC, "The Fundamental Principles of the International Red Cross and Red Crescent Movement", 2015, <https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-07/FP-brochure-2015.pdf>

IOM, "RDC - Tableau de bord - Suivie de mouvements de population, Éruption du volcan Nyiragongo", 2021, <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-tableau-de-bord-suivie-de-mouvements-de-population-ruption-du>

Nations Unies, "Région des Grands Lacs d'Afrique : l'envoyé de l'ONU réclame un soutien international sur fond de montée des hostilités", 2023, <https://news.un.org/fr/story/2023/10/1139752>

Nations Unies, "The situation in the Great Lakes region - Security Council, 9165th meeting", 2022, <https://webtv.un.org/en/asset/k1v/k1v7pbzjt>

NEAR, "Localisation Performance Measurement Framework ", 2019 https://static1.squarespace.com/static/5fc4fd249698b02c7f3acfe9/t/6011621dba655709b8342a4c/1611751983166/LMPF+Final_2019.pdf

NRC, "The world's most neglected Displacement Crises –2020", 2021, <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/neglected-displacement-crises-2020/neglected-crises-list-2020.pdf>

OCHA, "Burkina Faso, Mali and Western Niger - Humanitarian Snapshot (As of 12 September 2022)", 2022, <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-mali-and-western-niger-humanitarian-snapshot-12-september-2022>

OCHA, "Burundi: Plan de réponse humanitaire 2021 (mars 2021)", 2021, <https://www.unocha.org/publications/report/burundi/burundi-plan-de-r-ponse-humanitaire-2021-mars-2021-0#:~:text=En%202021%2C%20les%20partenaires%20humanitaires,recevoir%20une%20aide%20d'urgence>.

OCHA, "Leaving no one behind: Humanitarian effectiveness in the age of the Sustainable Development Goals", 2015, <https://reliefweb.int/report/world/leaving-no-one-behind-humanitarian-effectiveness-age-sustainable-development-goals>

ODI, "The Grand Bargain in 2022: An independent review", 2023, https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2023-08/HPG_report-Grand_Bargain_2023_master_rev.pdf

ODP, Projet 21 - Rapport analytique Monitoring de Protection Regional - Sahel Central, 2021, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/85474>

OPM, "How donors can use crisis modifiers to fund response activities after health shocks", 2020, <https://reliefweb.int/report/world/how-donors-can-use-crisis-modifiers-fund-response-activities-after-health-shocks>

Protection Cluster, "Les violences basées sur le genre dans le Sahel central - Document de plaidoyer pour la Réunion Ministérielle sur le Sahel Centrale du 20 Octobre 2020", 2020, <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/les-violences-bas-es-sur-le-genre-dans-le-sahel-central-document-de-plaidoyer>

Samuel Hall, "Onward Bound: Evaluating Cash and Voucher Assistance for Migrants on Sahel's Migration Trail, Research and Learnings from the Sahel Region", 2023.

Sphere, "The Sphere Handbook: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response", 2018, <https://reliefweb.int/report/world/sphere-handbook-humanitarian-charter-and-minimum-standards-humanitarian-response-2018>

Susan Jaspar, "Going Remote: Learning from aid practices in Somalia and Soudan for the COVID-19 crisis", 2020, *London School of Economics*, disponible à: <https://blogs.lse.ac.uk/crp/2020/04/17/going-remote-aid-practices-in-somalia-and-sudan-covid-19/>

UN, "The 17 Sustainable Development Goals", n.d., <https://sdgs.un.org/goals>

UNDRR, "Vulnerability", n.d., <https://www.undrr.org/terminology/vulnerability>

UNHCR, "Rapport mensuel de monitoring de protection Mars 2021 -Sahel", 2021", <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/86325>

UNHCR, "Rapport mensuel de monitoring de protection Mars 2021 -Sahel", 2021, <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/86325>

UNHCR, "Sahel situation", 2023, <https://reporting.unhcr.org/operational/situations/sahel-situation>

UNSG High Level Panel on Internal Displacement, "The Triple Nexus (H-D-P) and Implications for Durable Solutions to Internal Displacement", 2020, https://www.un.org/internal-displacement-panel/sites/www.un.org.internal-displacement-panel/files/idrp_hlp_submission_ws3_triple_nexus.pdf

WFP, "WFP Rwanda Country Brief", 2023, https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000155780/download/?_ga=2.124429065.2081060598.1708102528-1016325186.1708102527

Annexe I - Termes de Reference

TERMES DE REFERENCE

DEPARTEMENT INTERNATIONAL

01/07/2023

EVALUATION EXTERNE FINALE DU PROGRAMME AMoPAH

PROTECTION DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES AFFECTÉES PAR LES CONFLITS À TRAVERS UNE ASSISTANCE MULTISECTORIELLE AU BURKINA FASO, MALI, NIGER, BURUNDI ET RWANDA

1. Résumé

+ But : Le présent appel d'offre concerne l'évaluation externe finale du programme AMoPAH - **Alliance du Mouvement CR pour la Protection et l'Action Humanitaire** dont le titre officiel est « Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda. »

Il s'agit d'une évaluation récapitulative (de redevabilité) qui vise d'une part à évaluer la qualité de l'intervention au terme de sa mise en œuvre sur base des critères suivants : Pertinence, Efficacité, Efficience, Cohérence, Impact et durabilité et d'autre part fournir des recommandations aux différents partenaires dans une optique d'apprentissage.

Public(s) cible(s) :

- La Croix-Rouge de Belgique et ses partenaires: les Croix-Rouge du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Rwanda, du Burundi
- Le bailleur: DGD (coopération belge)

Au-delà du public cible, la politique de la DGD et de la CRB en matière d'évaluation est de rendre disponible les résultats au profit des acteurs humanitaires et du grand public, au travers de leur site web.

+ Mandataire(s): La Croix-Rouge de Belgique

+ Point focal :

Coordinateur programme AMoPAH : Félix de Marliave,
felix.demarliave@croix-rouge.be Unité Afrique de l'Ouest: Veerle De Craene, ug.ao@croix-rouge.be

+ Calendrier :

- Échéance pour réception des offres: 27/08/2023 à 23:59 heures
- Ouverture des offres: 09/2023
- Sélection de l'offre: 09/2023
- Signature du contrat: 10/2023
- Réunion de cadrage (virtuelle): 10/2023
- Lectures de documents et remise de la note méthodologique: 10/2023

- Mission terrain: octobre 2023 – janvier 2024
- Remise du rapport provisoire et restitution : 02/2024
- Retour et ajustements : 02/2024
- Remise du rapport définitif et des annexes: 15/03/2024
- Restitution finale : à déterminer

+ Lieux :

- Burkina Faso : Ouagadougou, régions du Sahel et du Centre Nord
- Mali: Bamako, Mopti, Gao
- Niger: Niamey, région de Tillabéry et de Maradi
- Rwanda : Kigali, camps de Mahama et Nyabiheke
- Burundi : Provinces de Muyinga et de Cankuzo

1

+ Budget indicatif maximal: 125,.000€

2. Historique et contexte de l'évaluation

+ La CRB

Acteur de référence dans le domaine de l'action humanitaire, la Croix-Rouge de Belgique (CRB) mène un combat de tous les instants pour soulager la souffrance des hommes et prévenir les crises humanitaires. Plus précisément, ses domaines d'activité prioritaires sont :

- la sensibilisation humanitaire : promouvoir le respect des règles et principes humanitaires, promouvoir la non-discrimination et la tolérance ;
- les actions de solidarité : soutenir les personnes les plus isolées, soutenir les personnes en situation de précarité, fournir une assistance humanitaire aux migrants quel que soit leur statut, agir en faveur de l'enfance vulnérable ;
- les interventions en cas de catastrophes : renforcer nos capacités d'intervention, renforcer les capacités de la population à réagir de manière adéquate en cas de catastrophe, renforcer les capacités d'autres Sociétés Croix-Rouge à se préparer aux catastrophes et à les gérer ;
- la protection de la santé : fournir des produits sanguins de qualité en quantité suffisante, renforcer les capacités de la population à prodiguer les premiers secours, améliorer nos offres des services médico-sanitaires, soutenir les programmes de santé d'autres Sociétés Croix-Rouge.

Philosophie :

Les actions de la Croix-Rouge sont en toutes circonstances guidées par les sept Principes fondamentaux : **humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité**. A la Croix-Rouge, tous les membres actifs, qu'ils soient volontaires ou permanents, sont également motivés par différentes valeurs qui viennent étayer ces Principes fondamentaux :

- **Engagement** : Dans mon action au quotidien, à mon niveau et dans ma fonction, je m'investis pour contribuer à la mission de la Croix-Rouge. J'agis en toutes circonstances selon les Principes et les Valeurs de la Croix-Rouge. Nous sommes attentifs au sens de nos actions et à leur impact.
- **Bienveillance** : Dans mon action au quotidien, je veille à considérer chaque personne avec respect, dignité et tolérance. Ensemble, nous sommes à l'écoute

de tous et mettons tout en œuvre pour pro poser un accueil de qualité.

- **Diversité** : Dans mon action au quotidien, j'accueille et valorise les différences comme une richesse sur laquelle fonder mes actions. Notre Mouvement est le reflet de la société. Il réunit des membres d'âge, de culture, de sexe, d'origine, de compétences et de nationalités différents.
- Ensemble nous construisons une organisation ouverte sur le monde et rassemblons les énergies pour remplir notre mission auprès des plus vulnérables.
- **Coopération** : Dans mon action au quotidien, je reste ouvert à toute collaboration aussi bien interne qu'externe. Nous encourageons les synergies, car c'est ensemble qu'on agit pour un monde plus humain.

Le Département International de la Croix-Rouge est constitué en asbl. Composé d'une trentaine de personnes, il coordonne les opérations d'urgence et de développement à l'étranger.

+ Le programme AMoPAH

La CRB bénéficie des financements de la coopération belges au Développement au travers du « Cadre de financement pour des programmes humanitaires mis en œuvre par des ONG belges dans le secteur de la protection ».

2

Ce mécanisme de financement de 24 mois est renouvelé tous les deux ans. La CRB a déposé une demande de continuité du présent programme pour la période 2024-2025.

La DGDG a ainsi octroyé à la CRB en septembre 2021 7,319,999 € pour mettre en œuvre le présent programme dénommé AMoPAH.

La CRB au travers d'AMoPAH s'est donné pour objectif de soutenir ses partenaires au Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) et dans les Grands Lacs (Burundi et Rwanda) afin que ceux-ci assurent la protection des personnes les plus vulnérables parmi les populations déplacées, réfugiées et retournées, ainsi que dans les communautés d'accueil.

Le soutien précédent à l'action humanitaire de ses partenaires sur les programmes précédent ne mettait pas autant l'accent sur les enjeux de protection, de genre et d'inclusion. Sur le présent programme, il s'agit des thématiques principales, avec l'ambition de les intégrer de façon transversale aux pratiques des SNH mais aussi de développer un service spécifique là où cela est pertinent.

La protection n'étant pas abordé par l'ensemble des 5 partenaires de la même façon, il a été décidé d'orienter ce programme comme un pilote, avec l'objectif de « mettre à niveau » l'ensemble des partenaires sur les enjeux de protection.

Le programme a ainsi été décliné sur un cadre d'intervention commun dans les 5 pays, décliné en 3 résultats :

- **Résultat 1 - Protection spécifique** : « Prévenir, atténuer et répondre aux risques et aux conséquences en matière de protection à l'encontre des personnes, des groupes et des communautés affectés par des crises en cours, imminentes ou à venir » :

Ce résultat regroupe toutes les interventions de prise en charge et/ou de référencement spécialisés vers d'autres structures (documentation civile, prise en

charge sanitaire, des VBG, santé mentale, enfants non accompagnés, etc) et intégrera des actions de cohésion sociale.

- **Résultat 2 - Protection transversale :** « Les vulnérabilités des personnes déplacées, réfugiées, re tournées et des communautés hôtes sont réduites, à travers la fourniture d'une assistance humaine multisectorielle ».

Dans ce résultat la protection y sera intégrée de manière transversale à travers l'application des principes de protection à l'intégralité des interventions. En veillant à renforcer la sécurité, la dignité et les droits des personnes, à éviter d'exposer à des préjudices tout en garantissant l'accès à une assistance impartiale, proportionnelle aux besoins et fournie sans discrimination.

Dans ce résultat est inclus un Crisis Modifier, mécanisme de réponse d'urgence destiné à soutenir la réponse des SNH à toute crise soudaine qui émergerait sur le territoire national.

- **Résultat 3 – institutionnalisation de la protection :** « Les Croix-Rouge du Burkina, Niger, Mali, Rwanda et Burundi et d'autres acteurs locaux (comités Croix-Rouge, communautés, autorités) intègrent les principes de protection dans les activités de préparation et de réponse aux crises » : à travers ce résultat, la CRB-CF et ses partenaires du Mouvement appuieront les sociétés nationales Croix Rouge des 5 pays d'intervention dans le renforcement de leur maîtrise de thématiques de protection spécifique (RLF, PGI, PSEA...) tout comme dans le renforcement de leurs capacités à appliquer les principes de protection à toute intervention de préparation et de réponse à des crises humanitaires.

La CRB est présente depuis plusieurs années dans l'ensemble des 5 pays d'intervention, à travers un partenariat privilégié avec chacune des 5 sociétés nationales CR, basé sur la confiance, la communauté de valeurs, l'engagement sur le long terme, le renforcement des capacités et le développement organisationnel. Dans le cadre de ce programme humanitaire, la CRB a choisi de s'associer à la CR Danoise (CRD) et à la CR Luxembourgeoise (CRL) afin de bénéficier d'expertise spécifique de ces acteurs du Mouvement dans les domaines de l'aide humanitaire et de la protection, et de travailler conjointement avec eux au renforcement des capacités de protection des CR locales. La CRD et CRL détiennent toutes les deux l'un des centres d'expertise du MCRCR : la CRD héberge le centre d'expertise Psycho-Social Support (PSS) et la CRL héberge le centre d'expertise Shelter. Ce programme a également été l'opportunité d'une collaboration opérationnelle avec le CICR sur la thématique du rétablissement des liens familiaux.

3

+ Contexte & zones d'intervention

Le **Sahel** est confronté à une crise humanitaire et de protection sans précédent. Cette région fragile qui combine depuis des décennies pauvreté extrême, croissance démographique et faiblesse des institutions étatiques, est soumise à de multiples aléas en aggravation constante depuis quelques années : aggravation et complexification des conflits armés et intercommunautaires, déplacements massifs de population, insécurité alimentaire et crises nutritionnelles chroniques, multiplication du nombre et de l'intensité des inondations et sécheresses résultant du changement climatique, entrave aux services sociaux de base et à l'accès humanitaire, auxquelles s'ajoutent depuis 2020 les conséquences des restrictions mises en place face à la pandémie de COVID-19. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger subissent de plein fouet cette crise multiforme. La situation humanitaire et sécuritaire s'est gravement détériorée ces dernières années, et a engendré l'augmentation des violations du droit international humanitaire et des droits humains, le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes qui fuient les violences, une brutale interruption des services publics, et un accès humanitaire qui devient, dans certaines zones, fortement limité car entravé par le niveau d'insécurité.

La **région des Grands Lacs** fait elle aussi face à une crise sécuritaire complexe et chronique depuis les années 1960. Les droits fondamentaux des personnes ont depuis été compromis, notamment le droit à la vie, à la liberté et la sécurité, à la santé, à des conditions adéquates de nourriture et de logement. Au Rwanda et au Burundi, les évaluations ont mis en avant les besoins encore criants des populations déplacées, réfugiées ou retournées, confirmant un taux élevé de personnes déracinées par les violences qui sévissent dans l'Est de la RDC et par la crise politique que subit le Burundi depuis 2015. En 2020, le nouveau gouvernement burundais a initié une forte campagne de rapatriement de ses citoyens : 41.000 personnes ont été rapatriées volontairement et ce mouvement devrait s'amplifier considérablement en 2021, avec une projection de plus de 140.000 rapatriements volontaires parmi les 331.000 réfugiés qui résident encore à l'étranger. Le Burundi et le Rwanda sont également confrontés à un taux élevé de catastrophes naturelles, aggravées depuis une dizaine d'années par le changement climatique, ainsi qu'aux conséquences de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Les déplacements forcés des populations qu'ils soient liés à l'instabilité politique, à des conflits armés ou à des catastrophes naturelles, accroissent les risques des personnes déplacées face à des violations des droits fondamentaux, de la discrimination, la perte du logement, des revenus et des effets personnels, des séparations des familles ainsi qu'à des difficultés pour l'accès à la terre, aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance.

3. Objectifs et portée de l'évaluation

Présenter les objectifs, l'objet, la portée et les paramètres de l'évaluation.

But général et objectifs

L'objectif général de cette évaluation est d'une part à assurer les obligations de redevabilité de la CRB auprès du bailleur de fonds, et d'autre part à dégager des recommandations concrètes et spécifiques à l'attention de chacun des partenaires (Sociétés Nationales Hôtes - SNH) ainsi que des recommandations à la CRB pour la phase suivante, AMoPAH 2 qui s'inscrit dans la continuité du présent programme avec l'ambition de renforcer les acquis de cette première phase.

Portée

La présente évaluation portera sur l'ensemble des composantes du programme avec un accent particulier attendu sur la qualité des opérations humanitaires.

L'ensemble de la période de mise en œuvre devra être prise en compte (novembre 2021 – octobre 2023), dans les 5 pays d'intervention. Dans certains pays (Mali, Niger et Burundi), deux contrats de financement ont coexisté avec des opérations portées par les équipes partenaires de la CR Danoise et Luxembourgeoise. Cette évaluation portera sur l'ensemble de ces opérations et veillera à conserver une **approche pays en prenant en compte donc les spécificités de chaque contexte et les capacités de chaque Société nationale hôte.**

4

Les aspects transversaux seront succinctement abordés pour apprécier les mécanismes de coordination, d'apprentissage ainsi que le fonds d'urgence "Crisis Modifier".

4. Critères et méthodologie de l'évaluation

Critères et questions d'évaluation

L'évaluation se basera sur les **critères CAD** de l'OCDE avec les priorités suivantes :

- **Efficacité**

- ☐ Efficacité réalisée et analysée sur base des opérations effectuées et de liens de cause à effet escomptés
- ☐ La réalisation de chaque Outcome et chaque résultat - suivant les indicateurs cibles/réalisés du cadre logique et les plans d'action
- ☐ Un focus sur la qualité des opérations, notamment en analysant les données liées à la perception des bénéficiaires.
- ☐ La prise en compte des recommandations et des leçons apprises antérieures - spécifiques à l'efficacité ☐ L'efficacité partenariale et/ou collaboration
- L'analyse des critères de **pertinence** et de **cohérence** devra tenir compte des différents positionnements des CR dans leurs contextes respectifs et de leurs capacités.
- Le critère de **durabilité** devra être contextualisé en fonction des enjeux humanitaires et de l'ambition des SNH sur l'approche « service » Croix-Rouge.
- L'analyse de **l'efficacité** pourrait être réduite vu le caractère pilote du programme et du faible enjeu • **L'impact** sera évalué au regard du contexte humanitaire, et pourra être orienté sur l'évolution des capacités des SNH.

Questions d'évaluation générales qui orienteront le travail des évaluateurs (libre d'en rajouter, de les modifier ou les reformuler selon leur méthodologie) :

- De quelle façon les Croix-Rouge partenaires appréhendent leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics sur les enjeux de protection ?
- Est-ce que le programme a permis de contribuer de structurer leur compréhension et leur positionnement dans le paysage humanitaire ?
- Comment le mécanisme de Crisis Modifier a été perçu par les SNH ? Est-ce que son usage est cohérent au regard des besoins et du cadre que s'est fixé la CRB ?
- Comment la coordination a permis de promouvoir l'apprentissage par les paires ? • Comment le programme a intégré la dimension genre et inclusion ?

Enjeux et questions spécifiques à chaque pays pour orienter l'analyse des évaluateurs :

- **Rwanda :**

- Comment le programme a su s'intégrer dans le contexte des camps de réfugiés ? - Comment les enjeux de durabilité des actions d'insertion professionnelle des jeunes (formation professionnelle) ont été abordés ? Et quels seraient les pistes d'améliorations.
- Défi de l'accompagnement des retournés burundais

- **Burundi :** enjeux des réfugiés et retournés

- De quelle façon le programme a pu impacter les enjeux de cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes (ciblage des bénéficiaires, etc.) ?
- Quelles stratégies ont été développées pour promouvoir la protection et éviter les risques de stigmatisation des bénéficiaires du programme ?

- Dans quelle mesure la mobilisation communautaire et en particulier celle des volontaires a contribué à promouvoir et offrir des solutions adaptées pour l'auto-construction des maisons ? - Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à améliorer les conditions de vie des ménages bénéficiaires en général et en particulier leur protection, notamment à travers les constructions et réhabilitations de maison, le Cash Transfer, etc. ?

- Dans quelle mesure l'approche Ménage Modèle promu par la CRBu a-t-elle été intégré dans le programme ? Est-ce que cette approche a été un facilitateur de la promotion des standards DAPS ? - Dans quelles mesure ce programme a-t-il contribué au renforcement de l'engagement communautaire et la redevabilité, notamment à travers les mécanismes de clubs de redevabilité et de la hotline ?

• **Mali :**

- Comment est apprécié la pertinence et l'efficacité des transferts monétaires, leur impact sur les bénéficiaires et la possibilité d'utiliser d'autres modalités (cash for work, coupons, foires, argent contre actifs etc.) ?
- Comment le programme a relevé le défi d'offrir des services Psycho-sociaux et de santé mentale individuelle et collective, de façon spécifique et de façon préventive ?

• **Niger :**

- Comment les comités villageois CR ont intégré les enjeux de protection et de cohésion sociale ? Est-ce que cette approche a été un élément facilitateur ?
- Comment les enjeux de cohésion sociale ont été abordés et intégrés dans les activités ? - Comment les points de services humanitaires ont été déployés et appréciés par les autorités et bénéficiaires ?

• **Burkina Faso :**

- Comment s'intègre le centre d'écoute de la CRBf dans le paysage humanitaire et notamment en lien avec l'approche « point de service humanitaire »¹ ?
- Comment l'approche psychosociale est développée et pourrait évoluer ?
- Comment AMoPAH s'est intégré et a pu compléter l'approche programmatique multisectortiel au Burkina ?

Sources & documentations

Documents et données disponibles pour l'exécution de l'évaluation :

- Document projet
- Rapports trimestriels et annuels
- Rapports de comité de pilotage
- Compte rendu des séminaires régionaux
- Enquêtes initiales et finale pays
- Rapports post-distribution
- Documents de demande de Crisis Modifier
- Données d'analyse du déploiement des Crisis Modifier

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation sera développé en 3 phases. ²⁵⁶

6

1. Phase de Cadrage

Output de cette phase : Une note méthodologique comprenant notamment :

- les questions d'évaluation, reformulées et complétées à partir des questions de la section 4 ; - les critères de jugement pour chaque question d'évaluation ;
- les indicateurs par critère de jugement ;
- les méthodes de collecte et les outils de collecte de l'information pour la phase de terrain avec une attention particulière à la collecte d'informations auprès des bénéficiaires et des communautés;
- un chronogramme indicatif de réalisation des missions sur terrain.

La phase de cadrage vise à permettre aux évaluateurs d'approfondir leur connaissance des enjeux de l'évaluation, d'ajuster le choix, la formulation et la structuration des questions évaluatives (critères de jugement, indicateurs), et de préciser les modalités de collecte et d'analyse des données qui seront proposées pour y répondre. Elle donnera lieu à la présentation d'une note méthodologique de la part du soumissionnaire.

La phase de cadrage démarrera avec la réalisation d'une réunion à distance avec le comité d'évaluation afin, le cas échéant, de repréciser les attentes et faire un feedback sur l'offre présentée. Cette réunion sera suivie par une phase d'étude documentaire qui examinera :

- La proposition de projet
- Les rapports et enquêtes des partenaires
- Le rapport intermédiaire transmis au bailleur de fonds
- Tout autre documentation utile

2. Phase d'évaluation

Outputs de cette phase :

- Un powerpoint de restitution de constats et recommandations pour chacune des Croix-Rouge partenaires
- Un compte-rendu des enseignements validés et des recommandations provisoires.

Durant cette phase, les consultants se rendront sur le terrain auprès des 5 partenaires (CR du Niger, Mali, Burkina Faso, Rwanda et Burundi) d'autres parties prenantes (membres du Mouvement CR notamment, mais également autorités locales et partenaires externes au Mouvement) et potentiellement des bénéficiaires.

La méthodologie proposée devra assurer la collecte d'une information nécessaire et suffisante, vérifiée tant auprès des différentes instances des partenaires que des autres parties prenantes et bénéficiaires. Dans cette optique, les évaluateurs devront maîtriser les techniques particulières d'enquête et d'interview au sein des groupes ciblés selon la méthodologie adoptée, et en particulier des techniques pour prendre en compte l'avis des femmes et des enfants (si pertinent).

Les membres des comités d'évaluation basés dans chaque pays accompagneront les évaluateurs dans la préparation et dans le bon déroulement de l'évaluation dans

²⁵⁶ <https://www.ifrc.org/fr/notre-travail/catastrophes-climat-et-crisis/migration-et-deplacement/migration-nos-programmes/HSP>

chacun des pays. Ils organiseront également les briefings de pré-mission à l'équipe d'évaluation afin de garantir la compréhension commune des attentes et organiser les aspects logistiques.
Ils orienteront l'équipe d'évaluation sur les enjeux de sécurité et de logistique d'accès au terrain.

A la fin de chaque mission, une réunion/atelier de restitution sera organisée avec les membres des comités d'évaluation pays. Cette réunion sera ouverte à d'autres représentants des sociétés nationales et aux autres membres du Mouvement Croix-Rouge actifs. Il s'agira de présenter et valider les enseignements et recommandations provisoires.

Dans ce cadre une grille d'évaluation et d'outils sera proposée par l'équipe d'évaluateur et validée par l'équipe CRB.

7

3. Phase de rapportage, restitution et publication

Outputs de cette phase :

- Un rapport final intégrant la synthèse générale (max 10 pages) et les 5 rapports sur chaque pays (max. 20 pages/pays annexes exclues)
- Un powerpoint de présentation des principaux analyses et recommandations par pays à présenter à l'issue de chaque mission
- Un tableau des principaux commentaires faits au rapport(s) provisoire(s) et leur suivi en vue de la rédaction du rapport final
- Un powerpoint de présentation des principales conclusions et recommandations générales à présenter lors de la restitution provisoire et finale

La **synthèse générale**, devra intégrer :

- une note générale sur le programme dans son entièreté, en se référant aux conclusions et recommandation des rapports pays
- une analyse des **questions d'évaluation générales**, intégrant des références aux rapports pays - les principales recommandations et améliorations proposées au niveau global

Tous les **rapports par pays** devront se présenter comme suit :

1. Introduction
2. Table des matières
3. Synthèse
4. Analyses et facteurs explicatifs, Conclusions et enseignements
5. Recommandations, intégrant des références vers les conclusions, structurées en fonction de leurs destinataires
6. Illustration des bonnes pratiques identifiées
7. Les annexes (à attacher à la version finale du rapport)
contendront notamment
 - la liste des documents consultés
 - les outils de collecte de données (qualitative et quantitative)

Chacune des restitutions pays ainsi que la restitution globale devra être accompagné d'une présentation PPT.

Dans un premier temps, une séance de restitution sera organisée dans chaque pays pour un retour « à chaud » de l'évaluation à destination de la Croix-Rouge et de ses partenaires.

Dans un second temps les rapports préliminaires pays seront envoyés à l'issue de chaque mission.

Par la suite, un rapport final sera alors produit, compilant l'ensemble des 5 rapports pays. Une présentation des résultats sera organisée pour la CRB et ses partenaires Danois et Luxembourgeois.

En plus des commentaires et observations durant cette restitution, le rapport fera l'objet d'une relecture du comité d'évaluation de la CRB et de ses partenaires.

Après chaque mission sur le terrain et endéans les 15 jours calendrier de la fin de la mission un rapport préliminaire pays écrit sera envoyé à la CRB. Le comité d'évaluation du pays concerné examinera le rapport et enverra aux évaluateurs des commentaires consolidés endéans les 5 jours calendrier.

Les analyses seront basées sur des sources fiables, vérifiables et triangulées. Les conclusions devront indiquer sur quelles analyses elles sont fondées. Toute recommandation devra

8

correspondre à une conclusion. Le rapport final sera évalué sur la base de son contenu, de sa force probante, de sa cohérence et de sa lisibilité.

Les rapports ne reprendront pas le détail de la note méthodologique (pas de copier-coller). Tout matériel important sera joint en annexe.

Comme pour les rapports par pays, un draft de rapport final sera envoyé à la CRB qui s'occupera de compiler ses commentaires et de les transmettre aux évaluateurs.

Le pré-rapport final sera discuté lors d'une restitution provisoire organisé avec le comité. Le rapport final veillera à intégrer les commentaires.

Une dernière restitution aura lieu pour présenter les conclusions et les recommandations finales de l'évaluation via visioconférence.

Le rapport final sera publié sur le site web de la CRB. A cette fin, les évaluateurs devront veiller à ce que les rapports et leurs annexes respectent les règles de la RGPD.

Les Parties prenantes

Les acteurs clés à considérer dans l'évaluation seraient :

Parties prenantes	Entités	Niveau de participation attendu	Pertinence dans le processus	Priorité (1- 4)
Croix-Rouge de Belgique	Coordination du programme (Coordinateur et Gestionnaire financière) Equipe pays (Représentant pays, adjoint et Assistant technique)	Haute	Élevé	4
Croix-Rouge du Mali, Niger, Bur kina, Rwanda, Burundi	Staff du Projet Staff transversal de la SN, au siège Niveau terrain : branches locales impliquées & volontaires. Gouvernance et Secrétaire général	Haute	Élevé	4
Croix Rouge Danoise	Représentant régional adjoint Equipe pays Mali et Niger	Haute	Élevé	4
Croix Rouge Luxembourgeoise	Gestionnaires de projet Burundi et Burkina Equipe pays Burundi et Burkina	Haute	Élevé	4

Bénéficiaires de l'intervention	Échantillon de ménages parmi les personnes déplacées, réfugiées et retournées Échantillon parmi les communautés d'accueil Groupements et OSC si pertinents	Haute	Élevé	4
Autorités locales/ Services techniques	Mairie/Préfecture	Haute	Élevé	3

9

	District sanitaire ou autres services décentralisés Tout service ayant été impliqué dans les opérations			
CICR	Service RLF de la délégation CICR du Niger, du Burkina et du Mali Délégué protection -si impliqué/associé aux opérations	Moyenne	Moyenne	3
Autres ONG	HI Burkina Cluster protection et autres clusters pertinent en fonction des contextes	Moyenne	Moyenne	2

5. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre, logistique et bud get

Ouverture des plis	Le 29/08/2023
Signature contrat	Avant le 15/09/2023
Briefing de démarrage avec Comité d'évaluation	Avant le 18/09/2023
Soumission d'une note de démarrage Et calendrier de missions terrains	Avant le 1/10/2023
Validation note et Comité d'évaluation	Avant le 5/10/2023
Missions terrain	D'octobre 2023 à janvier 2024
Restitution terrain	En fin de chaque mission
Restitution comité d'évaluation	Avant le 31/01/2024
1er draft rapport	Avant le 10/02/2024
Relecture et feed-back Comité d'évaluation	Avant le 29/02/2024
Rapport final	Avant le 15/03/2024
Restitution finale	A déterminer (idéalement avant fin mars 2024)

6. Gestion de l'évaluation

Un comité d'évaluation est mis en place pour assurer le suivi des travaux selon le calendrier indicatif proposé et exprimer un avis sur la qualité des travaux. Composés de 6 personnes (4 de la CRB + 1 représentant de la CR Luxembourgeoise + 1 représentant de la CR Danoise), il intègre les deux personnes de contact comme interlocuteurs privilégiés des évaluateurs.

Le Comité d'évaluation exprimera un avis sur le contenu des analyses, sur les conclusions et les recommandations du rapport final.

Pour chaque pays impliqué dans cette évaluation, un comité d'évaluation sera organisé. Il sera en charge de faciliter l'organisation de l'évaluation sur le terrain, d'organiser les restitutions, et exprimera un avis sur le contenu des analyses, sur les conclusions et les recommandations du rapport « pays ».

L'équipe d'évaluation prendra en compte les remarques et les commentaires faits par les Comités d'évaluation.

7. Équipe d'évaluation & qualification

L'équipe d'évaluation devra remplir les conditions suivantes :

- Expérience du/de la responsable d'équipe d'au moins dix ans dans la conduite d'évaluations externes ;
- Maîtrise des enjeux spécifiques au Sahel et à la région des Grands Lacs
- Expérience prouvée en gestion et évaluation de programmes humanitaires
- Bonne maîtrise des enjeux liés à la protection, aux personnes déplacés et à la cohésion sociale
- Connaissance des enjeux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant rouge ;
- Compétences linguistiques : une parfaite maîtrise du français est exigée et des langues des communautés visitées
- Les évaluateurs constitueront des équipes composées d'au moins une personne ressortissante de chaque pays en mesure d'assurer les enquêtes terrain.

Un équilibre des genres dans la composition de l'équipe est fortement encouragé. Dans l'offre technique, le chef de l'équipe et le rédacteur du rapport final doivent être clairement identifiés.

8. Sécurité

Le soumissionnaire est responsable de la gestion de la sécurité des consultants qui seront envoyés sur le terrain pour effectuer cette évaluation. Au début de chaque évaluation dans les pays, le comité d'évaluation ou le Représentant pays de la CRB réalisera avec les consultants un briefing sécuritaire qui visera à donner des conseils utiles pour la sécurité dans le pays.

La méthodologie de travail, notamment de collecte de données, devra intégrer les enjeux d'accès pour les entretiens et rencontres avec des répondants issues de zones jugées non sécurisées. La CRB pourra aider le soumissionnaire dans la gestion d'éventuels accidents/incidents de sécurité qui pourraient intervenir. Néanmoins, la CRB ne sera pas tenue responsable de ces éventuels incidents/accidents ni de leur gestion.

9. Normes de qualité et d'éthique

Les évaluateur·trice·s devraient prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir que l'évaluation est conçue et menée de manière à respecter et à préserver les droits et le bien-être des personnes et des communautés auxquelles elles appartiennent ; qu'elle est techniquement exacte, fiable et légitime ; qu'elle est réalisée de façon transparente et impartiale ; et qu'elle contribue à promouvoir l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation. Par conséquent, l'équipe d'évaluation devrait respecter les normes et les pratiques applicables énoncées dans la politique d'évaluation de la CRB jointe au présent cahier des charges.

Les normes de la CRB en matière d'évaluation sont les suivantes :

1. **Utilité** : les évaluations doivent être utiles et utilisées.
2. **Faisabilité** : les évaluations doivent être réalistes, diplomatiques et gérées de façon rentable et sensée.
3. **Éthique et licéité** : les évaluations doivent être réalisées dans le respect de

l'éthique et des lois, en veillant tout particulièrement au bien-être des personnes qui y participent ou qui en subissent les effets.

4. **Impartialité et indépendance** : les évaluations devraient être impartiales et donner une appréciation détaillée et objective qui tient compte du point de vue de toutes les parties prenantes. 5. **Transparence** : les évaluations devraient être menées de façon ouverte et transparente.

11

6. **Précision** : les évaluations devraient être techniquement exactes et fournir suffisamment d'informations sur les méthodes de collecte, d'analyse et d'interprétation des données pour en démontrer la validité ou le bien-fondé.

7. **Participation** : les parties prenantes devraient être consultées et véritablement associées au processus d'évaluation si cela est possible et justifié. Une attention particulière doit être portée sur la participation des enfants.

8. **Collaboration** : la collaboration entre les principaux partenaires opérationnels dans le processus d'évaluation contribue à renforcer la légitimité et l'utilité de l'évaluation.

Il est également attendu que l'évaluation soit menée dans le respect de la politique intégrité du département international de la CRB-Cf et des sept Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir : 1) l'humanité, 2) l'impartialité, 3) la neutralité, 4) l'indépendance, 5) le volontariat, 6) l'unité, et 7) l'universalité. De plus amples informations sur ces Principes sont disponibles à l'adresse : www.ifrc.org/what/values/principles/index.asp

10. Procédures de soumission des candidatures

Contenu de l'offre

Les réponses à cette consultation doivent être simples, concises et impérativement respecter le format imposé. Elles seront envoyées en 3 documents séparés en suivant le canevas ci-dessous.

• **Document 1 : Offre technique (max 20 pages)**

1. Présentation de votre société :

- 1.1 Bref historique et descriptif des activités de votre société
- 1.2 Nombre d'employés
- 1.3 Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices
- 1.4 Évaluations déjà réalisées en lien avec l'objet de la présente évaluation
- 1.5 Connaissance du Mouvement Croix-Rouge

2. Description détaillée de votre offre

- 2.1 Compréhension des attentes concernant cette évaluation
- 2.2 Description détaillée du contenu des étapes proposées (diagnostic, analyses, scénarii, plan d'action, reporting...)
- 2.3 Description des hypothèses de la méthodologie proposée pour la collecte des données (qui seront confirmées lors de la réunion de cadrage)
- 2.4 Moyens mis en œuvre
- 2.5 Points forts et valeur ajoutée de votre offre pour effectuer cette mission
- 2.6 Disponibilité à se rendre dans les pays concernés

2.7 Planning détaillé

3. Recommandations du Prestataire pour la bonne réalisation de la mission

4. Présentation de l'équipe qui interviendra sur la présente mission et répartition des responsabilités entre ses membres

5. Références sur le type de missions correspondant à la mission du présent appel d'offres y inclus le nom de l'organisation contractante et le nom et le numéro de téléphone d'une personne de contact de l'organisation contractante (la CRB se réserve le droit de contacter les organisations listées comme références)

- **Document 2 : CV du/des intervenant(e) (s) (2 pages maximum par intervenant)**

Le futur contrat sera conclu en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera lors de la remise de sa proposition de service une

12

équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant la dite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, la Croix-Rouge de Belgique se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnité pour le titulaire.

- **Document 3 : Proposition financière détaillée**

1.1 Engagement forfaitaire

1.2 Décomposition des coûts (taux par profil, nombre de jours proposés, transport, per diem...). Le budget soumis devra comprendre l'ensemble des coûts : paiement du ou des consultants, des agents de collecte des données, interprètes, les frais de mission (y inclus pour anticiper des circonstances imprévues et exceptionnelles), frais liés à l'organisation des focus groupes et autres entretiens, per diem et autres, ainsi que les frais de transport et d'hébergement. Les frais de déplacement sur place sont également à la charge des consultants (location d'un véhicule ou billet d'avion pour des vols internes, chauffeur, carburant...).

1.3 Échéancier de paiement

1.4 Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que l'entreprise candidate :

- ne se trouve pas en état de faillite ou de liquidation, de cessation de ses activités ou de concordat judiciaire ;

- est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elle est établie ;
- n'a pas été condamnée par un jugement passé en force de chose jugée pour un délit ou une faute grave qui porte atteinte à son intégrité professionnelle ;
- respecte les normes définies dans les conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

Envoi de l'offre

La réponse complète doit être envoyée par e-mail en versions standard Microsoft Office (Word / Excel) ou en pdf à evaluation.sai@croix-rouge.be et felix.demarliave@croix-rouge.be avec l'intitulé du message suivant : **évaluation externe AMoPAH**

La taille du message ne doit pas dépasser 5 Mo. Si cela devait être le cas, nous vous remercions de découper votre réponse en plusieurs e-mails. Les propositions doivent être envoyées au plus tard le 27/08/2023 à 23:59 heures (H Bruxelles).

Modalité d'évaluation des offres

L'attribution de marché sera réalisée par un comité de sélection des offres qui suivra les critères d'analyse suivants : Offre technique 40 % ; expérience et qualifications de l'équipe d'évaluation : 40%, offre financière : 20%.

Annexe II - Note de Cadrage

LEXIQUE

Terme	Définition
Action humanitaire	"L'action humanitaire est celle qui vise, pacifiquement et sans discrimination, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix." (MSF)
Protection	"La protection dans l'action humanitaire consiste essentiellement à protéger les gens contre tout danger. Elle a pour but de garantir le respect des droits humains et de préserver la sécurité, l'intégrité physique et la dignité des personnes touchées par des catastrophes naturelles ou autres situations d'urgence et par un conflit armé ou autres situations de violence." (FICR) Ainsi, "(l)a protection recouvre l'ensemble des initiatives menées par les acteurs humanitaires dans tous les secteurs pour faire en sorte que les droits des personnes touchées et les devoirs incombant aux détenteurs de devoirs en vertu du droit international soient bien compris, respectés, protégés et mis en œuvre sans discrimination." (IASC)
Genre	"L'identité, aux attributs et au rôle de la femme et de l'homme, tels qu'ils sont définis par la société, et à la signification sociale et culturelle que la société donne aux différences biologiques, ce qui engendre des rapports hiérarchiques entre femmes et hommes et se traduit par une répartition du pouvoir et des droits favorables aux hommes et désavantageux pour les femmes. Ce positionnement social de la femme et de l'homme est fonction de facteurs politiques, économiques, culturels, sociaux, religieux, idéologiques et environnementaux et peut se modifier en fonction de la culture, de la société et du groupe social." (CARE)
Inclusion	"Dans les programmes d'urgence, l'inclusion consiste à analyser la manière dont les gens sont exclus pour diminuer activement cette exclusion en créant un environnement où les différences sont acceptées et promues comme étant un atout. Fournir des services inclusifs signifie donner à tous un accès équitable aux ressources. Sur le long terme, l'inclusion vise également à faciliter l'accès universel aux possibilités et aux droits en traitant, en réduisant et en mettant un terme à l'exclusion, la stigmatisation et la discrimination." (FICR)
Transferts monétaires	"Ensemble des programmes d'assistance qui prévoient la distribution directe aux bénéficiaires d'un instrument de paiement (argent en espèces ou coupons) sans remboursement. Dans le contexte humanitaire, les bénéficiaires peuvent être des particuliers, des ménages ou des communautés, et non un gouvernement ou d'autres acteurs étatiques. Cela exclut les transferts de fonds d'individu à individu et la microfinance (bien que les institutions de microfinance et de transferts de fonds puissent être utilisées pour les versements)." (CWG)

LISTE DE FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 - Carte des pays cibls pour cette évaluation

6

ACRONYMES

AGDM	Approche d'Intégration des Critères d'Âge, de Genre et de Diversité
AMoPAH	Alliance du Mouvement Croix Rouge pour la Protection et l'Action Humanitaire
CAD	Comité d'Aide au Développement
COVID-19	Coronavirus-19
CR	Croix Rouge
CRB	Croix-Rouge de Belgique
DAPS	Dignité, Accès, Protection et Sécurité
DGD	Direction Générale Coopération
DMS	Système de Gestion de Données
FGDs	Focus Group Discussions / Groupes de Discussions
GANE	Groupés Armées Non Étatiques
KII	Key Informant Interviews / Entretiens avec des informateurs clés
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PGI	Protection, Genre et Inclusion
PPT	PowerPoint
RDC	République Démocratique du Congo
SNH	Société Nationales Hôtes

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'évaluation

La population du Sahel est confrontée à une crise humanitaire et de protection sans précédent. La région fait face à des "défis sécuritaires, de développement et de gouvernance", avec une "escalade de la violence, des besoins humanitaires croissants et des conditions proches de la famine".²⁵⁷ Les conflits armés, souvent de nature transfrontalière, ont forcé le déplacement de plus de deux millions de personnes au sein de la région.²⁵⁸ Cette situation est exacerbée par l'insécurité alimentaire et la pauvreté chronique. De plus, ces problématiques sont intensifiées par les conséquences du changement climatique, ce qui entraîne une augmentation significative des besoins humanitaires et de protection.

La région des Grands Lacs est également confrontée à une crise complexe. Depuis les années 1960, la région fait face à une crise sécuritaire chronique qui compromet les droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté et la sécurité, à la santé, à des conditions adéquates de nourriture et de logement. Les populations déplacées, réfugiées ou rapatriées sont particulièrement vulnérables à ces violations des droits fondamentaux.

Les personnes dans les contextes les plus vulnérables sont celles les plus touchées par ces événements, leur vulnérabilité étant définie par divers facteurs liés à la proximité des dangers, l'accès limité aux services de base, la qualité de vie défavorable, ainsi que leur plus grande susceptibilité à la violation de leurs droits fondamentaux.²⁵⁹ Tous ces éléments contribuent à leur vulnérabilité face aux conséquences des crises multidimensionnelles auxquelles elles sont exposées. Dans ce contexte, le déplacement est souvent un mécanisme de survie lorsque les populations fuient un danger imminent ou la détresse. Cependant, ce déplacement aggrave encore davantage leurs difficultés, notamment en raison de leur vulnérabilité préexistante. Par conséquent, ces communautés sont exposées à une variété de risques, nécessitant ainsi des réponses de protection intégrées au sein des actions humanitaires.²⁶⁰

La Croix-Rouge internationale définit la protection comme l'ensemble des mesures visant à "assurer que les autorités et les autres acteurs respectent leurs obligations et les droits des individus afin de garantir la sécurité, l'intégrité physique et la dignité des personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence". En outre, pour répondre aux besoins de protection des populations en contextes humanitaires, il existe quatre principes de protection :

1. "Renforcer la sécurité, la dignité et les droits des personnes, et éviter de les exposer à des préjudices.
2. Garantir l'accès des personnes à une assistance impartiale, proportionnelle à leurs besoins et fournie sans discrimination.
3. Aider les personnes à se remettre des effets physiques et psychologiques de menaces de violence ou de réels actes de violence, de coercition ou de privations délibérées.
4. Aider les personnes à faire valoir leurs droits."²⁶¹

Dans un contexte où les autorités concernées ne parviennent pas à remplir leurs responsabilités visant à assurer la sécurité et la protection des personnes en situation de vulnérabilité, il devient impératif de promouvoir une réponse humanitaire, en mettant un accent particulier sur les aspects liés à la protection. C'est dans cette optique que la Croix-Rouge de Belgique (CRB) et ses partenaires, actifs dans les régions du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) ainsi que dans la région des Grands Lacs (Rwanda et Burundi), ont mis en place le projet de l'Alliance du Mouvement CR pour la Protection et l'Action Humanitaire (AMoPAH). Ce projet vise à fournir un soutien humanitaire et de protection aux personnes les plus vulnérables, parmi les populations déplacées, les réfugiés, les rapatriés, ainsi que les personnes âgées, en leur offrant une assistance multisectorielle.

Le projet touchant à sa fin, la Croix-Rouge de Belgique a mandaté Samuel Hall pour réaliser une évaluation finale. Cette évaluation revêt une importance cruciale étant donné le contexte volatile et chronique dans les régions du Sahel et des Grands Lacs et par conséquent, dans ces populations. En raison des besoins

²⁵⁷ Nations Unies, "Le Conseil de sécurité débat de la crise que connaît le G5 Sahel et des moyens d'y remédier dans un environnement de sécurité difficile", 2022, <https://press.un.org/fr/2022/cs15108.doc.htm>

²⁵⁸ CICR, "La crise humanitaire au Sahel", n.d., <https://www.icrc.org/fr/la-crise-humanitaire-au-sahel>

²⁵⁹ UNDRR, "Vulnerability", n.d., <https://www.undrr.org/terminology/vulnerability>

²⁶⁰ CICR, "Displacement in times of armed conflict: How international humanitarian law protects in war and why it matters", n.d., <https://www.icrc.org/en/document/ihl-displacement>

²⁶¹ Shere, "Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response", 2018, <https://handbook.spheredstandards.org/en/sphere/#ch001>

humanitaires et de protection croissants et persistants, la CRB vise non seulement à tirer des enseignements de la mise en œuvre du projet, mais à recueillir également des informations essentielles en vue d'élaborer et d'ajuster sa stratégie pour sa programmation future. La CRB souhaite ainsi fournir une réponse de protection multisectorielle adéquate aux populations les plus vulnérables dans les régions ciblées.

1.2 Objectifs

L'évaluation a deux objectifs principaux :

1. **Garantir les obligations de redevabilité** de la CRB auprès du bailleur de fonds. L'évaluation examinera le programme AMoPAH et fournira des informations sur les résultats atteints, les défis rencontrés et les leçons apprises.
2. **Élaborer des recommandations concrètes et spécifiques pour** la prochaine étape du programme AMoPAH, ainsi que pour chacun des partenaires (Sociétés Nationales Hôtes - SNH).

Le focus sera mis sur **la région du Sahel**, au Niger, Mali et Burkina Faso, ainsi que dans **la région des Grands Lacs**, au Burundi et au Rwanda. Pour atteindre ces objectifs, l'évaluation suivra trois axes principaux :

- Premièrement, du point de vue de la responsabilité, évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet.
- Deuxièmement, du point de vue de l'apprentissage, comprendre l'évolution du projet, ainsi que ses forces et les barrières, dans les contextes changeants du Sahel et des Grands Lacs, notamment compte tenu de la pandémie de COVID-19, des changements dans la sphère politique, économique et de l'environnement sécuritaire ainsi que l'impact du changement climatique.
- Enfin, du point de vue stratégique, proposer des recommandations à la CRB, à ses partenaires et aux acteurs du secteur humanitaire dans les régions ciblées pour continuer à soutenir les populations vulnérables, en mettant l'accent sur la manière dont la CRB peut s'appuyer sur ses efforts précédents dans le contexte actuel.

1.3. Portée de l'évaluation

La portée de l'étude est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 - Portée de l'évaluation

Calendrier	L'évaluation portera sur l'ensemble de la période de mise en œuvre, de novembre 2021 à octobre 2023, dans les 5 pays d'intervention.
Programmation	Bien que le travail effectué par les autorités nationales soit pris en compte tout au long de l'évaluation, l'évaluation se concentrera sur le travail effectué par la Croix-Rouge belge en collaboration avec la Croix-Rouge luxembourgeoise et danoise, ainsi que les délégations nationales des bureaux de la Croix-Rouge dans les pays ciblés (Niger, Burkina Faso, Mali, Burundi, Rwanda) et les Sociétés nationales hautes.
Géographique	Niger, Burkina Faso, Mali, Burundi, Rwanda
Utilisateurs clés de l'évaluation	Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont la Croix-Rouge de Belgique, luxembourgeoise, danoise et ses sociétés partenaires de la Croix-Rouge au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Rwanda et au Burundi, ainsi que le donateur, la coopération belge représentée par la Direction Générale Coopération (DGD), tandis que les acteurs humanitaires sont des utilisateurs secondaires. Les utilisateurs primaires et secondaires seront inclus dans l'évaluation par divers moyens, notamment la collecte de données, des ateliers de validation et la diffusion du rapport d'évaluation.

1.4 Principaux livrables

Tableau 2 - Livrables

Phase	Livrable	Description
1. Note de Cadrage	Rapport de cadrage	Un rapport présentant les méthodologies envisagées, les questions d'évaluation, les critères de jugement associés à chacune de ces questions, les indicateurs spécifiques à chaque critère de jugement, ainsi que les plans et les outils prévus pour la collecte de données sur le terrain. Une importance particulière sera accordée à la collecte d'informations auprès des bénéficiaires et des communautés. En outre, un chronogramme indicatif détaillant la séquence des missions sur le terrain sera également inclus.
	Réunion de validation des enseignements et recommandations préliminaires (PPT)	Une présentation des analyses clés et des recommandations spécifiques à chaque pays à la fin de chaque mission. L'équipe d'évaluation proposera une grille d'évaluation ainsi que les outils nécessaires, qui seront validés par l'équipe de la CRB. Cette réunion sera ouverte à d'autres représentants des sociétés nationales et aux autres membres du Mouvement Croix-Rouge qui sont actifs.
2. Mission de terrain et analyse des données	Rapport des conclusions et des suggestions validées	Un compte-rendu des enseignements validés et des recommandations provisoires.
	Rapports préliminaires par pays	Des rapports préliminaires par pays à envoyer à l'issue de chaque mission.
3. Validation and Rapport Final	Projet de rapport	Un draft de rapport final sera soumis à la CRB, qui compilera les commentaires sur le projet de rapport final et les transmettra aux évaluateurs. Une matrice récapitulative comprenant les commentaires faits aux rapports provisoires sera créée et suivie.
	Présentation des principaux analyses et recommandations par pays (PPT)	Présentation des principales analyses et recommandations par pays à la Croix-Rouge et de ses partenaires.
	Restitution final (PPT)	Présentation des principales conclusions et recommandations générales à présenter lors de la restitution provisoire et finale.
	Rapport final	Un rapport final de 10 pages maximum, intégrant la synthèse générale, les commentaires de la CRB et les 5 rapports par pays (20 pages maximum par pays, annexes non comprises).
	Dissémination du rapport final	Le rapport final sera publié sur le site web de la CRB, en respectant les règles de la RGPD. Le rapport sera également publié sur le site web de Samuel Hall.

2. CONTEXTE ET CONCEPTS CLÉS

2.1 Contexte de l'évaluation

La région du Sahel, qui est caractérisée par la pauvreté extrême, la croissance démographique et la faiblesse des institutions étatiques, est confrontée à une multitude de risques en constante aggravation. Ces risques comprennent l'aggravation et la complexification des conflits armés et intercommunautaires, les déplacements massifs de population, l'insécurité alimentaire et les crises nutritionnelles chroniques, la multiplication des inondations et sécheresses dues au changement climatique, les restrictions aux services sociaux de base et à l'accès humanitaire, ainsi que les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

En 2022, le nombre de personnes nécessitant une protection au Sahel a augmenté de 7 millions par rapport à 2020, atteignant un total de 33,8 millions.²⁶² Les besoins en matière de protection de l'enfance et de lutte contre les violences sexuelles et basée sur le genre sont particulièrement préoccupants. Les violences perturbent également la prestation de services de base. Plus de 10 000 écoles sont actuellement fermées dans les pays du Sahel, exposant ainsi des millions d'enfants à l'exploitation et aux abus. Les services de santé sont également gravement affectés, avec 590 dispensaires inutilisables.²⁶³

L'arrivée d'un grand nombre de personnes déplacées de personnes déplacées au sein des communautés d'accueil a pour conséquence de générer des tensions entre ces deux groupes, notamment en raison des ressources limitées, le manque d'accès aux services et abris disponibles, ainsi que l'absence d'opportunités économiques.²⁶⁴ Par conséquent, la vulnérabilité extrême des personnes déplacées et des communautés d'accueil incite de nombreux individus à recourir à des stratégies d'adaptation préjudiciables, telles que le mariage des enfants, l'incorporation dans des groupés armés non étatiques (GANE) ou la prostitution, entre autres. Enfin, la hausse des prix alimentaires, due à la pandémie de COVID-19 et au conflit en Ukraine, aggrave davantage la situation.²⁶⁵

Au Rwanda et au Burundi, les habitants sont doublement touchés, d'une part par les violences persistantes dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) et d'autre part par la crise politique qui sévit au Burundi depuis 2015. Plus récemment, le nouveau gouvernement burundais a initié une campagne de rapatriement de ses citoyens en 2020. 41 000 personnes ont été rapatriées volontairement et ce mouvement devrait s'amplifier considérablement en 2021, avec une projection de plus de 140 000 rapatriements volontaires.²⁶⁶ Avec une capacité limitée des autorités en matière de protection, ces populations font face non seulement à des risques humanitaires, mais également à un processus de réintégration socio-économique complexe en raison du contexte déjà précaire et compliqué. Les principaux obstacles à la réintégration des rapatriés comprennent des limitations dans la garantie de leurs droits fondamentaux, tels que la sécurité, l'accès à la terre, à un logement adéquat et sûr, à des services de santé (eau potable et installations sanitaires), à l'alimentation et à l'éducation.²⁶⁷

Par ailleurs, le Burundi et le Rwanda sont également confrontés à un taux élevé de catastrophes naturelles, aggravées par le changement climatique, ainsi qu'aux conséquences de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Ces phénomènes causent des déplacements forcés des populations, qu'ils soient liés à l'instabilité politique, aux conflits armés ou aux catastrophes naturelles, accroissent les risques des personnes déplacées face à :

- Des violations des droits fondamentaux,
- De la discrimination,
- De la perte du logement, des revenus et des effets personnels,
- Des séparations des familles,
- Des difficultés pour l'accès à la terre, aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance.

²⁶² ECHO, "Fiche info: Sahel", 2022, https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/sahel_fr

²⁶³ ECHO, "Fiche info: Sahel", 2022, https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/sahel_fr

²⁶⁴ Plan International "Crise humanitaire au Sahel central", 2023, file:///C:/Users/carol/Downloads/PLAN_factsheet%20juillet%202023_vweb_final.pdf

²⁶⁵ ECHO, "Fiche info: Sahel", 2022, https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/sahel_fr




²⁶⁶ CRB, Termes de Référence: Évaluation externe finale du programme AMoPAH", 2023.

²⁶⁷ CRB, "Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda - Rapport intermédiaire", 2021.

2.2 Réponse du programme au contexte

Le programme a été structuré autour d'un cadre d'intervention commun à l'échelle des cinq pays, décliné en trois résultats clés, comme décrit dans le tableau 3 ci-dessous. Cette évaluation portera sur l'ensemble des opérations du programme et veillera à conserver une approche pays en prenant en compte les spécificités de chaque contexte et les capacités de chaque Société Nationale Hôte (SNH).

Tableau 3 - Résultats clés

 Résultat 1 : Protection spécifique	 Résultat 2 : Protection transversale	 Résultat 3 : Institutionnalisation de la protection
<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir, atténuer et répondre aux risques et aux conséquences en matière de protection. • Mise en place d'interventions de prise en charge et/ou de référencement spécialisés. • Promotion d'actions visant à renforcer la cohésion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des vulnérabilités des personnes déplacées, réfugiées, retournées et des communautés hôtes. • Intégration de la protection de manière transversale en appliquant les principes de protection. • Renforcement de la sécurité, de la dignité et des droits des personnes. • Garantie d'un accès à une assistance impartiale, proportionnelle aux besoins et fournie sans discrimination. • Intégration du mécanisme de réponse d'urgence "Crisis Modifier". 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des principes de protection par les Croix-Rouge du Burkina, Niger, Mali, Rwanda, et Burundi, ainsi que d'autres acteurs locaux. • Renforcement des compétences pour maîtriser les questions liées à la protection spécifique. • Renforcement des capacités pour appliquer de manière effective les principes de protection.

Principaux acteurs impliqués dans le programme

Le tableau 4 est un récapitulatif des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme :

Tableau 4 - Principaux acteurs impliqués dans le programme

Acteur	Pays d'intervention	Domaines d'Expertise	Collaborations
Croix-Rouge de Belgique (CRB)	Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda	Coordination du programme, aide humanitaire, protection, localisation de l'aide	Coordination et renforcement des capacités des CR locales, Appui au mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MCRCR)
Croix-Rouge National	Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda	Coordination du programme, aide humanitaire, protection, localisation de l'aide,	Collaboration, mise en place et opérationnalisation des activités, Mise en place et opérationnalisation des

		Action humanitaire, protection	activités
Volontaires	Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda	Acteurs de première ligne intégrée dans l'action humanitaire	Opérationnalisation des activités, collecte des données, diffuseur d'information et collecteur des feed-backs vers/des communautés
CR Danoise (CRD)	Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda	Aide humanitaire, protection, localisation de l'aide, Psycho-Social Support (PSS)	Renforcement des capacités des CR locales, Appui au mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MCRCR)
CR Luxembourgeoise (CRL)	Burkina Faso, Burundi	Aide humanitaire et protection, localisation de l'aide, abri	Renforcement des capacités des CR locales, Appui au mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MCRCR)
Comité International de la Croix-Rouge (CICR)	Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda	Protection et rétablissement des liens familiaux	Collaboration opérationnelle, coordination sur les enjeux de sécurité
Autorités locales	Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda	Administration des services publics	Autorisation et Reporting des activités
Services techniques	Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda	Services décentralisés de santé, de sécurité, d'état civil	Collaboration opérationnelle pour le référencement quand possible/pertinent
Autres ONG	Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi, Rwanda	Handicap, protection	Cluster protection et autres clusters pertinent en fonction des contextes

En plus de ces acteurs, le processus d'évaluation pourra s'appuyer sur les **comités d'évaluation**, mis en place dans chacun des pays. Composés d'un représentant de la CRB, de la SNH et d'une PNS, ces comités ont pour but de :

- Faciliter les aspects logistiques et l'orientations pour les prises de contact, autorisations, etc.
- Soutenir l'organisation de la restitution à l'issue des missions terrain
- Relire et commenter le rapport d'évaluation pays

L'interlocuteur de ce comité est le représentant pays de la CRB ou toute autre personne désignée en cas d'absence/vacance de poste.

Personnes ciblées

Le programme vise à soutenir les personnes dans les situations les plus vulnérables, y compris les déplacés, les réfugiés, les retournés, les victimes de catastrophes, les réfugiés urbains, les candidats au rapatriement, et les communautés d'accueil dans tous les pays d'intervention. Les chiffres ci-dessous sont des estimations du nombre de personnes que le programme a visées à toucher, par l'activation du Crisis Modifier.

Tableau 5 - Participant.es du programme

Pays	Participant.es du programme	Catégories des participant.es du programme
Burkina Faso	48,000 personnes	Personnes déplacées, réfugiées, retournées et les communautés d'accueil
Mali	40,000 personnes	Personnes déplacées, réfugiées, retournées et les communautés d'accueil
Niger	37,500 personnes	Personnes déplacées, réfugiées, retournée set les communautés d'accueil
Burundi	15,000 personnes	Déplacés internes, victimes de catastrophes naturelles et les communautés d'accueil
Rwanda	90,000 personnes	Réfugiés, des camps de Mahama et Nyabiheke, les réfugiés urbains de Kigali, les candidats pour le rapatriement volontaire et les communautés d'accueil

3. METHODOLOGIE

Cette section décrit l'approche globale de la recherche, y compris les questions de recherche, l'échantillonnage et les outils de recherche. Le rapport initial s'appuie sur la méthodologie et les plans de recherche présentés dans la proposition, en intégrant les résultats de l'examen documentaire préliminaire et de la consultation avec la Croix-Rouge Belge afin d'affiner davantage le travail de cette recherche.

3.1 Cadre d'évaluation

Cette recherche utilisera une approche de méthodes mixtes – utilisant à la fois des méthodes qualitatives et quantitatives. Des données primaires et quantitatives supplémentaires seront collectées pour combler spécifiquement les lacunes de la documentation documentaire. Cette conception s'appuie sur les approches méthodologiques suivantes :

UNE APPROCHE PARTICIPATIVE : qui vise à prendre en compte les expériences différentes parties prenantes au programme "Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda". Ceci permettra de s'assurer non seulement que les expériences de ces différents groupes seront reflétées dans le rapport final, mais aussi que celui-ci présentera des recommandations adaptées aux réalités du contexte actuel.

UNE APPROCHE SENSIBLE A LA DIVERSITE ET AU GENRE: Une approche sensible à la diversité pour garantir que les voix des groupes marginalisés, des personnes vivant avec un handicap, et des déplacés et non déplacés sont représentées dans les échantillons et les résultats ainsi qu'une approche sensible au genre garantissant que les voix des femmes et des minorités de genre, ainsi que leurs expériences et besoins spécifiques, seront pleinement incluses et représentées; et que les questions de genre sont prises en compte et traitées dans cette enquête. Nous accordons la priorité à une approche sensible au genre, aux personnes vivant avec un handicap et au statut de déplacé/ non déplacé pour garantir une participation significative des personnes de tous horizons et faire émerger une diversité de points de vue, à la fois grâce à nos méthodologies et en mettant en évidence des résultats désagrégés pour ces groupes. Pour permettre cela dans cette recherche particulière, nous avons proposé une recherche qualitative sélectionnée qui permettra à la Croix Rouge de faire ressortir ces voix et de contextualiser les données collectées de manière appropriée.

UNE APPROCHE SENSIBLE AU CONFLIT : Dans le contexte de violence et de conflit, y compris intercommunautaires, l'équipe de recherche s'engage à développer et à identifier des méthodes innovantes pour mener cette recherche en tenant compte des dynamiques sociétales. Cette démarche sera facilitée par l'expertise de Samuel Hall dans la recherche en situations de conflit à l'échelle mondiale, mobilisée pour l'ensemble de la méthodologie, des outils et de l'analyse.

Ces approches conceptuelles et méthodologiques seront prises en compte tout au long de l'évaluation qui sera alignée au cadre de recherche du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement. Celui-ci garantira une évaluation permettant une bonne compréhension du programme mis en place et proposant des recommandations pertinentes à la diversité des acteurs associés à ce projet. Comme point de référence, les critères du CAD de l'OCDE fournissent un cadre normatif utilisé pour déterminer le mérite ou la valeur d'une intervention (politique, stratégie, programme, projet ou activité). Ils servent de base aux jugements évaluatifs. Ces différents critères – **Pertinence, Efficacité, Efficience, Cohérence, Impact et Durabilité**, présentés ci-dessous - constitueront donc des prismes pour mieux comprendre le projet en son entièreté. Ils seront appliqués de manière critique, prenant en compte les spécificités non seulement du contexte, mais aussi du programme et des objectifs de l'évaluation, notamment les éléments présentés dans le tableau 6.

Tableau 6 - Critères et éléments de l'évaluation

Critère d'évaluation	Éléments spécifiques à prendre en compte pour le programme évalué
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement des Sociétés Nationales Hôtes (SNH) dans leurs contextes respectifs au regard de leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics • Capacité des SNH à assurer ce rôle et/ou leurs ambitions
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations réalisées et liens de cause à effet escomptés • Réalisation et résultats des indicateurs ciblés au vu des indicateurs cibles • Qualité des opérations (y compris perception des bénéficiaires) • Prise en compte des recommandations et leçons apprises antérieures • Efficacité partenariale et collaboration
Efficiences	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte le caractère pilote du programme
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement des Sociétés Nationales Hôtes (SNH) dans leurs contextes respectifs • Capacité des SNH
Impact	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte humanitaire • Evolution des capacités des SNH
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte et enjeux humanitaires • Ambition des SNH sur l'approche service (positionnement à long terme) vs approche projet (court terme, avec une fin potentielles des activités)

Question de l'évaluation

Le tableau suivant récapitule les principales questions d'évaluation au regard des critères OCDE-CAD et des objectifs spécifiques de cette évaluation. Une matrice d'évaluation est disponible annexe 2.

Tableau 7 - Question d'évaluation générales au regard des critères OCDE-CAD

Questions d'évaluations	Sous-questions
Pertinence	
EQ1 Dans quelle mesure l'intervention répond-elle aux problèmes tout en prenant en compte le positionnement et les capacités des SNHs dans leurs contextes respectifs ?	La SNH avait-elle les capacité d'implanter les interventions dans leur pays respectifs ?
	Comment la CRB s'est-elle adaptés au contexte changeant (p. ex., situation sécuritaire, impact de la pandémie de COVID-19; climat) pour répondre aux besoins les plus pressants?
	Comment la Croix Rouge de Belgique a supporté les SNHs dans leurs contextes respectifs ?
	Dans quelles mesure le projet répond-il aux enjeux de refugies et retournes ? (Burundi)
	Comment le programme s'intègre dans le contexte des camps de refugies ? (Rwanda)
	Comment les enjeux de cohésion sociales ont été abordés et intégrés dans les activités ?
EQ2 Quelle est la pertinence des interventions et correspondent-elles aux	Comment le mécanisme de Crisis Modifier a été perçu par les SNH ?
	Quelle est la pertinence du Crisis Modifier (notamment au regard des autres mécanismes de financement d'urgence -DREF) ?

besoins des populations cibles et priorités des partenaires ?	Comment les enjeux de cohésion sociale ont été abordés et intégrés dans les activités ?
	Comment le projet a su s'intégrer dans le contexte des camps de réfugiés ?
	Quelle est la pertinence des transferts monétaire pour les bénéficiaires ? Et la perception des autorités de cette modalité d'assistance -notamment dans les localités où les autorités ont souhaité suspendre ce type d'assistance ?
	Quelles stratégies ont été développées pour promouvoir la protection et éviter les risques de stigmatisation des bénéficiaires du projet ?
EQ3 Dans quelle mesure le projet est-il conforme aux principes humanitaires ?	Comment s'intègre le centre d'écoute de la CR du Burkina Faso dans le paysage humanitaire et notamment en lien avec l'approche point de service humanitaire ?
Efficacité	
EQ4. Les interventions ont-elles permis d'atteindre les résultats cibles (résultats et indicateurs), à travers les opérations, les partenariats, et les liens de cause à effet anticipés ?	Dans quelle mesure la mobilisation communautaire et en particulier celle des volontaires a contribué à promouvoir et offrir des solutions adaptées pour les populations cibles ?
	Dans quelle mesure les transferts monétaires ont-ils été efficaces ?
	Dans quelle mesure les transferts monétaires aux personnes déplacées sont-ils efficaces ?
	Dans quelles mesures les opérations ont-elles répondu aux attentes de qualité, y compris du point de vue des bénéficiaires ?
	Comment le projet a intégré la dimension genre et inclusion ?
	Dans quelle mesure l'approche Ménage modèle promu par la CRB a-t-elle été intégrée dans le programme ? (Burundi)
EQ5 Quels facteurs externes ont soutenu ou non la mise en œuvre des activités du projet ?	Dans quelle mesure les recommandations et leçons apprises antérieures ont-elles été prises en compte ?
Efficience	
EQ6 Dans quelles mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?	Dans quelle mesure la CRB a-t-elle utilisé efficacement les ressources financières ? ressources humaines pendant la mise en œuvre des interventions ?
	Dans quelle mesure les modalités d'intervention sont-elles adaptées aux contextes changeants des pays au cours du projet et ont-elles utilisé les leçons apprises tirées de la mise en œuvre pour éclairer l'adaptation ?
Cohérence	
EQ7 Est-ce que les interventions sont cohérente au regard des besoins et du cadre que s'est fixé la CRB ?	Les SNHs avaient-elles les capacités opérationnelles pour mener les interventions du projet AMoPAH?
Impact	

<p>EQ8 Quelle(s) différence(s) le projet fait-il, en particulier en ce qui concerne</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contexte humanitaire ? - les capacités des SNH? 	<p>Quel est l'impact des transferts monétaires sur les bénéficiaires ?</p>
	<p>De quelle façon le programme a pu impacter les enjeux de cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes (ciblage des bénéficiaires, etc.)?</p>
	<p>Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à améliorer les conditions de vie des ménages ?</p>
	<p>Comment le projet a-t-il renforcé les capacités des SNH ?</p>
<p>Durabilité</p>	
<p>EQ9 Dans quelle mesure les interventions sont-elles durables ?</p>	<p>Dans quelle mesure les bénéficiaires (SNH) du projet sont-ils susceptibles de perdurer sans un soutien continu de leur partenaire PNS ?</p>
	<p>Quels facteurs contribuent à la durabilité des résultats et bénéfices?</p>
	<p>De quelle façon les SNHs appréhendent leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics sur les enjeux de protection ?</p>
	<p>Comment les enjeux de durabilité des actions d'insertion professionnelle des jeunes (formation professionnelle) ont été abordés, et quelles seraient les pistes d'améliorations ? (Rwanda)</p>
<p>Thème transversale: Protection genre et inclusion</p>	
<p>EQ10 Dans quelle mesure les interventions abordent-elles la protection, le genre et l'inclusion ?</p>	<p>Dans quelle mesure le genre, la protection et l'inclusion ont été pris en compte dans les interventions, la mise en œuvre, et la surveillance ?</p>
	<p>Dans quelle mesure les SNH ont-elles intégrées les principes DAPS et PGI dans leurs activités ?</p>

Limitations de l'approche proposée

1. **Dépendance à la Croix-Rouge nationale et à ses partenaires pour l'accès et l'échantillonnage** : L'équipe d'évaluation dépendra fortement de la capacité de la Croix-Rouge nationale et à ses partenaires à fournir des contacts pertinents dans chaque région pour faciliter la prise de contact. L'équipe d'évaluation dépendra également de la Croix-Rouge nationale pour obtenir les autorisations d'accès aux localités ciblées. Les mesures d'atténuation proposées par l'équipe d'évaluation pour réduire ces risques seront présentées plus en détail dans le tableau 8 mais l'équipe projet estime que l'approche est réalisable et a une grande expérience de ce type de travail à travers multiples projets.
2. **Access au pays cibles lié à la situation sécuritaire** : L'accès à certaines zones des pays cibles, en raison de la situation sécuritaire, représente un défi majeur. Ces difficultés peuvent rendre l'atteinte de certaines régions ou aux personnes ayant participé au projet difficile, voire impossible. Afin de prévenir ce risque, il est essentiel de prendre en compte les défis d'accès dès la conception et la mise en œuvre de l'évaluation. Il peut s'avérer nécessaire d'adapter la méthodologie de collecte de données pour parvenir à toucher toutes les populations concernées. Lors de la réunion de présentation des chercheurs nationaux, nous proposons à la Croix Rouge des pays concernés d'examiner en détail ces défis en coordination avec l'équipe d'évaluation de Samuel Hall, ainsi que ces chercheurs nationaux.

Tableau 8 - Matrice des risques

Risque	Stratégies d'atténuation
Risques organisationnels	

Risque lié à la situation sécuritaire dans les pays d'intervention.	1	Une évaluation de la sécurité est effectuée quotidiennement. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité de l'équipe, y compris l'évacuation.
	2	SH et les équipes partenaires font profil bas. L'équipe se réunira à nouveau pour trouver des moyens de mener les entretiens à distance.
	3	L'équipe retardera le travail sur le terrain jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de risques pour la sécurité.
	4	SH et les équipes partenaires s'assurent que les autorisations de recherche sont reçues avant toute collecte de données.
Les difficultés de déplacement dans les pays cibles pourraient limiter la conduite de l'évaluation.	1	L'équipe projet mènera les entretiens, dans la mesure du possible, à distance
Risques liés à la faible ou non disponibilité des acteurs sur la période indiquée	1	L'équipe projet cherchera d'autres répondants pour les entretiens
Le travail sur le terrain dans les pays cibles présente un risque pour les participants à la collecte de données	1	La collecte de données n'est menée que dans des lieux identifiés comme sûrs et privés.
	2	Le consentement éclairé de tous les participants, y compris l'objectif de l'évaluation, est requis et les participants peuvent à tout moment choisir de ne pas participer.
	3	Le personnel de terrain des partenaires est formé pour minimiser les risques pour les participants en termes de sensibilité lors des entretiens.
Les répondants ciblés dans les pays d'interventions sont difficiles ou impossibles à atteindre	1	L'équipe d'évaluation recueille à l'avance des informations sur le lieu où se trouvent les répondants potentiels et sur leur capacité à rencontrer l'équipe d'évaluation.
	2	La liste des KIs comprend des contacts supplémentaires qui peuvent être utilisés en remplacement.
Les répondants ciblés les pays d'interventions ne veulent pas travailler avec SH et ses partenaires	1	Les points focaux de la Croix-Rouge de Belgique sont mis à contribution pour faciliter l'identification des participants appropriés.
	2	Une formation complémentaire est dispensée aux chercheurs impliqués dans la collecte des données afin de leur expliquer comment l'évaluation peut bénéficier à leurs organisations.
Les données sont volées, perdues ou endommagées	1	SH et ses partenaires testent le matériel avant la collecte des données (enquêtes, matériel, téléphones, etc.)
	2	SH et ses partenaires stockent les données en toute sécurité
	3	Des sauvegardes quotidiennes sont effectuées pendant le travail sur le terrain

	4	Les téléphones et les ordinateurs utilisés sont vidés de toute information sensible (contacts, informations, lieux, informations sur la sécurité, etc.), ce qui minimise les risques pour le personnel ou les participants en cas de perte ou de vol.
Risques individuels		
Maladie ou blessure du personnel	1	Le personnel des partenaires est prudent et transporte du matériel de premiers secours et des médicaments.
	2	Les protocoles COVID-19, y compris l'éloignement et l'utilisation de l'EPI, seront intégrés dans tous les travaux.
Le personnel ne peut pas accéder aux sites de collecte de données	1	Samuel Hall procède à une évaluation préliminaire de la situation et des conditions d'accès dans tous les pays sélectionnés afin d'identifier les besoins éventuels.
	2	Des consultants nationaux sont engagés dans les pays où les délais d'obtention des visas risquent d'affecter le calendrier du projet.

3.2 Méthodes et outils de collecte des données

Revue documentaire

La revue approfondie des littératures permettra de comprendre et d'analyser le projet AMoPAH. La revue et les données collectées seront organisées et systématiquement classées pour l'évaluation à l'aide d'une matrice documentaire, conçue pendant la phase de démarrage en consultation avec les équipes de la Croix-Rouge de Belgique et ses partenaires, à travers laquelle l'équipe de recherche identifiera les ressources clés, organisées par type, contenu, emplacement géographique, thème et orientation pour faciliter l'analyse, et procédera à une analyse préliminaire, notamment en évaluant la solidité et la pertinence de l'ensemble des preuves. Les documents identifiés sont les suivants :

- Document projet ;
- Rapports trimestriels et annuels ;
- Rapports de comité de pilotage ;
- Compte rendu des séminaires régionaux ;
- Enquêtes initiales et finale pays ;
- Rapports post-distribution ;
- Documents de demande de Crisis Modifier ;
- Données d'analyse du déploiement de Crisis Modifier.

Entretiens préliminaires

Des entretiens préliminaires ont été organisés avec des informateurs clés pour affiner dès le premier stade de l'enquête la compréhension du projet. Deux coordinateurs de la CRB et cinq représentants pays ont été sollicités pour informer cette phase de cadrage. Ces KII dureront environ 45 minutes à une heure et seront menés à distance et en personne.

Ateliers

Quatorze ateliers de 2 à 3 heures seront organisés avec les acteurs impliqués directement dans la mise en œuvre des activités, à savoir : avec le staff terrain de la SNH impliqué et des volontaires dans chaque pays.

Ces ateliers se concentreront sur les facteurs facilitants et les obstacles ayant contribué aux résultats obtenus, en favorisant les discussions et les réflexions collectives par rapport à la mise en œuvre des activités du projet AMoPAH au regard des critères OCDE/CAD. Spécifiquement, les discussions viseront à analyser la performance

du projet ; à évaluer la pertinence et l'efficacité ; et à identifier les défis rencontrés, les bonnes pratiques et les pistes d'améliorations.

Entretiens avec des informateurs clés (KIs)

Une liste d'informateurs clés est en cours d'élaboration, à partir des contacts partagés par la Croix-Rouge de Belgique. La liste finale sera élaborée en collaboration avec l'équipe de la Croix-Rouge de Belgique et les autres parties prenantes clés, et sur la base de l'analyse documentaire réalisée au cours de la phase de démarrage.

Les entretiens avec les informateurs clés alimenteront l'analyse avant, pendant et après le travail sur le terrain. Ils exploreront l'ensemble des critères d'évaluation, avec des adaptations en fonction des informateurs.

Groupes de discussion (FGDs)

Des discussions de groupe (FGDs) seront menées avec des groupes témoins constitué de population hôte (femmes, hommes, adolescents, personnes vivant avec un handicap) et population déplacée (femmes, hommes, adolescents, personnes vivant avec un handicap) prenant part à des activités visant à favoriser les services techniques locaux et les bénéficiaires d'interventions.

En réponse aux conseils sur la diversité et d'inclusion de la référente thématique PGI/ECR, nous assurerons l'inclusions de toutes les catégories démographiques pertinentes dans chaque pays.

Les groupes de discussion seront limite à 6-8 participants pour donner opportunités à toutes personnes présentes à partager leurs observations et leurs idées sur ce sujet complexe et dureront environ 2 heures. Elles seront menés en personne avec un modérateur ou une modératrice qui facilitera les discussions dans la langue appropriée, et un preneur de notes.

Les outils seront adaptés aux adolescents de façon à médier la conversation et favoriser les échanges, réactions et débats entre participants.

Avec le consentement explicite des participants, accompagné d'une fiche de consentement signée, les FGDs pourront être enregistrées. En l'absence de consentement, des notes détaillées seront prises à la main par les enquêteurs à la place de l'enregistrement transcrit.

3.3 Lieux de recherche et cibles d'échantillonnage

Sélection des participants

Le tableau suivant présente la taille prévue de l'échantillon et les plans initiaux pour le choix des emplacements cibles pour le travail sur le terrain.

Tableau 9 – Échantillon

Outil	Objectifs et public cible	Echantillon	Lieu
Entretiens avec des informateurs clés (KIs)	<p>Pour avoir une meilleure compréhension des activités mises en œuvre, des facteurs facilitants et des barrières au niveau du terrain, ainsi que de la pertinence, cohérence, efficacité, impact et durabilité du programme, 7 entretiens préliminaires avec des coordinateurs du programme et représentants par équipe pays ont été mis en place pour informer cette phase de cadrage.</p> <p>Dans un objectif de cerner les objectifs stratégiques et le cadre d'intervention du</p>	34	<p>A distance (2)</p> <p>En personne (32)</p>

	<p>programme au niveau régional et au niveau de chaque pays, des entretiens auront lieu en priorité avec la Croix Rouge de Belgique.</p> <p>Ces entretiens viseront l'ensemble des critères d'évaluation. Les personnes suivantes seront contactées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination du programme (2 : coordinateur et gestionnaire financière) • Equipes pays (3 dans chaque pays, soit 15 au total : Représentant pays, adjoint assistant technique) <p>Les autorités et services techniques locaux seront consultés à travers des Klls par localité. Ces Klls permettront d'avoir la perception et l'expérience des partenaires et services essentiels à l'échelle locale sur les activités mises en œuvre, les facteurs facilitants et les barrières au niveau du terrain. Ces Klls rassemblera dans chaque pays a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les autorités locales et services techniques implique (2 dans chaque pays); (Soit 10 au total) 		
	<p>La majorité des entretiens auront lieu avec les Sociétés Nationales Hôtes de façon à évaluer la mise en œuvre du programme au vu des 6 critères d'évaluation, les spécificités nationales et locales, les facteurs facilitant, les barrières, les bonnes pratiques et les leçons apprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 staff projet par localité (14 totaux) • 2 informateurs par SNH à l'échelle du pays : 1 staff transversal et 1 représentant du secrétariat général (10 totaux) 	24	En personne
	<p>Pour comprendre le panorama partenarial du programme, sa cohérence, son efficacité et son impact, des entretiens seront organisés avec des partenaires clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croix Rouge Danoise (1) • Croix Rouge Luxembourg (1) 	2	A distance
	<p>Pour dézoomer et avoir une vue d'ensemble de la pertinence et de la cohérence du programme, des entretiens seront organisés avec d'autres acteurs humanitaires :</p>	6	A distance (1) En personne (5)

	<ul style="list-style-type: none"> ● CICR (1) ● (5) ONG et OI (NU et UE) (1 par pays) 		
Groupes de Discussions (FGDs)	<p>FGD avec des bénéficiaires de l'intervention pour mieux comprendre la pertinence, l'impact, l'efficacité et la qualité des interventions. Dans chaque localité, les FGDs viseront des personnes déplacées et des membres de la communauté (population hôtes et déplacées).</p> <p>Deux FGDs seront organisés par localité qui, en fonction du contexte social local, seront désagrégés soit par genre, soit par profil (déplacés ou communauté d'accueil).</p> <p>FGD avec des volontaires des SNHs dans chaque pays. Une FGD sera organisée par pays avec des individus ayant participé à des interventions des SNHs.</p>	28 (2 par localité)	En personne
		5 (1 par pays)	

Sélection des localités

La recherche sera conduite dans 5 pays (Burkina Faso, Burundi, Mali, Niger et Rwanda) et 14 localités au total. Dans chaque pays, une équipe constituée d'un coordinateur terrain et d'enquêteurs qualitatifs mènera les entretiens en personne au niveau national et au niveau de chaque localité ; ainsi que les ateliers et les FGDs au niveau de chaque localité. De plus, des entretiens seront menés à distance avec les acteurs régionaux et internationaux tel qu'indiqué dans le tableau d'échantillonnage ci-dessous ; les entretiens à distance seront répartis entre l'équipe projet et les équipes terrains.

Les membres des comités d'évaluation basés dans chaque pays accompagneront les évaluateurs dans la préparation et dans le bon déroulement de l'évaluation dans chacun des pays. Ils organiseront également les briefings de pré-mission à l'équipe d'évaluation afin de garantir la compréhension commune des attentes et organiser les aspects logistiques, et orienteront l'équipe d'évaluation sur les enjeux de sécurité et de logistique d'accès au terrain.

Les localités de l'enquête sont les suivantes :

- Pour le Burkina Faso : Ouagadougou, région du Sahel et région du Centre Nord ;
- Pour le Burundi : Province de Muyinga et province de Cankuzo ;
- Pour le Mali : Bamako, Mopti et Gao ;
- Pour le Niger : Niamey, région de Tillabéry et région de Maradi ;
- Pour le Rwanda : Kigali, camp de Mahama et camp de Nyabiheke.

Lorsque les lieux indiqués sont des provinces ou régions, une localité témoin sera sélectionnée lors de la phase de cadrage en collaboration avec le comité d'évaluation, pour la conduite de la collecte de données en personne.



3.4 Travail sur le terrain

Cette section du rapport décrit les processus prévus de préparation et de collecte de données.

Outils Traduction & Équivalence Linguistique

S'assurer que les outils sont adaptés à leur usage dans le langage de la recherche est un élément essentiel de notre processus de conception d'outils.

Les outils seront examinés pendant la formation par l'équipe d'enquêteurs expérimentés et par les coordinateurs de terrain de Samuel Hall pour vérifier leur pertinence, leur clarté et tout autre problème de langue ou de traduction, y compris des commentaires sur la compréhension des participants pendant le projet pilote. Si nécessaire, les concepts difficiles sont abordés en atelier avec l'équipe de projet et de traduction. Tous ces éléments alimenteront un ensemble d'outils révisés et finalisés qui seront utilisés sur le terrain.

Formation des enquêteurs et projet pilote

La formation à la collecte de données destinée aux chefs d'équipe de terrain et aux enquêteurs couvrira tous les éléments du travail sur le terrain. La session de formation se déroulera en ligne sur une durée de 2,5 jours, animée par des coordinateurs de terrain.

La formation comprendra les éléments suivants :

1. Compréhension et contexte du projet, et calendrier ;
2. Structure organisationnelle et mécanismes de rapportage de l'équipe de terrain ;
3. Révision approfondie et pratique sur chaque outil conçu pour le projet ;
4. Attentes concernant la collecte de données, les normes de données et la politique de protection de l'enfance ;
5. Module de sauvegarde conçu par Samuel Hall.

La formation comprendra une séance de questions et réponses pour répondre à toutes les préoccupations et questions que les enquêteurs de terrain pourraient avoir. La formation comprendra un projet pilote des outils et les données collectées au cours du projet pilote seront analysées par l'équipe de Samuel Hall, sur la base de laquelle une formation supplémentaire sera dispensée aux enquêteurs et une adaptation des outils sera effectuée si nécessaire.

Atelier de restitutions

Dans chaque pays, un atelier de restitution sera organisé avec les membres des comités d'évaluation pays, les équipes, partenaires et les personnes jugées pertinentes d'associer. Cette réunion sera ouverte à d'autres représentants des sociétés nationales et aux autres membres du Mouvement Croix-Rouge actifs. Il s'agira de présenter d'avoir un consensus sur les leçons apprises et des recommandations provisoires.

Assurance qualité

Toutes les données collectées seront soumises à un processus de contrôle et de validation pour garantir que les données collectées sont de la plus haute qualité possible. Ce qui suit détaille l'approche standard d'assurance qualité de Samuel Hall, mais des mécanismes d'assurance qualité peuvent être ajoutés ou adaptés en fonction du contexte, des méthodes de collecte de données ou des besoins du client en fonction des projets individuels pour garantir que la qualité des données est constamment élevée et que les données produites. est fiable, exploitable et pertinente.

Ces mesures peuvent inclure :

- Surveillance supplémentaire des données grâce à un personnel dédié ou au développement de bases de données de gestion de données spécifiques au projet, en particulier pour la collecte de données à volume élevé.
- L'ajout de mécanismes de vérification supplémentaires tels que des rappels dans les cas où les méthodes de collecte de données nécessitent un niveau supplémentaire de triangulation.
- Examen par les pairs ou séries supplémentaires d'examen par les clients et examen interne des données, si nécessaire.
- La figure ci-dessous donne un aperçu de la manière dont nous utilisons nos processus de contrôle et d'assurance qualité pour toutes nos missions. Au cours de nos nombreuses années d'activité, nous

avons toujours réussi à produire des rapports de qualité basés sur cette approche étape par étape, à la satisfaction de tous nos partenaires.

3.5 Ethique and Protection

Samuel Hall s'engage à fournir ses services de recherche et d'analyse dans un cadre éthique complet, et nos valeurs reflètent cet engagement. Nous valorisons la liberté de repousser les frontières du savoir, dans un cadre éthique, pour le bien mondial de l'humanité. Le principe sous-jacent de tout examen éthique devrait être de s'assurer qu'en entreprenant un projet de recherche, Samuel Hall s'efforce de réaliser le bien collectif et respecte strictement le principe de l'innocuité (« Do No Harm ») de l'action humanitaire, ainsi que les dix principes clés de la recherche et de l'action éthiques énoncés ci-dessous. Tout le personnel de Samuel Hall est conscient des considérations éthiques et s'assure d'agir de manière éthique et de mener ses projets selon les normes éthiques les plus élevées, tant sur le terrain qu'en dehors.

L'éthique dans la recherche

- Intégrité : les études et recherches sont conçues, examinées et entreprises pour garantir l'intégrité, la qualité et la transparence.
- Processus de contrôle et d'examen de la qualité : tous les outils et méthodes, rapports et résultats sont soumis à un processus de contrôle et d'examen de la qualité à plusieurs niveaux.
- Validité scientifique : toutes les recherches sont fondées sur une validité scientifique solide.
- Disponibilité des connaissances : chaque fois que possible, la recherche sera diffusée à grande échelle sur diverses plateformes.
- Renforcement des capacités : au cours de chaque projet de recherche, les capacités des personnes impliquées seront renforcées afin de poursuivre l'excellence dans la recherche.

L'éthique dans l'action

- Indépendance : l'indépendance de la recherche est clairement précisée et tout conflit d'intérêts ou de partialité est rendu explicite.
- Politique d'innocuité (« Do no harm ») : les participants sont pleinement informés de la recherche ou de l'étude à laquelle ils sont invités à participer, et leur consentement à participer est fait volontairement, librement et sans aucune contrainte ou coercition.
- Sensibilité culturelle : les chercheurs seront sensibles aux normes culturelles sur le terrain et dans la zone d'opération, et adhéreront toujours aux normes locales de décence et de bon comportement.
- Profil bas : Nous maintiendrons un profil bas sur le terrain et nous dissocierons des groupes politisés, à moins que cela ne soit strictement requis pour la recherche.
- Approche AGDM : La composition des équipes est basée sur une approche AGDM (Intégration des critères d'âge, de genre et de diversité), notamment à travers notre recrutement.

Les mêmes normes éthiques rigoureuses s'appliquent dans tous les endroits où la recherche est entreprise. Samuel Hall respecte ces principes en communiquant ses normes et politiques au personnel à travers l'éducation et la formation, et par la publication de ces politiques et procédures.

Confidentialité et sécurité des données

Conformément à sa politique interne de collecte de données, les données fournies à Samuel Hall seront utilisées conformément à la législation sur la protection des données. Ce principe signifie que le personnel de Samuel Hall et les participants à la recherche sauront qui collecte les données de recherche, où elles seront conservées et ce qui en sera fait. Des avis de confidentialité seront inclus sur les formulaires de consentement ou les documents associés afin que toutes les parties sachent comment les données seront traitées. Les données seront traitées de manière à garantir une sécurité appropriée des données personnelles, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illégal et contre la perte, la destruction ou les dommages accidentels, en utilisant des mesures techniques ou organisationnelles appropriées (« intégrité et confidentialité »). Les données personnelles seront conservées en toute sécurité afin qu'aucun accès non autorisé ne puisse se

produire. Pour garantir la sécurité et la qualité de ses données, Samuel Hall utilise un système de gestion de données (DMS) dédié sur son propre cloud propriétaire, hébergé sur l'architecture cloud de Google. Tous les logiciels Samuel Hall et les données collectées résident à Francfort, en Allemagne, sous réserve des lois allemandes et européennes sur la confidentialité. Le DMS restera isolé par défaut de tous les autres systèmes Samuel Hall. Les protocoles de collecte de données comprennent :

- Protection par mot de passe des tablettes ou téléphones de collecte de données ;
- Suppression régulière des données d'enquête des téléphones pendant le travail sur le terrain (une fois téléchargées) ;
- Sauvegarde des données ;
- Stockage sécurisé (physique ou numérique) des données collectées, notamment, où des informations d'identification sont incluses.

3.6 Analyse des données et validation

Une fois la collecte de données terminée, l'équipe de Samuel Hall analysera et triangulera les données collectées à partir de tous les outils et méthodes, à la recherche d'informations spécifiques à des variables telles que le sexe, l'âge, ou les sous-géographies.

Il est prévu que le traitement et l'analyse des données se déroulent simultanément à la phase de collecte des données pendant toute la durée de la collecte de données, par le biais d'un processus cyclique en plusieurs étapes, dans lequel l'analyse accompagnera chaque étape successive de la génération de données, et les deux se construiront et s'affinent mutuellement. Les données seront analysées au regard d'indicateurs tels que ceux proposés dans la matrice OCDE-DAC.

Cette approche permet de s'assurer de la qualité des données en temps réel, de les valider et de les coder. En outre, elle accélère la progression du rapport, en particulier lors des étapes ultérieures, et maximisera le potentiel des conclusions émergentes pour informer de manière itérative et orienter le reste de la recherche de manière plus ciblée vers des résultats significatifs et pertinents. Le matériel sera traité à l'aide d'un logiciel de recherche approprié, les entretiens seront transcrits et codés de manière thématique, et des extraits pertinents seront sélectionnés pour aider à relayer des interprétations nuancées et riches de la situation en question du point de vue de tous les acteurs impliqués.

L'ensemble de l'équipe de recherche est appelé à collaborer intensément pendant cette période, à la fois entre eux, ainsi qu'avec les recenseurs locaux et les autres participants et facilitateurs de la recherche sur le terrain. Les contacts locaux et les experts internes doivent également jouer un rôle important au cours de cette phase en identifiant les documents pertinents, y compris la documentation dans les langues locales et les documents qui n'ont pas été inclus dans l'examen initial, ainsi qu'en identifiant les informateurs clés et en organisant des entretiens, en utilisant leurs réseaux locaux.

Pour cette partie cruciale de l'étude de recherche, l'équipe peut compter sur la vaste expérience de son personnel de projet ayant des références académiques. Les documents seront examinés et utilisés pour la comparaison croisée et la triangulation des données qualitatives tout au long de la collecte des données. En termes de codage qualitatif, l'équipe utilisera un processus collaboratif pour comparer les thèmes émergents, trianguler les données entre les sources, les lieux et les niveaux d'analyse, synthétiser les résultats de l'analyse des données et élaborer des projets de conclusions qui répondent aux objectifs de la recherche.

3.7 Atelier de validation

Un atelier de validation sera organisé après que l'analyse des données qualitatives et quantitatives aura été finalisée, et la version provisoire du rapport finale soumise à relecture. La discussion qui suivra la présentation alimentera le rapport final. L'atelier de validation sera planifié avec le personnel de la Croix-Rouge de Belgique et du comité d'évaluation, et impliquera différents acteurs ayant participé à l'évaluation, notamment les Croix Rouges Danoise et Luxembourgeoise, de façon à mettre en discussion l'analyse et des conclusions de l'équipe d'évaluation, ainsi que des recommandations stratégiques à mettre en avant dans le rapport final.

3.8 Rapport final

Les réflexions de l'atelier de validation ainsi que les commentaires des relecteurs de la version provisoire du rapport d'évaluation seront intégrées dans le rapport final. Il comprendra les éléments suivants :

- Une synthèse générale, intégrant une note générale sur le programme dans son entièreté se référant aux conclusions et recommandation des rapports pays ; une analyse des questions d'évaluation générales, intégrant des références aux rapports pays ; et les principales recommandations et améliorations proposées au niveau global.
- Cinq rapports par pays comprenant une synthèse, les analyses, facteurs, conclusions et enseignements spécifiques ; des recommandations structurées par destinataires ; les bonnes pratiques identifiées ; et les documents et outils utilisés en annexes.

4. PLAN DE TRAVAIL ET PERSONNEL

L'étude sera entreprise dans une période de 29 semaine consécutive. Au cours de la phase de démarrage, l'équipe finalisera la revue de la littérature, les plans de terrain et les outils de recherche en collaboration avec la Croix-Rouge belge. L'équipe de recherche sera constituée pour mener la collecte de données qualitatives, composée d'un chef d'équipe et de deux assistants de recherche parlant la langue locale. Après approbation de la première série d'outils préliminaires et de l'approche de recherche, les membres de l'équipe de Samuel Hall et les chefs d'équipe sur le terrain mèneront les activités suivantes :

Tableau 10 - Calendrier de rapportage

Calendrier de rapportage	
Journalier	Mise à jour du personnel et des chercheurs de SH dans les 5 pays cibles au personnel externe de SH, y compris les transcriptions et les observations du terrain. Le personnel de SH examinera quotidiennement les transcriptions de tous les chercheurs impliqués dans le travail de terrain.
Hebdomadaire	Mises à jour écrites par courrier électronique de l'équipe du projet à la Croix Rouge ; à compléter par des appels avec le Responsable de recherche selon les besoins.

4.1 Chronologie du projet

Les livrables écrits, y compris le rapport initial, les outils de recherche sur le terrain et le rapport final, seront soumis à la Croix-Rouge de Belgique pour commentaires sous forme de projet. Après une série de commentaires, Samuel Hall mettra à jour les livrables en fonction des commentaires de la Croix-Rouge de Belgique et soumettra une version finale du livrable. Toutes les mises à jour du calendrier du projet seront incluses dans les mises à jour hebdomadaires fournies à la Croix-Rouge de Belgique.

Les délais de ces examens seront communiqués à Croix-Rouge de Belgique lors de la soumission des livrables. Il convient de noter que des périodes d'examen plus longues ou un deuxième cycle d'examen entraîneront des retards. Samuel Hall exigera l'approbation écrite des livrables soumis à la fin de chaque phase de recherche afin de passer à la phase de recherche suivante.

4.2 Équipe

Pour les besoins de l'étude, nous avons constitué une équipe de recherche réunissant des experts thématiques et géographiques possédant une vaste expérience dans la collecte et l'analyse de données. Pour garantir la qualité et la cohérence de la recherche, nous avons collaboré avec un certain nombre de chercheurs reconnus au niveau national possédant une expérience avérée dans des missions similaires et des connaissances approfondies sur les questions liées au développement et à la migration dans un contexte des 5 pays cibles.

Tous les enquêteurs sélectionnés ont des langues locales comme langue maternelle, une très bonne maîtrise de l'anglais et une expérience en matière de collecte de données qualitatives. Ils seront responsables de la planification et de la formation du travail sur le terrain, de la gestion de la collecte des données, de la coordination logistique et du contrôle qualité, tandis qu'un assistant de recherche sera chargé du suivi de la qualité des données. Le personnel de Samuel Hall fournira un soutien opérationnel, supervisera l'ensemble du processus et s'assurera que toutes les données collectées répondent aux normes.

Les coordinateurs des travaux de terrain de Samuel Hall au Mali, Burkina Faso, Niger, Rwanda et Burundi coordonneront et superviseront la collecte de données dans chaque emplacement. Dans chaque pays, des enquêteurs seront recrutés pour collecter des données primaires et fournir des transcriptions précises et traduites aux chercheurs de Samuel Hall pour analyse.

Lors du recrutement des enquêteurs, une attention particulière sera accordée aux diverses exigences linguistiques, car les enquêteurs recrutés devront parler les langues locales de chacun des districts. L'équipe de terrain sera issue du groupe d'enquêteurs locaux expérimentés de Samuel Hall, qui ont déjà mené une collecte électronique de données quantitatives et qualitatives de haute qualité pour Samuel Hall. L'équipe comprendra des enquêteurs masculins et féminins.

Tableau 6 : Composition de l'équipe, rôles et responsabilités

Poste	Membre de l'équipe	Rôle
Expert technique	Hervé Nicolle	Contribution à l'approche de l'évaluation et à l'analyse
Responsable de la recherche	Marta Welander	Responsable pour tous les produits livrables
Cheffe de projet	Nina Firas	La cheffe de projet dirigera les communications, l'évaluation, la réalisation des produits, et l'analyse des données.
Assistante de recherche	Carolina Viana	Fournir un soutien technique pour la conception d'outils de recherche, l'analyse documentaire, l'analyse des données et la rédaction du rapport
Responsable des opérations	Jared Owuor	Responsable de la coordination de la collecte de données sur le terrain et des opérations, superviser le contrôle de la qualité des données, apporter un soutien pour les tâches administratives et logistiques pertinentes.

Chercheur national (Mali)	Ibrahim Tourre	Soutien à la gestion du travail sur le terrain et au suivi de la collecte de données, réalisation d'enquêtes KII de haut niveau, coordination avec les enquêteurs à Bamako, Mopti et Gao.
Chercheur national (Burkina Faso)	Bonayi Hubert Dabire	Soutien à la gestion du travail sur le terrain et au suivi de la collecte de données, réalisation d'enquêtes KII de haut niveau, coordination avec les enquêteurs à Ouagadougou, région du Sahel et région du Centre Nord ;
Chercheur national (Niger)	Abdoulkarim Maazou Djibo	Soutien à la gestion du travail sur le terrain et au suivi de la collecte de données, réalisation d'enquêtes KII de haut niveau, coordination avec les enquêteurs à Niamey, région de Tillabéry et région de Maradi.
Chercheur national (Rwanda)	Jean de Dieu Ndacyayisenga	Soutien à la gestion du travail sur le terrain et au suivi de la collecte de données, réalisation d'enquêtes KII de haut niveau, coordination avec les enquêteurs à Kigali, camp de Mahama et camp de Nyabiheke.
Chercheur national (Burundi)	Theodore Mbazumutima	Soutien à la gestion du travail sur le terrain et au suivi de la collecte de données, réalisation d'enquêtes KII de haut niveau, coordination avec les enquêteurs à Province de Muyinga et province de Cankuzo.

5. APERÇU PROPOSÉ DU RAPPORT FINAL

La synthèse générale, intégrera :

- Une note générale sur le programme dans son entièreté, en se référant aux conclusions et recommandation des rapports pays.
- Une analyse des questions d'évaluation générales, intégrant des références aux rapports pays.
- Les principales recommandations et améliorations proposées au niveau global.

Tous les rapports par pays devront se présenter comme suit :

1. Introduction.
2. Table des matières.
3. Synthèse.
4. Analyses et facteurs explicatifs, Conclusions et enseignements.
5. Recommandations, intégrant des références vers les conclusions, structurées en fonction de leurs destinataires.
6. Illustration des bonnes pratiques identifiées.
7. Les annexes (à attacher à la version finale du rapport) contiendront notamment.
 - a. La liste des documents consultés.
 - b. Les outils de collecte de données (qualitative et quantitative).

6. CONTRIBUTION ET SOUTIEN DEMANDÉS

- Documents additionnels (Mali & Burkina Faso) et des résultats des activités mises en œuvre dans les différentes localités des pays cibles.
- Commentaires sur le rapport de cadrage et approbation de la méthodologie de recherche d'ici le **3 Novembre**.
- Communication des contacts des personnes sélectionnées pour entretiens et autres activités de collecte de données d'ici le **3 Novembre**.
- Lettre d'autorisation de recherche pour chaque pays pour faciliter la collecte de données.

Veillez noter que les circonstances peuvent nécessiter un soutien supplémentaire, et Samuel Hall apprécie le soutien continu de la Croix-Rouge de Belgique à cet égard. Le soutien fourni par les homologues de la Croix Rouge de la Belgique sur certains des points ci-dessus à ce jour a été très utile

ANNEX 1. BIBLIOGRAPHIE

CICR, "Displacement in times of armed conflict: How international humanitarian law protects in war and why it matters", n.d., <https://www.icrc.org/en/document/ihl-displacement>

CICR, "La crise humanitaire au Sahel", n.d., <https://www.icrc.org/fr/la-crise-humanitaire-au-sahel>

CRB, "Protection des personnes les plus vulnérables affectées par les conflits à travers une assistance multisectorielle au Burkina Faso, Mali, Niger, Burundi et Rwanda - Rapport intermédiaire", 2021.

CRB, "Termes de Référence: Évaluation externe finale du programme AMoPAH", 2023.

ECHO, "Fiche info: Sahel", 2022, https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/sahel_fr

Nations Unies, "Le Conseil de sécurité débat de la crise que connaît le G5 Sahel et des moyens d'y remédier dans un environnement de sécurité difficile", 2022, <https://press.un.org/fr/2022/cs15108.doc.htm>

Plan International "Crise humanitaire au Sahel central", 2023,
file:///C:/Users/carol/Downloads/PLAN_factsheet%20juillet%202023_vweb_final.pdf

Shere, "Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response", 2018,
<https://handbook.spherestandards.org/en/sphere/#ch001>

UNDRR, "Vulnerability", n.d., <https://www.undrr.org/terminology/vulnerability>

ANNEX 2. MATRICE D'ÉVALUATION

Questions d'évaluations	Sous-questions	Indicateurs	Sources
Pertinence			
EQ1 Dans quelle mesure l'intervention répond-elle aux problèmes tout en prenant en compte le positionnement et les capacités des SNHs dans leurs contextes respectifs ?	La SNH avait-elle les capacités d'implanter les interventions dans leur pays respectifs ?	Evidence sur les capacités de la SNH sur l'implémentation des interventions dans leurs pays respectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 4 KII CICR - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires - Tool 7 Ateliers SNHs - Tool 8 Atelier volontaires
	Comment la CRB s'est-elle adaptée au contexte changeant (p. ex., situation sécuritaire, pandémie de COVID-19; climat) pour répondre aux besoins les plus pressants?	Evidence de stratégies d'adaptations des interventions suites au contexte changeant, pour répondre aux besoins les plus pressants	
	Comment la croix rouge Belge a supporté les SNHs dans leurs contextes respectifs ?	Evidence d'activités mis en place par la CRB pour supporter les SNHs	
EQ2 Quelle est la pertinence des interventions et correspondent-elles aux besoins des populations cibles et prioritaires des partenaires ?	Comment le mécanisme de Crisis Modifier a été perçu par les SNH ?	Perceptions du Crisis Modifier par les SNHs	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 4 KII CICR - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires - Tool 7 Ateliers SNHs - Tool 8 Atelier volontaires
	Quelle est la pertinence du Crisis Modifier ?	Pertinence du Crisis Modifier dans le contexte des pays respectifs	
	Comment les enjeux de cohésion sociale ont été abordés et intégrés dans les activités ?	Evidence d'intégrations d'enjeux de cohésion sociale dans les activités	
	Comment le projet a su s'intégrer dans le contexte des camps de réfugiés ?	Evidence d'interventions intégrées dans le contexte des camps de réfugiés	
	Quelle est la pertinence des transferts monétaires pour les bénéficiaires ?	Pertinence des transferts monétaires pour les bénéficiaires dans ce projet	
	Quelles stratégies ont été développées pour promouvoir la protection et éviter les risques de stigmatisation des bénéficiaires du projet ?	Evidence de stratégies pour promouvoir la protection et réduction des risques de stigmatisation des bénéficiaires du projet	
EQ3 Dans quelle mesure le projet est-il conforme aux principes humanitaires ?	Comment s'intègre le centre d'écoute de la CRB dans le paysage humanitaire et notamment en lien avec l'approche point de service humanitaire ?	Evidence sur l'intégration du centre d'écoute de la CRB dans le paysage humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 4 KII CICR - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires - Tool 7 Ateliers SNHs - Tool 8 Atelier volontaires
Efficacité			
EQ4. Les interventions ont-elles permis d'atteindre les résultats cibles (résultats et indicateurs), à travers les opérations, les partenariats, et les liens de cause à effet anticipés ?	Dans quelle mesure la mobilisation communautaire et en particulier celle des volontaires a contribué à promouvoir et offrir des solutions adaptées pour les populations cibles ?	Evidence de mesures de mobilisation communautaire pour promouvoir et offrir des solutions adaptées pour les populations cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires - Tool 7 Ateliers SNHs - Tool 8 Atelier volontaires
	Dans quelle mesure les transferts monétaires ont-ils été efficaces ?	Evidence d'efficacité des transferts monétaires	

	Dans quelle mesure les transferts monétaires aux personnes déplacées sont-ils efficaces ?	Evidence d'efficacité des transferts monétaires pour les personnes déplacées	
	Dans quelles mesures les opérations ont-elles répondu aux attentes de qualité, y compris du point de vue des bénéficiaires ?	Evidence de mesures opérationnelles pour répondre aux attentes des bénéficiaires	
	Comment le projet a intégré la dimension genre et inclusion ?	Evidence d'intégration du genre et inclusion dans le projet	
EQ5 Quels facteurs externes ont soutenu ou non la mise en œuvre des activités du projet ?	Dans quelle mesure les recommandations et leçons apprises antérieures ont-elles été prises en compte ?	Evidence de prise en compte des leçons apprises antérieures dans le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires - Tool 7 Ateliers SNHs - Tool 8 Atelier volontaires
Efficiency			
EQ6 Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale ?	Dans quelle mesure la CRB a-t-elle utilisé efficacement les ressources financières ? ressources humaines pendant la mise en œuvre des interventions ?	Evidence d'utilisation efficace des ressources financières et humaines dans la mise en œuvre des interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs
	Dans quelle mesure les modalités d'intervention sont-elles adaptées aux contextes changeants des pays au cours du projet et ont-elles utilisé les leçons apprises tirées de la mise en œuvre pour éclairer l'adaptation ?	Evidence d'adaptation des interventions aux contextes changeants et intégration des leçons apprises dans les pays au cours du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires - Tool 7 Ateliers SNHs - Tool 8 Atelier volontaires
Cohérence			
EQ7 Est-ce que les interventions sont cohérentes au regard des besoins et du cadre que s'est fixé la CRB ?	Les SNHs avaient-elles les capacités opérationnelles pour mener les interventions du projet AMoPAH ?	Evidences des capacités opérationnelles ou non des SNHs pour mener les interventions du projet AMoPAH	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 4 KII CICR - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires - Tool 7 Ateliers SNHs - Tool 8 Atelier volontaires
Impact			
EQ8 Quelle(s) différence(s) le projet fait-il, en particulier en ce qui concerne - le contexte humanitaire ? - les capacités des SNH ?	Quel est l'impact des transferts monétaires sur les bénéficiaires ?	Témoignage d'impact des transferts monétaires sur les bénéficiaires	
	De quelle façon le programme a-t-il pu impacter les enjeux de cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes (ciblage des bénéficiaires, etc.) ?	Evidence d'impact du projet sur les enjeux de cohésion sociale entre réfugiés et populations hôtes	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires
	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à améliorer les conditions de vie des ménages ?	Témoignage d'améliorations des conditions de vie des ménages grâce au projet	
Durabilité			

EQ9 Dans quelle mesure les interventions sont-elles durable ?	Dans quelle mesure les bénéficiaires du projet sont-ils susceptibles de perdurer sans un soutien continu de la Croix Rouge?	Mise en place de condition de pérennisation sans le soutien continu de la CR	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 4 KII CICR - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires
	Quels facteurs contribuent à la durabilité des résultats et bénéfiques?	Evidence de facteurs contribuant a la durabilités des résultats et bénéfices	
	De quelle façon les SNHs appréhendent leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics sur les enjeux de protection ?	Appréhension ou non des SNHs a prendre en charge le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publiques sur les enjeux de protection	
Thème transversale: Protection genre et inclusion			
EQ10 Dans quelle mesure les interventions abordent-elles la protection, le genre et l'inclusion ?	Dans quelle mesure le genre, la protection et l'inclusion ont ete pris en compte dans les interventions, la mise en œuvre, et la surveillance ?	Evidence de prises en comptes du genre, protection et inclusion dans les interventions, la mise en œuvre et surveillance du projet AMoPAH	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Tool 2 KII CRB - Tool 3 KII SNHs - Tool 5 FGD acteurs locaux - Tool 6 FGD bénéficiaires - Tool 7 Ateliers SNHs - STool 8 Atelier volontaires

ANNEX 3. OUTILS

KIIs (Entretiens avec des informateurs clés)

Évaluation externe final du programme AMOPAH

Guide d'entretien - entretiens avec les SNHs

INSTRUCTIONS

Bref historique

Samuel Hall a été mandaté par la Croix Rouge Belge pour évaluer les résultats du programme Alliance for the Movement of the Red Cross and Red Crescent for Protection and Humanitarian Action (AMOPAH) pour aider les communautés dans les situations les plus vulnérables. Ce programme est mis en œuvre par la Croix Rouge en collaboration avec des partenaires.

Instructions

Ce guide d'entretien structuré donne un aperçu de tous les sujets et des questions correspondantes, mais chaque entretien sera adapté pour se concentrer sur l'ensemble des questions qui sont le plus directement liées à l'expertise et à l'intérêt de la personne interrogée. Cet outil est conçu pour être utilisé avec différents types de parties prenantes qui ont une vue d'ensemble des interventions du niveau national, des représentants d'associations et d'ONG, des bailleurs de fonds et/ou les représentants du gouvernement.

Points généraux :

1. Préparez l'entretien. Vous devez connaître la réalité sur le terrain.
2. Évitez de poser trop de questions lorsque vous pouvez avoir des informations par le biais d'une étude documentaire ou lorsque vous disposez déjà de données.
3. Nous ne devons pas seulement examiner le "quoi", mais aussi le "pourquoi" et le "comment". Il ne s'agit pas seulement de faits mais aussi de perspectives et nous sommes intéressés par ce que les parties prenantes pensent et comment elles analysent les questions plus larges sur les obstacles et les opportunités de la programmation.
4. Nous devrions également nous tourner vers l'avenir, non seulement vers ce qui existe actuellement, mais aussi vers la direction prise par les parties prenantes : quelles sont les recommandations et meilleures pratiques pour améliorer et/ou renforcer le programme AMOPAH?
5. Évitez les questions de type oui/non et essayez de déclencher leur réflexion et leur analyse par des questions plus générales.

DATE [jj/mm/aa]	
HEURE DE DÉBUT	
HEURE DE FIN	
LIEU	
NOM DE L'INTERVIEWÉ	
GENRE (f/h/autre)	
ORGANISATION	
POSITION DE L'INTERVIEWÉ	
NOM DU CHERCHEUR	

GUIDE D'ENTRETIEN

Introduction : Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien. Les informations recueillies aujourd'hui seront utilisées uniquement dans le cadre de cette recherche. L'entretien se déroule dans le cadre de la phase préliminaire de l'évaluation, l'objectif est donc d'informer le cadrage de l'évaluation du AMOPAH.

Les données collectées seront anonymes et nous ne partagerons jamais les données personnelles que vous nous fournissez sans votre autorisation. Il se peut que nous utilisions certaines des informations que vous nous avez communiquées aujourd'hui dans le rapport d'évaluation final et que nous incluions des citations anonymes de votre entretien dans le rapport, mais nous veillerons à ce que ces informations ne permettent pas de remonter jusqu'à vous.

Votre participation est volontaire. La discussion devrait durer tout au plus une heure. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions que nous vous posons et vous êtes libre de décider si vous vous sentez ou non à l'aise pour nous parler. Vous pouvez mettre fin à cette conversation à tout moment. Si vous êtes d'accord, nous aimerions enregistrer cette conversation, afin d'améliorer la précision de la transcription. Ces enregistrements resteront strictement confidentiels et nous ne permettrons à personne d'autre que l'équipe de recherche d'écouter l'enregistrement. Avez-vous des questions à nous poser ?

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être interviewé : **Oui Non**

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être enregistré : **Oui Non**

RÔLE / CONTEXTE

1. Veuillez me décrire brièvement votre rôle et votre lien avec le programme AMOPAH.
2. De quelle façon avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre du programme AMOPAH?
3. Dans quels pays et zones avez-vous travaillé dans le cadre de ce programme ?
4. Quelles sont les principales activités auxquelles vous avez participé?

THÈME 1: PERTINENCE ET COHÉRENCE DU programme (20 minutes)

5. Selon vous, qu'est-ce qui dans ce programme est pertinent par rapport aux besoins des personnes et communautés visées ?

Sondez: pertinence des transferts monétaires; pertinence du programme pour les réfugiés, retournés, déplacés

6. Quelles stratégies ont été développées pour promouvoir la protection et éviter les risques de stigmatisation, exclusion et/ou discrimination des bénéficiaires du programme ?
7. Selon vous, est-ce que la Croix Rouge Belge vous a suffisamment soutenue dans le cadre de ce programme ? De quelle manière et dans quel domaine auriez-vous voulu être soutenu par la Croix Rouge de la Belgique ?
8. Comment était la collaboration avec la Croix Rouge Danoise et ou Luxembourgeoise ?
9. Selon vous, le programme était-il conforme aux principes humanitaires ?
 - a. Était-il pertinent dans ce contexte ?
 - b. Est-ce que son usage était cohérent au regard des besoins et du cadre que vous vous étiez fixé ?

THÈME 2: EFFICACITÉ ET EFFICIENCE (20 minutes)

10. Quel est votre opinion sur le mécanisme de Crisis Modifier (transfert monétaire) ?
11. Dans quelle mesure les interventions ont été efficaces et ont permis d'atteindre les résultats ciblés?

Sondez: transfert monétaire, crisis modifier (transferts monétaires), services psychosociaux etc.

12. Quels sont, au niveau du programme lui-même et du contexte, les facteurs facilitants et les barrières pour atteindre ces objectifs ?

Sondez: politiques; économiques; rapidité; quantité; qualité etc.

13. Quelles sont les bonnes pratiques, les leçons apprises au cours de ce programme, et les points d'amélioration pour avancer sur les trois thématiques de la protection, le genre, l'inclusion?
14. Considérez-vous que les ressources financières, humaines et matérielles mobilisées pour ce programme ont été rentables, suffisantes, adéquates, et ponctuelles et flexibles ?
15. Qu'est-ce qui a permis (ou non) une adaptabilité par rapport à l'évolution du contexte et des besoins pendant la durée du programme ?

Sondez: COVID-19; accessibilité; climat; changement politique et/ou sociaux

PAYS SPECIFIQUE

Burundi

16. Dans quelle mesure la mobilisation communautaire et en particulier celle des volontaires a contribué à promouvoir et offrir des solutions adaptées pour l'auto-construction des maisons ?

Pour les enquêteurs : Les volontaires de la Croix-Rouge sont des personnes qui donnent de leur temps pour aider les autres. Ils travaillent bénévolement pour soutenir les personnes dans le besoin lors d'urgences, de catastrophes ou dans des situations difficiles, en leur offrant de l'aide et du réconfort.

17. Dans quelle mesure l'approche *Ménage Modèle* promu par la Croix Rouge de la Belgique a-t-elle été intégrée dans le programme ?
 - a. Était-elle efficace?

THÈME 3: IMPACT (10 minutes)

18. De quelle façon le programme a pu impacter les enjeux de cohésion sociale entre populations déplacées et populations hôtes (ciblage des bénéficiaires, etc.) ?

THÈME 4: DURABILITÉ (10 minutes)

19. Selon vous, quels résultats (obtenus ou escomptés) pourraient durer au-delà du programme ?
20. Quels facteurs externes facilitent ou entravent la durabilité des résultats ou répliquions des interventions dans le contexte de chaque pays ?

Pour le Rwanda : enjeux de durabilité des actions d'insertion professionnelle des jeunes (formation professionnelle)

CLÔTURE

- Avez-vous d'autres choses à ajouter, que nous n'avons pas mentionnées ?
- Avez-vous des ressources / documents à partager qui seraient utiles pour notre étude, tels que des rapports d'évaluation... ?

KIIs (Entretiens avec des informateurs clés)

Évaluation externe final du projet AMOPAH

Guide d'entretien - entretiens avec les participants au projet

INSTRUCTIONS

Bref historique

Samuel Hall a été mandaté par la Croix Rouge Belge pour évaluer les résultats du projet Alliance for the Movement of the Red Cross and Red Crescent for Protection and Humanitarian Action (AMOPAH) pour aider les communautés dans les situations les plus vulnérables. Ce programme est mis en œuvre par la Croix Rouge en collaboration avec des partenaires.

Instructions

Ce guide d'entretien structuré donne un aperçu de tous les sujets et des questions correspondantes, mais chaque entretien sera adapté pour se concentrer sur l'ensemble des questions qui sont le plus directement liées à l'expertise et à l'intérêt de la personne interrogée. Cet outil est conçu pour être utilisé avec différents types de parties prenantes qui ont une vue d'ensemble des interventions du niveau national, des représentants d'associations et d'ONG, des bailleurs de fonds et/ou les représentants du gouvernement.

Points généraux :

1. Préparez l'entretien. Vous devez connaître la réalité sur le terrain.
2. Évitez de poser trop de questions lorsque vous pouvez avoir des informations par le biais d'une étude documentaire ou lorsque vous disposez déjà de données.
3. Nous ne devons pas seulement examiner le "quoi", mais aussi le "pourquoi" et le "comment". Il ne s'agit pas seulement de faits mais aussi de perspectives et nous sommes intéressés par ce que les parties prenantes pensent et comment elles analysent les questions plus larges sur les obstacles et les opportunités de la programmation.
4. Nous devrions également nous tourner vers l'avenir, non seulement vers ce qui existe actuellement, mais aussi vers la direction prise par les parties prenantes : quelles sont les recommandations et meilleures pratiques pour améliorer et/ou renforcer le projet AMOPAH?
5. Évitez les questions de type oui/non et essayez de déclencher leur réflexion et leur analyse par des questions plus générales.

DATE [jj/mm/aa]	
HEURE DE DÉBUT	
HEURE DE FIN	
LIEU	
NOM DE L'INTERVIEWÉ	
GENRE (f/h/autre)	
ORGANISATION	
POSITION DE L'INTERVIEWÉ	
NOM DU CHERCHEUR	

GUIDE D'ENTRETIEN

Introduction : Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien. Les informations recueillies aujourd'hui seront utilisées uniquement dans le cadre de cette recherche. L'entretien se déroule dans le cadre de la phase préliminaire de l'évaluation, l'objectif est donc d'informer le cadrage de l'évaluation du AMOPAH.

Les données collectées seront anonymes et nous ne partagerons jamais les données personnelles que vous nous fournissez sans votre autorisation. Il se peut que nous utilisions certaines des informations que vous nous avez communiquées aujourd'hui dans le rapport d'évaluation final et que nous incluons des citations anonymes de votre entretien dans le rapport, mais nous veillerons à ce que ces informations ne permettent pas de remonter jusqu'à vous.

Votre participation est volontaire. La discussion devrait durer tout au plus une heure. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions que nous vous posons et vous êtes libre de décider si vous vous sentez ou non à l'aise pour nous parler. Vous pouvez mettre fin à cette conversation à tout moment. Si vous êtes d'accord, nous aimerions enregistrer cette conversation, afin d'améliorer la précision de la transcription. Ces enregistrements resteront strictement confidentiels et nous ne permettrons à personne d'autre que l'équipe de recherche d'écouter l'enregistrement. Avez-vous des questions à nous poser ?

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être interviewé : **Oui Non**

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être enregistré : **Oui Non**

CONTEXTE / RÉFLEXION GÉNÉRALE - 5 MINUTES

1. Pouvez-vous vous présenter?
2. Parlez-nous un peu de votre vie et de votre rôle dans votre foyer?
 - a. Exercez vous un travail?

PERTINENCE ET COHÉRENCE DU PROGRAMME AMOPAH - 20-25 MINUTES

3. Quels étaient les besoins les plus urgents dans vos communautés au début du projet ? Est-ce que ces besoins ont changé depuis la mise en place du projet ?
4. Est-ce que vous avez déjà reçu une aide par rapport à ces besoins ?
 - a. Laquelle ou lesquelles? *Sondez : soutien psychosocial, transferts monétaires, soutiens relatifs au handicap, etc.*
 - b. Est-ce que vous savez qui vous a apporté cette aide ?
5. Selon vous, dans quelle mesure et comment est-ce que l'aide de la Croix Rouge a répondu à vos besoins ? Veuillez-élaborer.
6. *Seulement pour les populations déplacées et rapatriées :* Avez-vous personnellement ressenti de la discrimination et hostilité ? Si oui, donner des exemples
 - a. Est-ce que le programme de la Croix Rouge a contribué à réduire ces discrimination et hostilité ?
7. *Seulement pour les personnes vivant avec un handicap :* Avez-vous personnellement ressenti de la discrimination et hostilité ? Si oui, pouvez vous donner des exemples
 - a. Quelles mesures ont été prises dans le cadre du projet pour promouvoir l'inclusion des personnes vivant avec un handicap et éviter toute forme de discrimination ?

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DU PROGRAMME AMOPAH – 15 - 20 MINUTES

8. Pouvez-vous nous parler des principaux besoins ou dépenses que vous avez pu couvrir grâce aux transferts monétaires ?
 - a. Comment ont-ils affecté votre vie et votre bien-être ?
 - b. Comment pourraient-elles être mieux adaptées pour répondre à vos besoins spécifiques ?
9. Selon vous, est-ce que le soutien de la Croix Rouge était différent auprès des hommes et des femmes ?
10. Est-ce que les volontaires et la mobilisation communautaire ont contribué à améliorer votre vie ?
11. *Seulement pour les personnes vivant avec un handicap* : Avez-vous remarqué des adaptations ou des mesures spécifiques à votre handicap, visant à faciliter votre participation aux activités du projet ?

DURABILITÉ DU PROGRAMME AMOPAH - 10 MINUTES

12. Est-ce que le soutien de la Croix Rouge vous a permis d'améliorer votre vie ? Si oui, comment? Pensez-vous que cette amélioration va continuer sans la Croix Rouge ?
13. Avez-vous reçu un soutien psychosocial ? Si oui - Comment ce soutien a-t-il eu un impact sur votre capacité à faire face aux défis de votre vie ? *(Le soutien psychosocial consiste à aider une personne à se sentir mieux lorsqu'elle est triste ou stressée à cause de problèmes. Ce type de soutien est souvent offert aux personnes ayant vécu des expériences difficiles)*

Sondez: Activités psychosociales peuvent inclure: (1) Consultations individuelles avec un psychologue ou un conseiller social : Des rencontres personnelles avec des professionnels formés afin d'aider les personnes à mieux comprendre et gérer leurs émotions, leurs pensées et leurs réactions face aux situations difficiles qu'elles ont vécues. (2) Groupes de soutien : Des réunions où les personnes partageant des expériences similaires se rencontrent pour parler de leurs sentiments et se soutenir mutuellement. (3) Séances de relaxation : Des séances où des techniques de respiration ou de méditation aident à calmer l'esprit et le corps. (4) Formation sur la gestion du stress : Enseignement des méthodes pour faire face au stress et pour développer des stratégies pour mieux gérer les moments difficiles.

- a. Avez-vous ressenti des différences dans votre façon de vous sentir depuis que vous avez bénéficié de ce soutien ? Par exemple, avez-vous remarqué que vous aviez plus envie de vous lever le matin pour faire des activités durant la journée ou que vous appréciez davantage passer du temps avec les personnes que vous aimez ? Est-ce que ces changements ont influencé votre relation avec votre famille et les gens de votre communauté ?
- b. Avez-vous des suggestions pour améliorer les services psychosociaux décrits précédemment offerts aux bénéficiaires ? Non seulement pour vous-même mais aussi pour d'autres potentiels bénéficiaires que vous connaissez?

COHÉSION SOCIALE – 10 MINUTES

14. Selon vous, les relations entre les populations déplacées et communauté d'accueil sont-elles restées les mêmes, se sont-elles améliorées, ou détériorées suite au projet ?
15. *Seulement pour les populations vivant avec un handicap* : En tant que personne vivant avec un handicap, comment évaluez-vous l'impact du projet sur la cohésion sociale entre les personnes avec handicap et les autres membres de la communauté ?

CLÔTURE

- Avez-vous d'autres choses à ajouter, que nous n'avons pas mentionnées ?

KIIs (Entretiens avec des informateurs clés)

Évaluation externe final du programme AMOPAH

Guide d'entretien - Entretiens avec autorités et services techniques locaux

INSTRUCTIONS

Bref historique

Samuel Hall a été mandaté par la Croix Rouge Belge pour évaluer les résultats du programme Alliance for the Movement of the Red Cross and Red Crescent for Protection and Humanitarian Action (AMOPAH) pour aider les communautés dans les situations les plus vulnérables. Ce programme est mis en œuvre par la Croix Rouge en collaboration avec des partenaires.

Instructions

Ce guide d'entretien structuré donne un aperçu de tous les sujets et des questions correspondantes, mais chaque entretien sera adapté pour se concentrer sur l'ensemble des questions qui sont le plus directement liées à l'expertise et à l'intérêt de la personne interrogée. Cet outil est conçu pour être utilisé avec différents types de parties prenantes qui ont une vue d'ensemble des interventions du niveau national, des représentants d'associations et d'ONG, des bailleurs de fonds et/ou les représentants du gouvernement.

Points généraux :

1. Préparez l'entretien. Vous devez connaître la réalité sur le terrain.
2. Évitez de poser trop de questions lorsque vous pouvez avoir des informations par le biais d'une étude documentaire ou lorsque vous disposez déjà de données.
3. Nous ne devons pas seulement examiner le "quoi", mais aussi le "pourquoi" et le "comment". Il ne s'agit pas seulement de faits mais aussi de perspectives et nous sommes intéressés par ce que les parties prenantes pensent et comment elles analysent les questions plus larges sur les obstacles et les opportunités de la programmation.
4. Nous devrions également nous tourner vers l'avenir, non seulement vers ce qui existe actuellement, mais aussi vers la direction prise par les parties prenantes : quelles sont les recommandations et meilleures pratiques pour améliorer et/ou renforcer le programme AMOPAH?
5. Évitez les questions de type oui/non et essayez de déclencher leur réflexion et leur analyse par des questions plus générales.

DATE [jj/mm/aa]	
HEURE DE DÉBUT	
HEURE DE FIN	
LIEU	
NOM DE L'INTERVIEWÉ	
GENRE (f/h/autre)	
ORGANISATION	
POSITION DE L'INTERVIEWÉ	
NOM DU CHERCHEUR	

GUIDE D'ENTRETIEN

Introduction : Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien. Les informations recueillies aujourd'hui seront utilisées uniquement dans le cadre de cette recherche. L'entretien se déroule dans le cadre de la phase préliminaire de l'évaluation, l'objectif est donc d'informer le cadrage de l'évaluation du AMOPAH.

Les données collectées seront anonymes et nous ne partagerons jamais les données personnelles que vous nous fournissez sans votre autorisation. Il se peut que nous utilisions certaines des informations que vous nous avez communiquées aujourd'hui dans le rapport d'évaluation final et que nous incluions des citations anonymes de votre entretien dans le rapport, mais nous veillerons à ce que ces informations ne permettent pas de remonter jusqu'à vous.

Votre participation est volontaire. La discussion devrait durer tout au plus une heure. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions que nous vous posons et vous êtes libre de décider si vous vous sentez ou non à l'aise pour nous parler. Vous pouvez mettre fin à cette conversation à tout moment. Si vous êtes d'accord, nous aimerions enregistrer cette conversation, afin d'améliorer la précision de la transcription. Ces enregistrements resteront strictement confidentiels et nous ne permettrons à personne d'autre que l'équipe de recherche d'écouter l'enregistrement. Avez-vous des questions à nous poser ?

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être interviewé : **Oui** **Non**

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être enregistré : **Oui** **Non**

RÔLE / CONTEXTE

1. Veuillez me décrire brièvement votre rôle et votre lien avec le programme AMOPAH.
2. De quelle façon avez-vous été impliqué dans le programme AMOPAH?
3. Dans quels pays et zones avez-vous travaillé dans le cadre de ce programme ?

PERTINENCE ET COHÉRENCE DU PROGRAMME AMOPAH - 10 MINUTES

1. Comment a été la collaboration entre vous et la Croix Rouge Belge dans le cadre du programme AMOPAH ? Qu'est ce qui aurait pu être amélioré ?
2. Quel est votre opinion sur les interventions de la Croix Rouge Belge dans le cadre du programme AMOPAH ? Ont-elles répondu aux besoins humanitaires des personnes ? Veuillez donner des exemples

Sondez: transferts monétaire, soutien psychosocial, etc.

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DU PROGRAMME AMOPAH - 10 MINUTES

3. Selon vous, qu'est-ce qui a bien ou moins bien fonctionné dans la mise en place du programme AMOPAH ?
4. Quel est votre opinion sur l'adaptation des interventions du programme AMOPAH face au contexte changeants ? Étaient-elles efficaces malgré le contexte changeant ?

Sondez : situation sécuritaire ; climat ; covid-19 ; déplacements

DURABILITÉ DU PROGRAMME AMOPAH - 10 MINUTES

5. Quel est votre opinion sur la durabilité du programme AMOPAH ? Veuillez donner des exemples
6. Avez-vous des suggestions pour assurer la durabilité de ce programme ?

COHESION SOCIALE - 10 MINUTES

7. Est-ce que les relations entre les populations déplacées et les communautés d'accueil se sont améliorées ou détériorées ?
8. D'après vous, est-ce que les populations déplacées et les hôtes de cette communauté dépendent les uns des autres sur le plan économique ?

Sondez: Pour l'enquêteur: Posez des questions sur les boutiques, les métiers, les produits de base, les formations pour les jeunes, les possibilités d'emploi pour les jeunes, les femmes et les hommes des deux groupes, les échanges avec la communauté d'accueil la plus proche.

QUESTIONS FINALES - 5 MINUTES

9. Quelles sont vos recommandations pour les futurs programmes d'inclusion liés à l'éducation, à la santé et/ou aux moyens de subsistance dans cette communauté ?

RÉFLEXIONS DE L'ENQUÊTEUR

1. Quelles ont été les déclarations les plus importantes ou les plus mémorables faites par les personnes interrogées au cours de la discussion ? OU Quels sont les points les plus saillants qui sont ressortis de cette discussion ?
2. Quelle est l'histoire la plus convaincante que les personnes interrogées ont racontée ?
3. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui vous semble le plus important pour les personnes interrogées ?
4. Qu'avez-vous appris qui mériterait d'être approfondi ?
5. Qu'est-ce que vous saviez déjà et que cette interview a confirmé ?

Inclure tout autre commentaire, impression ou information particulière concernant la discussion ou le processus du groupe de discussion.

Évaluation externe final du projet AMOPAH

Guide d'entretien - entretiens avec la CR Belge, CR Danoise, CR Luxembourgeoise

INSTRUCTIONS

Bref historique

Samuel Hall a été mandaté par la Croix Rouge Belge pour évaluer les résultats du projet Alliance for the Movement of the Red Cross and Red Crescent for Protection and Humanitarian Action (AMOPAH) pour aider les communautés dans les situations les plus vulnérables. Ce programme est mis en œuvre par la Croix Rouge en collaboration avec des partenaires.

Instructions

Ce guide d'entretien structuré donne un aperçu de tous les sujets et des questions correspondantes, mais chaque entretien sera adapté pour se concentrer sur l'ensemble des questions qui sont le plus directement liées à l'expertise et à l'intérêt de la personne interrogée. Cet outil est conçu pour être utilisé avec différents types de parties prenantes qui ont une vue d'ensemble des interventions du niveau national, des représentants d'associations et d'ONG, des bailleurs de fonds et/ou les représentants du gouvernement.

Points généraux :

1. Préparez l'entretien. Vous devez connaître la réalité sur le terrain.
2. Évitez de poser trop de questions lorsque vous pouvez avoir des informations par le biais d'une étude documentaire ou lorsque vous disposez déjà de données.
3. Nous ne devons pas seulement examiner le "quoi", mais aussi le "pourquoi" et le "comment". Il ne s'agit pas seulement de faits mais aussi de perspectives et nous sommes intéressés par ce que les parties prenantes pensent et comment elles analysent les questions plus larges sur les obstacles et les opportunités de la programmation.
4. Nous devrions également nous tourner vers l'avenir, non seulement vers ce qui existe actuellement, mais aussi vers la direction prise par les parties prenantes : quelles sont les recommandations et meilleures pratiques pour améliorer et/ou renforcer le projet AMOPAH?
5. Évitez les questions de type oui/non et essayez de déclencher leur réflexion et leur analyse par des questions plus générales.

DATE [jj/mm/aa]	
HEURE DE DÉBUT	
HEURE DE FIN	
LIEU	
NOM DE L'INTERVIEWÉ	
GENRE (f/h/autre)	
ORGANISATION	
POSITION DE L'INTERVIEWÉ	
NOM DU CHERCHEUR	

GUIDE D'ENTRETIEN

Introduction : Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien. Les informations recueillies aujourd'hui seront utilisées uniquement dans le cadre de cette recherche. L'entretien se déroule dans le cadre de la phase préliminaire de l'évaluation, l'objectif est donc d'informer le cadrage de l'évaluation du AMOPAH.

Les données collectées seront anonymes et nous ne partagerons jamais les données personnelles que vous nous fournissez sans votre autorisation. Il se peut que nous utilisions certaines des informations que vous nous avez communiquées aujourd'hui dans le rapport d'évaluation final et que nous incluons des citations anonymes de votre entretien dans le rapport, mais nous veillerons à ce que ces informations ne permettent pas de remonter jusqu'à vous.

Votre participation est volontaire. La discussion devrait durer tout au plus une heure. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions que nous vous posons et vous êtes libre de décider si vous vous sentez ou non à l'aise pour nous parler. Vous pouvez mettre fin à cette conversation à tout moment. Si vous êtes d'accord, nous aimerions enregistrer cette conversation, afin d'améliorer la précision de la transcription. Ces enregistrements resteront strictement confidentiels et nous ne permettrons à personne d'autre que l'équipe de recherche d'écouter l'enregistrement. Avez-vous des questions à nous poser ?

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être interviewé : **Oui** **Non**

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être enregistré : **Oui** **Non**

RÔLE / CONTEXTE

1. Veuillez me décrire brièvement votre rôle et votre lien avec le projet AMOPAH.
2. De quelle façon avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre du projet AMOPAH?
3. Dans quels pays et zones avez-vous travaillé dans le cadre de ce projet ?
4. Quelles sont les principales activités auxquelles vous avez participé?

THÈME 1: PERTINENCE ET COHÉRENCE DU PROJET (20 minutes)

5. Selon vous, qu'est-ce qui, dans ce projet, est pertinent par rapport aux besoins des personnes et communautés visées ?

Sondez : pertinence des transferts monétaires; soutien psychosocial; pertinence du projet pour les réfugiés, retournés, déplace

6. Dans quelle mesure les interventions répondent-elles au(x) problème(s) tout en prenant en compte le positionnement et les capacités des SNH dans leurs contextes respectifs ?
7. Selon votre expérience, comment le mécanisme de Crisis Modifier semble-t-il avoir été perçu par les SNH ?
 - a. Est-ce que son usage est cohérent au regard des besoins et du cadre que s'est fixé la Croix Rouge de la Belgique ?
8. Qu'est-ce qui a permis (ou non) une adaptabilité par rapport à l'évolution du contexte et des besoins pendant la durée du programme ?

Sondez : COVID-19; accessibilité; climat; changement politique et/ou sociaux

9. Selon vous, comment était la collaboration entre la CR Belge, Danoise & Luxembourgeoise ?
10. Selon vous, est-ce que la Comité international de la Croix-Rouge vous a suffisamment soutenue dans le cadre de ce projet ? De quel manière et dans quel domaine auriez -vous voulu être soutenu par la Comité international de la Croix-Rouge ?

THÈME 2: EFFICACITÉ ET EFFICIENCE (20 minutes)

11. Quels sont, au niveau du projet lui-même et du contexte, les facteurs facilitants et les barrières pour atteindre ces objectifs ?

Probes: politiques; économiques; rapidité; quantité; qualité etc.

12. Pensez-vous, que les SNHs sont capables de supporter les enjeux de la protection sans le support de la Croix Rouge de la Belgique ?
13. Quelles sont les bonnes pratiques, les leçons apprises au cours de ce projet et les points d'amélioration pour avancer sur les trois thématiques de la protection, le genre, l'inclusion ?
14. Considérez-vous que les ressources logistiques, financières, humaines et matérielles mobilisées pour ce projet ont été rentables, suffisantes, adéquates, et ponctuelles et flexibles ?

THÈME 3: IMPACT (10 minutes)

15. De quelle façon le projet a pu impacter les enjeux de cohésion sociale entre populations déplacées et populations hôtes (ciblage des bénéficiaires, etc.)?

THÈME 4: DURABILITÉ (10 minutes)

16. Selon vous, quels résultats (obtenus ou escomptés) pourraient durer au-delà du projet ?
17. Quelles mesures stratégiques de pérennisation des résultats sont mises en place par la Croix Rouge Belge pour assurer la durabilité des résultats après la fin des interventions ?
18. Quels facteurs externes facilitent ou entravent la durabilité des résultats dans le contexte de chaque pays?

CLÔTURE

- Avez-vous d'autres choses à ajouter, que nous n'avons pas mentionnées ?
- Avez-vous des ressources / documents à partager qui seraient utiles pour notre étude, tels que des rapports d'évaluation... ?

Évaluation externe final du projet AMOPAH

Guide d'entretien - entretiens avec les participants au projet

INSTRUCTIONS

Bref historique

Samuel Hall a été mandaté par la Croix Rouge Belge pour évaluer les résultats du projet Alliance for the Movement of the Red Cross and Red Crescent for Protection and Humanitarian Action (AMOPAH) pour aider les communautés dans les situations les plus vulnérables. Ce programme est mis en œuvre par la Croix Rouge en collaboration avec des partenaires.

Instructions

Ce guide d'entretien structuré donne un aperçu de tous les sujets et des questions correspondantes, mais chaque entretien sera adapté pour se concentrer sur l'ensemble des questions qui sont le plus directement liées à l'expertise et à l'intérêt de la personne interrogée. Cet outil est conçu pour être utilisé avec différents types de parties prenantes qui ont une vue d'ensemble des interventions du niveau national, des représentants d'associations et d'ONG, des bailleurs de fonds et/ou les représentants du gouvernement.

Points généraux :

1. Préparez l'entretien. Vous devez connaître la réalité sur le terrain.
2. Évitez de poser trop de questions lorsque vous pouvez avoir des informations par le biais d'une étude documentaire ou lorsque vous disposez déjà de données.
3. Nous ne devons pas seulement examiner le "quoi", mais aussi le "pourquoi" et le "comment". Il ne s'agit pas seulement de faits mais aussi de perspectives et nous sommes intéressés par ce que les parties prenantes pensent et comment elles analysent les questions plus larges sur les obstacles et les opportunités de la programmation.
4. Nous devrions également nous tourner vers l'avenir, non seulement vers ce qui existe actuellement, mais aussi vers la direction prise par les parties prenantes : quelles sont les recommandations et meilleures pratiques pour améliorer et/ou renforcer le projet AMOPAH?
5. Évitez les questions de type oui/non et essayez de déclencher leur réflexion et leur analyse par des questions plus générales.

DATE [jj/mm/aa]	
HEURE DE DÉBUT	
HEURE DE FIN	
LIEU	
NOM DE L'INTERVIEWÉ	
GENRE (f/h/autre)	
ORGANISATION	
POSITION DE L'INTERVIEWÉ	
NOM DU CHERCHEUR	

GUIDE D'ENTRETIEN

Introduction : Je vous remercie d'avoir accepté de participer à cet entretien. Les informations recueillies aujourd'hui seront utilisées uniquement dans le cadre de cette recherche. L'entretien se déroule dans le cadre de la phase préliminaire de l'évaluation, l'objectif est donc d'informer le cadrage de l'évaluation du AMOPAH.

Les données collectées seront anonymes et nous ne partagerons jamais les données personnelles que vous nous fournissez sans votre autorisation. Il se peut que nous utilisions certaines des informations que vous nous avez communiquées aujourd'hui dans le rapport d'évaluation final et que nous incluions des citations anonymes de votre entretien dans le rapport, mais nous veillerons à ce que ces informations ne permettent pas de remonter jusqu'à vous.

Votre participation est volontaire. La discussion devrait durer tout au plus une heure. Vous n'êtes pas obligé de répondre à toutes les questions que nous vous posons et vous êtes libre de décider si vous vous sentez ou non à l'aise pour nous parler. Vous pouvez mettre fin à cette conversation à tout moment. Si vous êtes d'accord, nous aimerions enregistrer cette conversation, afin d'améliorer la précision de la transcription. Ces enregistrements resteront strictement confidentiels et nous ne permettrons à personne d'autre que l'équipe de recherche d'écouter l'enregistrement. Avez-vous des questions à nous poser ?

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être interviewé : **Oui** **Non**

Confirmez : Le participant a donné son accord pour être enregistré : **Oui** **Non**

CONTEXTE / RÉFLEXION GÉNÉRALE - 5 MINUTES

1. Pouvez-vous vous présenter?
2. Parlez-nous un peu de votre vie et de votre rôle dans votre foyer?
 - a. Exercez vous un travail?

PERTINENCE ET COHÉRENCE DU PROGRAMME AMOPAH - 20-25 MINUTES

3. Quels étaient les besoins les plus urgents dans vos communautés au début du projet ? Est-ce que ces besoins ont changé depuis la mise en place du projet ?
4. Est-ce que vous avez déjà reçu une aide par rapport à ces besoins ?
 - a. Laquelle ou lesquelles? *Sondez : soutien psychosocial, transferts monétaires, soutiens relatifs au handicap, etc.*
 - b. Est-ce que vous savez qui vous a apporté cette aide ?
5. Selon vous, dans quelle mesure et comment est-ce que l'aide de la Croix Rouge a répondu à vos besoins ? Veuillez-élaborer.
6. *Seulement pour les populations déplacées et rapatriées :* Avez-vous personnellement ressenti de la discrimination et hostilité ? Si oui, donner des exemples
 - a. Est-ce que le programme de la Croix Rouge a contribué à réduire ces discrimination et hostilité ?
7. *Seulement pour les personnes vivant avec un handicap :* Avez-vous personnellement ressenti de la discrimination et hostilité ? Si oui, pouvez vous donner des exemples
 - a. Quelles mesures ont été prises dans le cadre du projet pour promouvoir l'inclusion des personnes vivant avec un handicap et éviter toute forme de discrimination ?

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DU PROGRAMME AMOPAH – 15 - 20 MINUTES

8. Pouvez-vous nous parler des principaux besoins ou dépenses que vous avez pu couvrir grâce aux transferts monétaires ?
 - a. Comment ont-ils affecté votre vie et votre bien-être ?
 - b. Comment pourraient-elles être mieux adaptées pour répondre à vos besoins spécifiques ?
9. Selon vous, est ce que le soutien de la Croix Rouge était différent auprès des hommes et les femmes ?
10. Est-ce que les volontaires et la mobilisation communautaire ont contribué à améliorer votre vie ?
11. *Seulement pour les personnes vivant avec un handicap* : Avez-vous remarqué des adaptations ou des mesures spécifiques à votre handicap, visant à faciliter votre participation aux activités du projet ?

DURABILITÉ DU PROGRAMME AMOPAH - 10 MINUTES

12. Est-ce que le soutien de la Croix Rouge vous a permis d'améliorer votre vie ? Si oui, comment? Pensez vous que cette amélioration va continuer sans la Croix Rouge ?
13. Avez-vous reçu un soutien psychosocial ? Si oui - Comment ce soutien a-t-il eu un impact sur votre capacité à faire face aux défis de votre vie ? *(Le soutien psychosocial consiste à aider une personne à se sentir mieux lorsqu'elle est triste ou stressée à cause de problèmes. Ce type de soutien est souvent offert aux personnes ayant vécu des expériences difficiles)*

Sondez: Activités psychosociales peuvent inclure: (1) Consultations individuelles avec un psychologue ou un conseiller social : Des rencontres personnelles avec des professionnels formés afin d'aider les personnes à mieux comprendre et gérer leurs émotions, leurs pensées et leurs réactions face aux situations difficiles qu'elles ont vécues. (2) Groupes de soutien : Des réunions où les personnes partageant des expériences similaires se rencontrent pour parler de leurs sentiments et se soutenir mutuellement. (3) Séances de relaxation : Des séances où des techniques de respiration ou de méditation aident à calmer l'esprit et le corps. (4) Formation sur la gestion du stress : Enseignement des méthodes pour faire face au stress et pour développer des stratégies pour mieux gérer les moments difficiles.

- a. Avez-vous ressenti des différences dans votre façon de vous sentir depuis que vous avez bénéficié de ce soutien ? Par exemple, avez-vous remarqué que vous aviez plus envie de vous lever le matin pour faire des activités durant la journée ou que vous appréciez davantage passer du temps avec les personnes que vous aimez ? Est-ce que ces changements ont influencé votre relation avec votre famille et les gens de votre communauté ?
- b. Avez-vous des suggestions pour améliorer les services psychosociaux décrits précédemment offerts aux bénéficiaires ? Non seulement pour vous-même mais aussi pour d'autres potentiels bénéficiaires que vous connaissez?

COHÉSION SOCIALE – 10 MINUTES

14. Selon vous, les relations entre les populations déplacées et communauté d'accueil sont-elles restées les mêmes, se sont-elles améliorées, ou détériorées suite au projet ?
15. *Seulement pour les populations vivant avec un handicap* : En tant que personne vivant avec un handicap, comment évaluez-vous l'impact du projet sur la cohésion sociale entre les personnes avec handicap et les autres membres de la communauté ?

CLÔTURE

Avez-vous d'autres choses à ajouter, que nous n'avons pas mentionnées ?

FGDs (Groupes de Discussions)

ÉVALUATION EXTERNE FINAL DU PROGRAMME AMOPAH GUIDE FGD - POPULATION DÉPLACÉS/HÔTES

Date	
Responsable du groupe de discussion	
Province	
Type de lieu	
Nom du lieu	

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS

	Nom	L'âge	Genre	Nationalité	Profession / Institution	Taille du ménage	Années de travail dans ce lieu	Téléphone
R1								
R2								
R3								
R4								
R5								
R6								

INTRODUCTIONS

Merci beaucoup de nous consacrer du temps aujourd'hui. Je m'appelle _____ et voici _____. Nous faisons partie d'une équipe de recherche dirigée par Samuel Hall pour évaluer les résultats Alliance for the Movement of the Red Cross and Red Crescent for Protection and Humanitarian Action" (AMOPAH) pour aider les communautés dans les situations les plus vulnérables. Ce programme est mis en œuvre par la Croix Rouge en collaboration avec des partenaires - vous en avez peut-être entendu parler ou vous avez peut-être rencontré certaines de leurs activités dans les domaines des **besoins humanitaires notamment à travers les transferts monétaires, accès aux services de base, assurer la sécurité et renforcer la cohésion sociale.**

Nous voulons évaluer les résultats de ce programme et ce qui pourrait être changé pour améliorer la programmation de la Croix Rouge de la Belgique à l'avenir. Vos réflexions et vos expériences sont précieuses pour nous aider à comprendre l'impact que ce programme a eu sur vous.

CONFIRMER LA DURÉE DE L'ENTRETIEN : L'entretien durera environ une heure et demie et vous pourrez l'interrompre à tout moment.

SOULIGNER LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE L'ENTRETIEN : Tout ce qui a été dit restera confidentiel et ne sera utilisé que dans le contexte de l'évaluation/des objectifs académiques. Nous prendrons des notes, mais nous veillerons à ce que les contributions restent anonymes et ne soient pas attribuées à des personnes. Cela signifie que les participants ne doivent pas non plus partager à l'extérieur les informations discutées ici : Toutes les informations échangées au cours du groupe de discussion doivent rester confidentielles. En participant, vous acceptez ce principe.

PERMISSION : Acceptez-vous de participer à ce groupe de discussion/entretien ? OUI consentement éclairé fourni (si non fourni, interrompre)

DEMANDER L'AUTORISATION D'ENREGISTRER : Si cela ne vous dérange pas, j'aimerais enregistrer cette conversation, uniquement pour avoir une copie de ce que vous dites au cas où je ne serais pas en mesure de tout écrire. Cela vous convient-il ? Si vous n'êtes pas d'accord, nous prendrons des notes pendant la conversation uniquement (si vous n'êtes pas d'accord, prenez des notes écrites uniquement, si vous êtes d'accord, passez à l'enregistrement).

DES QUESTIONS ? Avant de commencer, quelles sont les questions que vous vous posez à propos de cette discussion ?

CONTEXTE / RÉFLEXION GÉNÉRALE - 5 MINUTES

1. Parlez-nous un peu de votre vie et de votre rôle dans votre foyer

PERTINENCE ET COHÉRENCE DU PROGRAMME AMOPAH - 20 -25 MINUTES

2. Quels étaient les besoins les plus urgents dans vos communautés au début, quand vous avez reçu de l'aide à travers le programme AMOPAH ? Est-ce que ces besoins ont changé depuis la mise en place du programme ?
3. Est-ce que vous avez effectivement reçu une aide par rapport à ces besoins ?
 - a. Laquelle ou lesquelles? *Sondez : soutien psychosocial, transferts monétaires etc.*
 - b. Est-ce que vous savez qui vous a apporté cette aide ?
4. Selon vous, est ce que l'aide de la Croix Rouge était suffisante ? *sondez : en termes de quantités et/ou de qualité*
5. *Seulement pour les populations déplacées et rapatriées : Avez-vous personnellement ressenti de la discrimination et hostilité ? Si oui, donner des exemples*
 - a. *Est-ce que le programme de la Croix Rouge a contribué à réduire ces discrimination et hostilité ?*

EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DU PROGRAMME AMOPAH – 20-25 MINUTES

6. Pouvez-vous nous parler des principaux besoins ou dépenses que vous avez pu couvrir grâce aux transferts monétaires dans le cadre du programme AMOPAH ?
 - a. Comment ont-ils affecté votre vie et votre bien-être ?
 - b. Comment pourraient-elles être mieux adaptées pour répondre à vos besoins spécifiques ?
7. Selon vous, est ce que le soutien de la Croix Rouge était différent auprès des hommes et les femmes ?
8. Est-ce que les volontaires et la mobilisation communautaire de la Croix Rouge ont contribué à améliorer votre vie ?

DURABILITÉ DU PROGRAMME AMOPAH - 15 MINUTES

9. Est-ce que le soutien de la Croix Rouge vous a permis d'améliorer votre vie ? Pensez vous que cette amélioration va persister sans la Croix Rouge ?
Pour les enquêteurs : Les volontaires de la Croix-Rouge sont des personnes qui donnent de leur temps pour aider les autres. Ils travaillent bénévolement pour soutenir les personnes dans le besoin lors d'urgences, de catastrophes ou dans des situations difficiles, en leur offrant de l'aide et du réconfort.
10. Avez-vous reçu un soutien psychosocial ? Si oui - Comment ce soutien a-t-il eu un impact sur votre capacité à faire face aux défis de votre vie ? *(Le soutien psychosocial consiste à aider une personne à se sentir mieux lorsqu'elle est triste ou stressée à cause de problèmes. Ce type de soutien est souvent offert aux personnes ayant vécu des expériences difficiles)*

Sondez: Activités psychosociales peuvent inclure: (1) Consultations individuelles avec un psychologue ou un conseiller social : Des rencontres personnelles avec des professionnels formés afin d'aider les personnes à mieux comprendre et gérer leurs émotions, leurs pensées et leurs réactions face aux situations difficiles qu'elles ont vécues. (2) Groupes de soutien : Des réunions où les personnes partageant des expériences similaires se rencontrent pour parler de leurs sentiments et se soutenir mutuellement. (3) Séances de relaxation : Des séances où des techniques de respiration ou de méditation aident à calmer l'esprit et le corps. (4) Formation sur la gestion du stress : Enseignement des méthodes pour faire face au stress et pour développer des stratégies pour mieux gérer les moments difficiles.

- a. Avez-vous ressenti des différences dans votre façon de vous sentir depuis que vous avez bénéficié de ce soutien ? Par exemple, avez-vous remarqué que vous aviez plus envie de vous lever le matin pour faire des activités durant la journée ou que vous appréciez davantage passer du temps avec les personnes que vous aimez ? Est-ce que ces changements ont influencé votre relation avec votre famille et les gens de votre communauté ?
- b. Avez-vous des suggestions pour améliorer les services psychosociaux décrits précédemment offerts aux bénéficiaires ? Non seulement pour vous-même mais aussi pour d'autres potentiels bénéficiaires que vous connaissez ?

COHÉSION SOCIALE – 15 MINUTES

11. Selon vous, les relations entre populations déplacées et communauté d'accueil sont-elles restées les mêmes, se sont-elles améliorées, se sont-elles détériorées ? Racontez-nous une histoire qui, selon vous, illustre le mieux les relations entre les deux groupes.
12. Pouvez-vous nous parler des activités de cohésion sociale auxquelles vous avez participé dans le cadre du programme humanitaire ?
 - a. Comment ces activités ont-elles influencé les relations ? Avez-vous remarqué des changements ?

RÉFLEXIONS DE L'ENQUÊTEUR

1. *Quelles ont été les déclarations les plus importantes ou les plus mémorables faites par les personnes interrogées au cours de la discussion ? OU Quels sont les points les plus saillants qui sont ressortis de cette discussion ?*
2. *Quelle est l'histoire la plus convaincante que les personnes interrogées ont racontée ?*
3. *Dans l'ensemble, qu'est-ce qui vous semble le plus important pour les personnes interrogées ?*
4. *Qu'avez-vous appris qui mériterait d'être approfondi ?*
5. *Qu'est-ce que vous saviez déjà et que cette interview a confirmé ?*

Inclure tout autre commentaire, impression ou information particulière concernant la discussion ou le processus du groupe de discussion.

FGDs (Groupes de Discussions)

ÉVALUATION EXTERNE FINAL DU PROGRAMME AMOPAH GUIDE FGD - VOLONTAIRES

Date	
Responsable du groupe de discussion	
Province	
Type de lieu	
Nom du lieu	

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPANTS

	Nom	L'âge	Genre	Nationalité	Profession / Institution	Taille du ménage	Années de travail dans ce lieu	Téléphone
R1								
R2								
R3								
R4								
R5								
R6								

INTRODUCTIONS

Merci beaucoup de nous consacrer du temps aujourd'hui. Je m'appelle _____ et voici _____. Nous faisons partie d'une équipe de recherche dirigée par Samuel Hall pour évaluer les résultats Alliance for the Movement of the Red Cross and Red Crescent for Protection and Humanitarian Action" (AMOPAH) pour aider les communautés dans les situations les plus vulnérables. Ce programme est mis en œuvre par la Croix Rouge en collaboration avec des partenaires - vous en avez peut-être entendu parler ou vous avez peut-être rencontré certaines de leurs activités dans les domaines des **besoins humanitaires notamment à travers les transferts monétaires, accès aux services de base, assurer la sécurité et renforcer la cohésion sociale.**

Nous voulons évaluer les résultats de ce programme et ce qui pourrait être changé pour améliorer la programmation de la Croix Rouge de la Belgique à l'avenir. Vos réflexions et vos expériences sont précieuses pour nous aider à comprendre l'impact que ce programme a eu sur vous.

CONFIRMER LA DURÉE DE L'ENTRETIEN : L'entretien durera environ une heure et demie et vous pourrez l'interrompre à tout moment.

SOULIGNER LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE L'ENTRETIEN : Tout ce qui a été dit restera confidentiel et ne sera utilisé que dans le contexte de l'évaluation/des objectifs académiques. Nous prendrons des notes, mais nous veillerons à ce que les contributions restent anonymes et ne soient pas attribuées à des personnes. Cela signifie que les participants ne doivent pas non plus partager à l'extérieur les informations discutées ici : Toutes

les informations échangées au cours du groupe de discussion doivent rester confidentielles. En participant, vous acceptez ce principe.

PERMISSION : Acceptez-vous de participer à ce groupe de discussion/entretien ? OUI consentement éclairé fourni (si non fourni, interrompre)

DEMANDER L'AUTORISATION D'ENREGISTRER : Si cela ne vous dérange pas, j'aimerais enregistrer cette conversation, uniquement pour avoir une copie de ce que vous dites au cas où je ne serais pas en mesure de tout écrire. Cela vous convient-il ? Si vous n'êtes pas d'accord, nous prendrons des notes pendant la conversation uniquement (si vous n'êtes pas d'accord, prenez des notes écrites uniquement, si vous êtes d'accord, passez à l'enregistrement).

DES QUESTIONS ? Avant de commencer, quelles sont les questions que vous vous posez à propos de cette discussion ?

RÔLE / CONTEXTE (15 minutes)

1. Pouvez-vous nous expliquer votre implication dans le programme AMOPAH? Quels sont les rôles et les responsabilités que vous avez assumés en tant que volontaire de la Croix-Rouge dans votre communauté?
2. Comment avez-vous entendu parler de ce programme, et pouvez-vous nous décrire comment le processus de recrutement a été mené?

THÈME 1: PERTINENCE ET COHÉRENCE (30 minutes)

3. A travers quelles activités répond-il, ou cherche-t-il à répondre à ces besoins?
4. D'après vous, quels besoins ne sont pas pris en compte?
5. Selon vous, quels sont les facteurs facilitants et les barrières pour pouvoir renforcer ainsi le programme ?
6. Dans quelle mesure le programme AMOPAH permettent de renforcer le système de protection des populations en situation vulnérable ?

THÈME 2: EFFICACITÉ ET EFFICIENCE (30 minutes)

7. Comment évaluez-vous la coordination et la communication avec les équipes de la Croix-Rouge ?
8. Avez-vous bénéficié d'activités/initiatives de renforcement des capacités dans le cadre de ce programme ?
9. Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés dans la mise en œuvre des résultats du programme ?

THÈME 3: DURABILITÉ (20 minutes)

10. Avez-vous observé des impacts positifs et négatifs à long terme du programme sur les bénéficiaires ou la communauté? Pouvez-vous partager des exemples concrets?
11. Selon vous, quels progrès et résultats pourraient durer au-delà du programme?

CLÔTURE

- Avez-vous d'autres choses à ajouter, que nous n'avons pas mentionnées ?
- Avez-vous des ressources / documents à partager qui seraient utiles pour notre étude ?

POUR LE.A CHERCHEUR.SE: Après l'entretien, merci de répondre aux questions suivantes:

Veillez répondre aux questions suivantes:

1. Quelles ont été les déclarations les plus importantes ou les plus mémorables faites par les participants au cours de la discussion ? OU Quels sont les points les plus remarquables qui sont ressortis de cette discussion ?
2. Quelle est l'histoire la plus marquante que les participants ont racontée ?
3. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui vous semble le plus important pour les participants ?
4. Qu'avez-vous appris qui mériterait d'être approfondi ?
5. Qu'est-ce que vous saviez déjà et que cet entretien a confirmé ?
6. Quels éléments nouveaux cet atelier a-t-il apporté ?

Veillez inclure tout autre commentaire, impression ou information particulière concernant la discussion ou le processus du groupe de discussion.

ANNEX 4: SAMUEL HALL DATA PROTECTION POLICY

Lawful Data Collection

Samuel Hall-collected data will be collected and used in accordance with Data Protection legislation. This principle means that Samuel Hall staff and research participants will know who is collecting the research data, where it will be kept, and what will be done with it. Samuel Hall will thus include privacy notices on consent forms or associated documents with so all parties are aware of how data will be processed.

Important sections of Data Protection Legislation for research include:

- six data protection principles that govern how personal data should be processed
- the lawful bases under which research data can be processed

Samuel Hall establishes a lawful basis for collecting research data through:

- Consent of participants, which must be unambiguous and can be withdrawn at any time;
- Contracts, which applies while conducting work with another organisation.

Secure Data Management Practices

Samuel Hall-collected data will be processed in a manner that ensures appropriate security of the personal data, including protection against unauthorised or unlawful processing and against accidental loss, destruction or damage, using appropriate technical or organisational measures ('integrity and confidentiality'). Personal data will be kept securely so that no unauthorised access can occur.

Paper/hard media will be:

- Kept in lockable cabinets/cupboards when not in use.
- Kept in lockable offices if possible.
- Not left unattended for a considerable period.

Electronic data will:

- Be displayed where third parties cannot inadvertently see it.
- Not be shared with third parties electronically.
- Be kept on secure network drives or password protected/encrypted removable media.
- Be stored according to the data management system as described below.

When data is shared externally, further anonymisation exercises will be conducted, in particular for children (e.g., names removed, etc).

Samuel Hall Data Management System

To ensure the security and quality of its data, Samuel Hall utilises a dedicated data management system (DMS) on its own proprietary cloud, hosted on Google's cloud architecture. All Samuel Hall software and collected data reside in Frankfurt, Germany, subject to German and EU privacy laws. The DMS will further remain isolated from all other Samuel Hall systems by default.

The system is composed of four parts:

1. Data collection nodes
2. Data aggregation node
3. Control and analytics engine
4. Data visualisation and distribution

The collection nodes are of two types: mobile and browser based. Mobile data is collected in the field using Android phones running ODK Collect, the industry standard in open-source mobile data collection. In addition to question responses, the software collects additional data, such as GPS location, beginning and ending times, and IMEI numbers, to assist in data quality monitoring. Kobo stores survey data on phones until a network connection allows data to be uploaded to the aggregation node in Germany. Data collected via phone interviews can be recorded on mobile phones or through any standard browser, should that prove more efficient. Browser based submissions are made through the Enketo platform, also based on Kobo and ODK

standards. Enketo functions even in the absence of a reliable internet connection, by storing responses in the browser until the connection is restored.

The data aggregation node is a server running Kobo Toolbox, an open source-based submission server which distributes the survey tools to the collection nodes and accepts and stores corresponding data submissions over the course of the data collection. All data transmissions are encrypted end to end using SSL. By using a dedicated server, the DMS can issue individual credentials to every enumerator and mobile device, thus rendering suspicious or anomalous submissions fully traceable, and enforcing a high degree of data security.

The control and analytics engine performs three tasks: It performs automated administrative tasks on the aggregation nodes, such as adding or deleting enumerator credentials and adding or updating tool files; it maintains an up-to-date relational database of all submissions from all tools; and it performs periodic analyses of incremental and aggregate submissions, testing for suspicious or anomalous trends.

Data is distributed for analysis from a central database node running PostgreSQL. Data analytics can be performed directly on the database server through the PGAdmin front end, plugged in to any SQL compatible analytics package, such as Google Data Studio or RStudio, or downloaded in csv format if necessary.

ANNEXE III - RAPPORTS PAYS

Les rapports pays ont été envoyés séparément afin de réduire le poids de ce document.



SAMUEL HALL.